

PCDR de Rendeux – Partie V

Lot 1 — Projets prioritaires (Lot 1)

- **FICHE 1.1** — Aménagement de la Maison de village de Chéoux et de ses abords
- **FICHE 1.2** — Acquisition du site de la laiterie de Chéoux
- **FICHE 1.3** — Aménagement du cœur de Rendeux
- **FICHE 1.4** — Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes
- **FICHE 1.5** — Aménagement de tronçons de voies lentes
- **FICHE 1.6** — Soutien communal aux acteurs agricoles
- **FICHE 1.7 (ACTION)** — Développement des initiatives de transition
- **FICHE 1.8 (ACTION)** — Développement de circuits découvertes thématiques

Lot 2 — Projets (Lot 2)

- **FICHE 2.1** — Aménagement d'un parking à la Maison de village de Devantave
- **FICHE 2.2** — Création de logements adaptés aux aînés
- **FICHE 2.3** — Aménagement des entrées et traversées de villages
- **FICHE 2.4** — Mise en œuvre et suivi du PAEDC
- **FICHE 2.5** — Valorisation du site de la laiterie de Chéoux
- **FICHE 2.6** — Aménagement de la traversée de Rendeux
- **FICHE 2.7 (ACTION)** — Création d'une plateforme de bénévolat
- **FICHE 2.8 (ACTION)** — Mise en place d'un Conseil consultatif des jeunes
- **FICHE 2.9 (ACTION)** — Développement des initiatives en faveur de la biodiversité
- **FICHE 2.10 (ACTION)** — Mise en place d'un plan de prévention « Déchets et propreté »

Lot 3 — Projets (Lot 3)

- **FICHE 3.1** — Développement d'infrastructures sportives (hall sportif)
- **FICHE 3.2** — Rénovation de la chapelle de Ronzon en lieu de rencontre
- **FICHE 3.3** — Création d'un atelier rural
- **FICHE 3.4** — Rénovation de la Maison de village de Gênes
- **FICHE 3.5** — Rénovation de la Maison de village de Marcouray et aménagement des abords
- **FICHE 3.6** — Aménagement d'un espace de convivialité à Warisy
- **FICHE 3.7** — Création de logements communaux
- **FICHE 3.8** — Aménagement et signalétique des parkings publics
- **FICHE 3.9** — Restauration des murs en pierres sèches
- **FICHE 3.10 (ACTION)** — Mise sur pied d'un plan de communication visant les personnes isolées
- **FICHE 3.11 (ACTION)** — Organisation de formations et de groupes d'échanges NTIC
- **FICHE 3.12** — Mise en place de cours d'auto-école pour jeunes et remises à niveau pour seniors

- **FICHE 3.13** — Poursuite de l'atténuation des pollutions lumineuses
- **FICHE 3.14** — Rénovation de la Maison de village à Hodister et aménagement des abords
- **FICHE 3.15** — Adaptation de la flotte de véhicules communaux aux énergies renouvelables et installation de bornes de rechargement
- **FICHE 3.16** — Renforcement de la centralité de Rendeux
- **FICHE 3.17** — Aménagements de convivialité au centre de Marcourt
- **FICHE 3.18** — Développement d'un territoire résilient aux changements climatiques
- **FICHE 3.19** — Rénovation de l'ancien presbytère de Rendeux-Bas et aménagement des abords
- **FICHE 3.20** — Création d'un lieu de rencontre à Magoster
- **FICHE 3.21** — Redynamisation de la PISQ

- Fiche n° 1.1
- Priorité : lot 1
- Date d'actualisation : août 2023
- Entité : Chéoux

1. Description du projet

Cette ancienne fermette ardennaise est située au cœur du village de Chéoux. L'état du corps de logis, inoccupé depuis 2016, est satisfaisant. Les dépendances attenantes (étables et grange), inoccupées depuis plus de 30 ans, n'ont subi aucun aménagement ni travaux depuis de nombreuses années. Les derniers travaux importants ont été le remplacement de la couverture de toiture d'une partie des annexes fin des années 80.

La commune de Rendeux a saisi l'opportunité d'acquérir ce bien courant l'année 2019 dans le but d'y créer la maison de village de Chéoux. Depuis son acquisition, le comité de village de Chéoux occupe les lieux et a aménagé partiellement les locaux de façon à continuer ses activités qui se passaient antérieurement dans l'ancienne école du village devenue trop exigüe. Le comité de village a aménagé un local de rangement et un espace bar dans une partie des étables et de la grange.

Dans le respect de la typologie locale et du patrimoine bâti, le projet consiste à y aménager la future maison de village de Chéoux ouverte aux associations et aux habitants des villages de l'entité, en remplacement de la salle existante sise dans l'ancienne école du village.

1. Son aménagement prend en compte la structure actuelle des cellules du bâtiment et prévoit, au niveau du bâti :

- dans le corps de logis, la réhabilitation des locaux existants en locaux polyvalents c'est-à-dire mises aux normes électriques, sanitaires et incendies, sans toucher à la structure propre du bâtiment

- dans les étables et grange, la création d'une salle d'une capacité de +/- 80 personnes assises, d'une cuisine et des locaux de stockage pour les comités existants, sans aménagement des combles. Ceux-ci seront aménagés par le comité sur ses propres fonds.

D'importants travaux sont nécessaires :

- Le remplacement et l'appropriation de la toiture et de certains parements extérieurs pour assurer la pérennisation du bâtiment ;
- La mise aux normes du bâtiment au niveau des performances énergétiques PEB et l'utilisation des nouvelles technologies énergétiques ;
- Le placement de photovoltaïques ;
- La création de sanitaires accessibles aux PMR ;
- La création d'une cuisine ;
- L'isolation acoustique ;
- La récupération et l'utilisation des eaux pluviales.

2. L'aménagement des abords facilite un accès aisé à tous les publics, y compris PMR.

La cour (partie Est du périmètre) accueillera une plaine de jeux sécurisée tandis que la remise située en fond de cour sera aménagée en un range vélos avec borne de recharge. La création ou l'aménagement de parkings peut s'envisager et compléter ce projet dans le cadre de la fiche 3.8. Aménagement et signalétique des parkings publics.

2. Justification

Le projet de "Maison de village" a été plébiscité lors des consultations villageoises et lors des réunions du Groupe de Travail (GT) Vie associative, culture et sport. De nombreuses activités sont récurrentes dans le village de Chéoux : repas villageois, marche Adeps, marché de Noël, ... Ces activités intergénérationnelles attirent ± 5.000 personnes par an.

La salle actuelle de l'ancien bâtiment scolaire est régulièrement occupée à l'occasion de communions, de mariages, de fêtes d'anniversaires, d'enterrements, de petits concerts, et les nombreuses réunions nécessaires dans le cadre de l'organisation des activités citées ci-dessus.

L'aménagement de la future maison de village de Chéoux permettra d'accueillir de nouvelles activités. Plusieurs groupements ou associations ont déjà sollicité la commune pour divers ateliers (poterie, dessin, ...) ou réunions de groupements locaux.

L'analyse socio-économique relève une activité associative importante dans la commune de Rendeux, et particulièrement sur le village de Chéoux. L'aménagement de la maison de village va pérenniser, voire augmenter cette activité qui, outre un ciment intergénérationnel entre les habitants du village, peut se révéler être un pôle d'attractivité pour de nouveaux habitants.

Jusqu'à ce jour, ces activités avaient lieu dans l'ancien bâtiment scolaire (classe et logement de l'instituteur), aménagé il y a plusieurs dizaines d'années en salle des jeunes.

Cet immeuble présente des inconvénients inhérents à sa vétusté :

- l'étage n'est plus accessible car les planchers présentent un réel danger
- aucune extension n'est possible vu sa proximité immédiate avec la voirie et la zone agricole
- il est très difficilement accessible aux PMR (différents niveaux)
- il n'est plus adapté aux nombreuses activités actuelles (locaux et cuisine trop exigus, sanitaires totalement inadaptés)
- il n'y a pas de plaine de jeux (frein à un usage du type fête de famille)
- il n'y a pas de parking, d'où des stationnements dangereux en bordure de voirie et en léger virage
- ce bâtiment est très énergivore car les locaux ne sont pas isolés thermiquement
- son aménagement serait onéreux sans pallier aux inconvénients cités ci-dessus.

Le bâtiment acquis par la commune de Rendeux faisant l'objet de ce projet présente les intérêts suivants :

- sauvegarde et valorisation d'un patrimoine rural intéressant (ancienne ferme typique)
- localisation au centre du village, jouxtant la place pour accueillir un chapiteau, le marché de Noël, etc.
- stationnement sécurisé sur la place
- une emprise au sol du bâtiment qui permet d'envisager d'importantes surfaces exploitables

3. Lien à la stratégie du PCDR

Un des défis de cette ODR est de faire de Rendeux une commune où la convivialité et la solidarité se vivent au quotidien, dans l'ensemble des villages.

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant une offre suffisante en matière d'activités culturelles
 - En créant des locaux de rassemblement et de rencontre
 - En complétant l'offre en maisons de village par des rénovations ou de nouvelles constructions
4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En pérennisant l'offre de services
 - En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMR.
 - En développant une dynamique de soutien aux jeunes
7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En valorisant les monuments et sites de la commune
8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
 - En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier et du charroi communal
9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
 - En renforçant l'attractivité des cœurs de villages

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Lieu d'accueil des activités villageoises- lieu de cohésion sociale	+		
Marché de Noël- activités repas – mise à disposition pour des fêtes familiales	+		+
Le projet mobilise des contributions et financements locaux (comité des jeunes)	+		+
Isolation – utilisation de matériaux durables – panneaux photovoltaïques – citerne d'eau de pluie		+	
Conservation d'un élément du patrimoine bâti	+		
Sensibilisation à la consommation énergétique	+	+	+

5. Localisation et statut du projet

Situation : Rue Pays de Liège, n° 45 à 6980 Chéoux-Rendeux

Statut patrimonial : propriété communale, libre d'occupation et de bail.

Références cadastrales : commune de Rendeux – 3^e division/Rendeux – section D – n° 347N, 351D et 351E

Situation au plan de secteur : en zone d'habitat à caractère rural

6. Parties prenantes et porteurs de projet

Porteurs du projet :

- la Commune, propriétaire du bien

Partenaires du projet

- le Comité de gestion à créer avec les différents acteurs
- les habitants de Rendeux, utilisateurs

Pistes de financement

- Développement rural

7. Programme de réalisation

Ce projet fait partie du lot 1, vu la nécessité d'avoir des locaux adéquats permettant d'assurer la pérennité des activités actuelles mais aussi de répondre à une demande accrue de nouvelles activités et à une certaine urgence à réhabiliter un bien patrimonial communal.

Etat du dossier :

Suite à l'acquisition du bien en 2019 par la commune de Rendeux, le comité des fêtes du village de Chéoux a déjà réalisé divers travaux qui ont permis la continuité d'activités qui n'étaient plus possibles dans l'ancienne localisation.

Tâches à réaliser :

La fiche projet comprend :

- Rénovation de la structure du bâti
 - renforcement et/ou renouvellement des parois extérieures
 - renouvellement de la couverture de toiture de la grange et des étables
 - nouveau système de chauffage
- Mise en conformité du rez-de-chaussée et de l'étage du corps de logis
- Transformation des grange et étables.
 - aménagement d'une cuisine de 66 m² permettant de renforcer la fonctionnalité et la polyvalence de la salle.
 - création d'une salle de 109 m² et de sanitaires accessibles aux PMR
 - mise en conformité
 - placement de panneaux photovoltaïques
 - placement d'une citerne de récolte des eaux pluviales

- Aménagements des abords :
- réalisation d'une terrasse
 - création d'une plaine de jeux
 - aménagement d'un local vélo dans l'annexe et installation d'une borne de recharge
 - liaison avec le parking existant

Si les utilisateurs actuels ont déjà une notion quant à la structuration des espaces, il est évident que la fonctionnalité des aménagements et des espaces créés devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie avec l'auteur de projet dont la mission de conception sera prépondérante. La restructuration de cette partie de l'immeuble nécessite des travaux importants tant sur la structure que sur les aménagements intérieurs, compte tenu des impératifs liés aux performances énergétiques des bâtiments, de l'intégration du projet dans le bâti existant et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Planification :

- | | |
|-------------------------------------|------|
| • Acquisition (réalisée) | 2019 |
| • Demande de convention | 2024 |
| • Etude et adjudication des travaux | 2024 |
| • Réalisation des travaux | 2025 |
| • Création d'un Comité de gestion | 2025 |

8. Estimation globale du coût (décembre2021)

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
	m ²	HTVA	HTVA	TVA 21 %	TVAC
CUISINE	66	€ 1.850	€ 122.100	€ 25.641,00	€ 147.741
SALLE	109	€ 1.700	€ 185.300	€ 38.913,00	€ 224.213
RANGEMENT	66	€ 750	€ 49.500	€ 10.395,00	€ 59.895
RANGEMENT	94	€ 750	€ 70.500	€ 14.805,00	€ 85.305
TOITURE	305	€ 290	€ 88.450	€ 18.574,50	€ 107.025
AMENEGEMENT EXTERIEUR	720	€ 125	€ 90.000	€ 18.900,00	€ 108.900
DEMOLITION	1	€ 42.000	€ 42.000	€ 8.820,00	€ 50.820
STRUCTURE TOITURE	1	€ 65.000	€ 65.000	€ 13.650,00	€ 78.650
TOTAL		€ 712.850	€ 149.698,50	€ 862.549	
EQUIPEMENTS					
CUISINE		€ 35.000	€ 7.350,00	€ 42.350	
SNITAIRES		€ 15.000	€ 3.150,00	€ 18.150	
		€ 50.000	€ 10.500	€ 60.500	

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	€ 862 549	UREBA
- Honoraires	€ 86 255	La Commune
- Equipements	€ 60 500	DR
- TOTAL (TFC)	€ 1 009 304	

Projet rémunérateur : oui / non

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Désignation d'un auteur de projet	Oui/non	La commune
Obtention du permis d'urbanisme	Oui/non	DGO4
Attribution du marché	Oui/non	La commune
Réalisation des travaux	Oui/non	La commune
Réception définitive	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible annuelle	Source de vérification
Nombre d'associations ayant loué la salle	10	Comité de gestion
Nombre d'activités socio-culturelles	20	Comité de gestion
Nombre d'habitants hors Rendeux ayant loué la salle	20	Comité de gestion

10. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

1. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : 1306 m²
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 902 m²
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 902 m²
- Citerne de récolte des eaux pluviales, avec ajutage, pour nettoyer les sols, alimenter les chasses d'eaux et nettoyer le mobilier extérieur.

2. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Placement de panneaux photovoltaïques
- Respect des exigences PEB qui sont d'application à partir du 1er janvier 2021 (Quasi Zéro énergie - QZEN.)
- Isolation en matériaux durables, par exemple de la laine de bois
- Utilisation de matériaux écologiques (bois labellisé PEFC,...)
- Installation d'une borne de recharge électrique pour vélo

3. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Le projet prend en compte l'état du bâtiment existant et n'envisage pas de rénovation importante des locaux qui sont déjà utilisables.
- Les combles ne sont pas aménagés dans le cadre de ce projet.

4. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

- Ce projet s'adresse à TOUTE la population de Chéoux et plus largement de Rendeux et environs, en ce compris les seconds résidents, sans distinction d'origine ou de classe sociale. Les activités déjà menées à ce jour revêtent un caractère familial ou social, sans réelle notion de profit.
- L'aménagement des locaux et des abords tient en compte de l'accessibilité aux PMR.
- Un garage vélo garantit la sécurité du matériel.

5. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

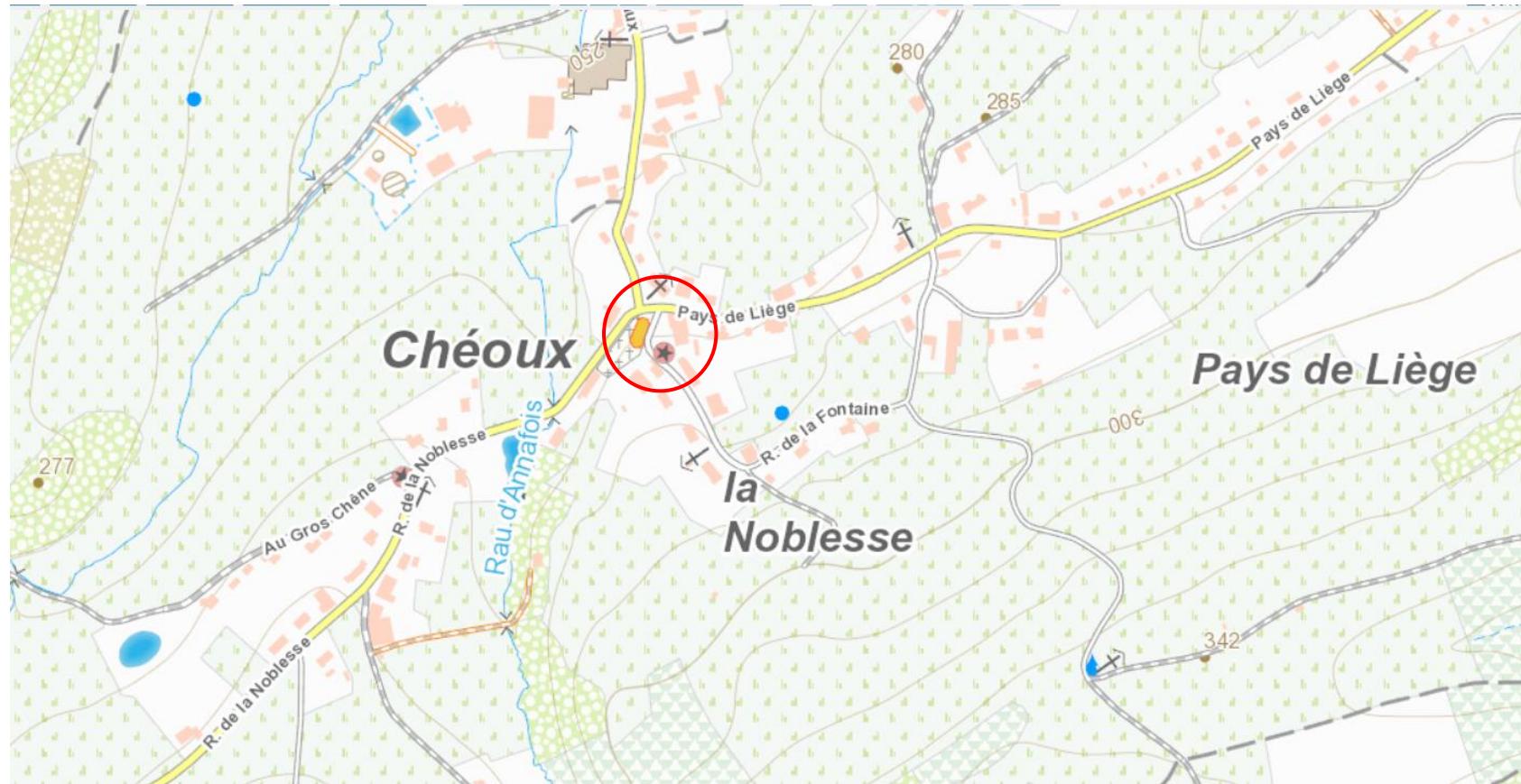
- Ce projet est axé sur la pérennité et le développement des activités du village.
- Les travaux envisagés assurent un nouveau cycle de vie au bâti qui risquait de disparaître sans cette réhabilitation.

6. Intégration du projet dans l'environnement :

- Ce projet vise également à conserver un bâtiment rural à valeur patrimoniale et structurant au cœur du village rural de Chéoux. Il fait partie du noyau villageois avec l'église, la place rénovée et les autres bâtiments ruraux adjacents.

11. Annexes

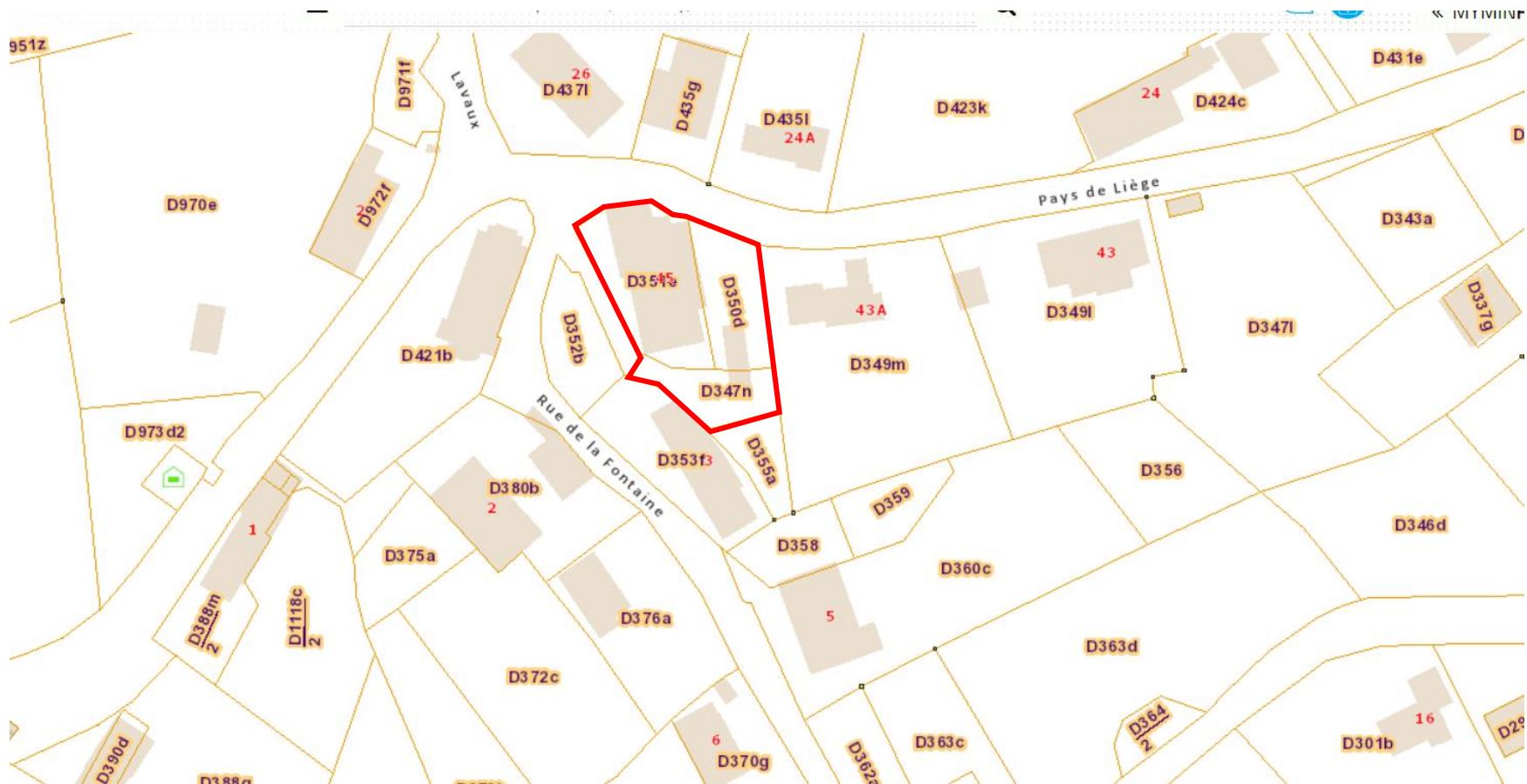
11.1. Plan de situation



AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE VILLAGE DE CHÉOUX ET DE SES ABORDS.

FICHE 1.1.

11.2. Périmètre d'intervention.



AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE VILLAGE DE CHÉOUX ET DE SES ABORDS.

FICHE 1.1.



AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE VILLAGE DE CHÉOUX ET DE SES ABORDS.

FICHE 1.1.



11.3. Reportage photographique - état des lieux

Façades



AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE VILLAGE DE CHÉOUX ET DE SES ABORDS.

FICHE 1.1.

Parking communal



corps de logis



remise



Corps de logis



étables



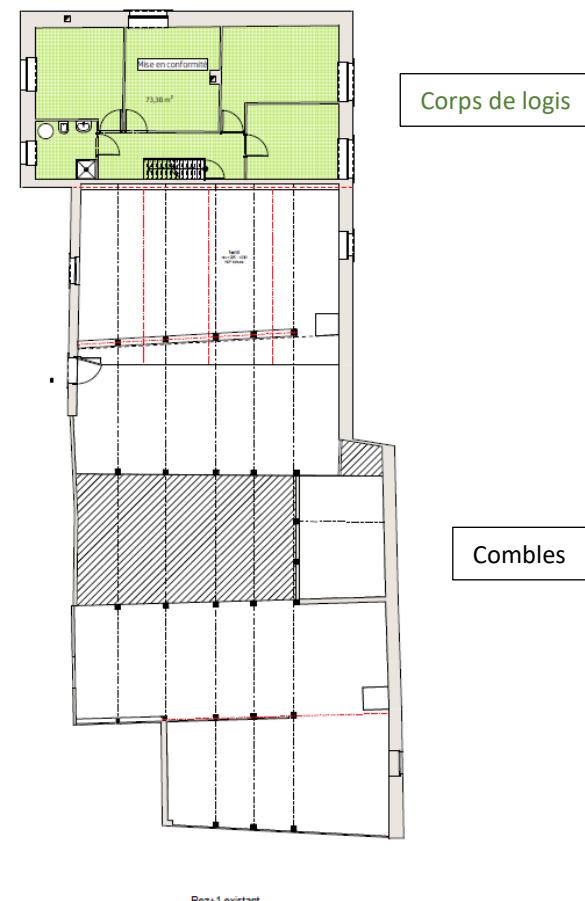
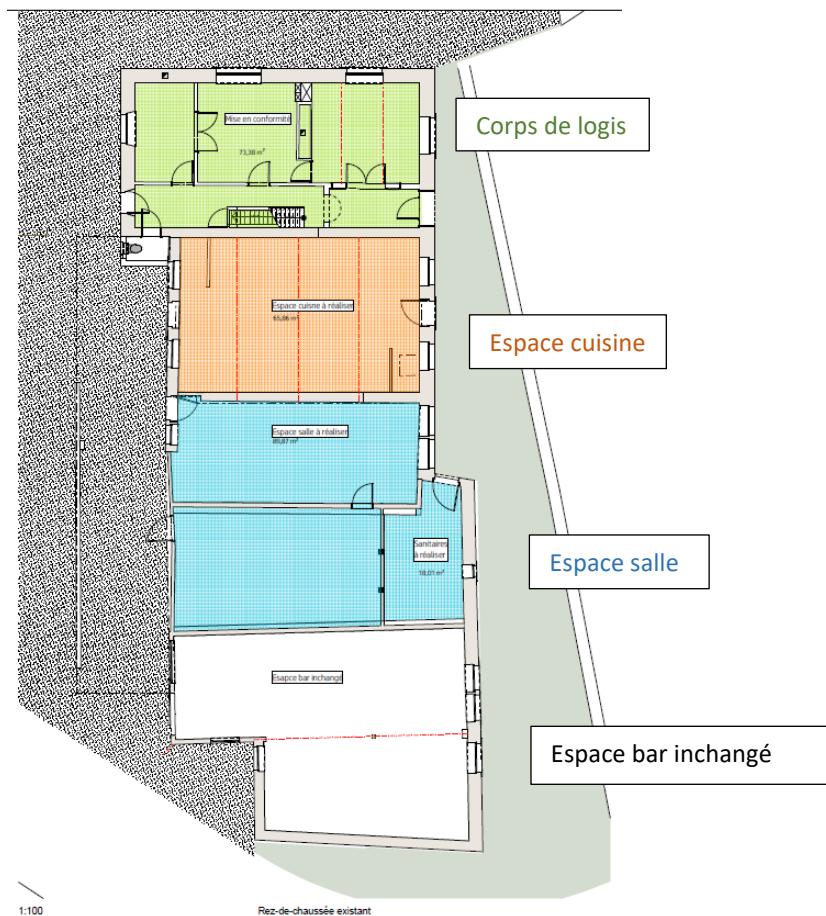
Étables

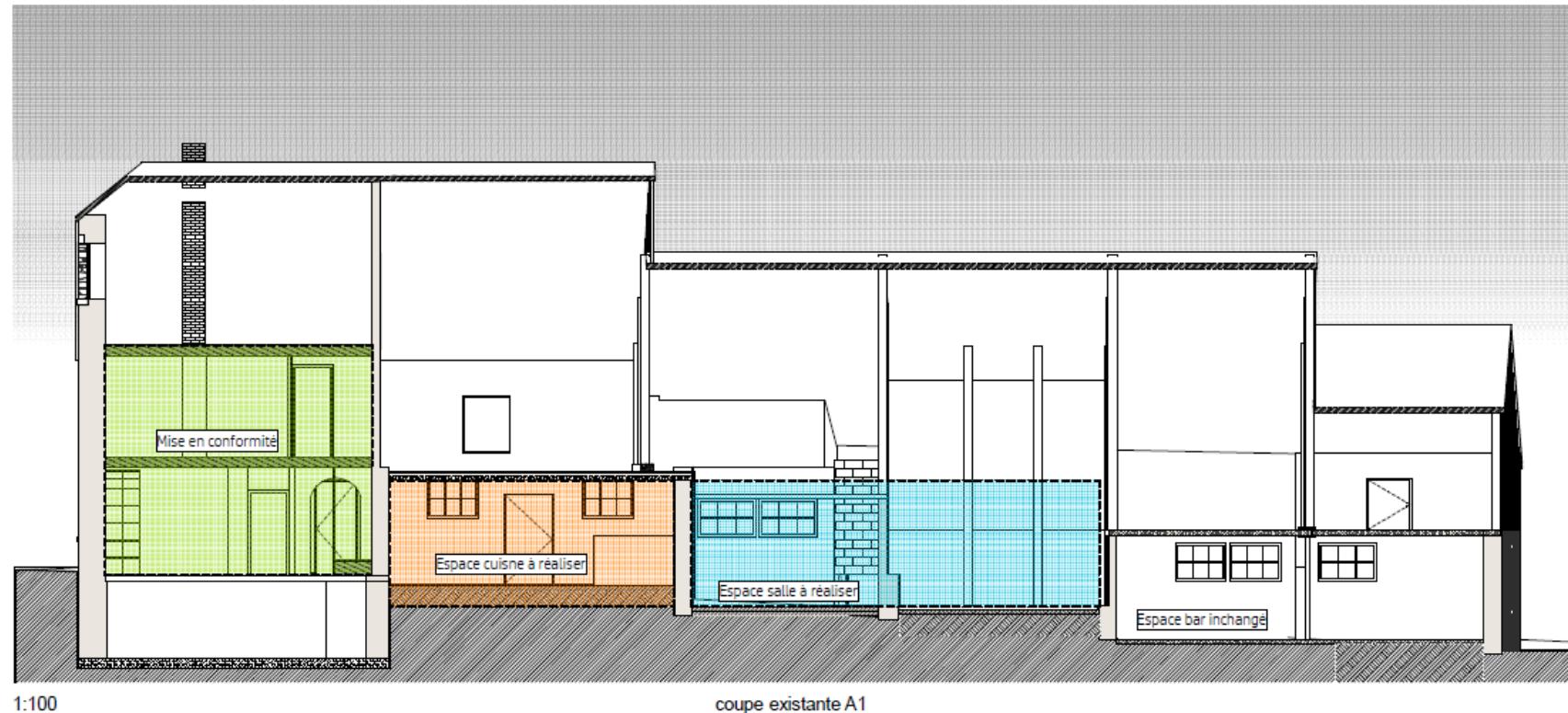


grange



Plan-croquis





11.4. Les activités récurrentes dans le village de Chéoux :

- dîner des 2x25,
- grand feu avec marche aux flambeaux,
- course aux œufs,
- marche ADEPS,
- BBQ villageois,
- kermesse,
- souper de remerciement,
- Halloween,
- Saint-Nicolas,
- marché de Noël

De plus, la salle actuelle est régulièrement occupée à l'occasion de communions, de mariages, de fêtes d'anniversaires, d'enterrements, de petits concerts, et bien entendu des nombreuses réunions nécessaires dans le cadre de l'organisation des activités citées ci-dessus.
Ces activités intergénérationnelles attirent ± 5.000 personnes par an au village.

11.5. Liste des projets de fonction similaire existants sur la commune :

- Salles de villages : Devantave, Beffe (en cours de réalisation), Marcouray, Waharday, Rendeux (Maison Marie Schéres), Hodister (ancienne école en cours de rénovation), Gênes
- Locaux de rencontre : Marcourt (ancien presbytère)

Ces salles sont de tailles et d'utilisation différentes : lieu de rencontre, ateliers, salle de réunion, etc. Elles connaissent un taux d'occupation élevé et sont issues de demandes spécifiques de la population et sont complémentaires.

- Fiche n° 1.2.
- Priorité : lot 1
- Date d'actualisation : août 2023
- Entité : Chéoux

1. Description du projet

Le projet issu du groupe de travail consiste en l'acquisition du site de la laiterie des Ardennes à Chéoux. Ce projet d'acquisition est la première étape dans la réaffectation du site, la société ayant relocalisé ses activités à Libramont et à Baudour.

Le site de la laiterie se situe dans le village de Chéoux et son accès se réalise par la rue Lavaux.

Le site comprend onze bâtiments :

- des bâtiments de type industriel, revêtus de bardage métallique de ton clair ou de parement en béton.
- une station d'épuration située à l'extrême ouest du site.
- un bâtiment de bureaux plus récent.

Une importante partie de la superficie non-bâtie est bétonnée, hydrocarbonée ou empierrée. Une superficie de +/- 5000m² située à l'arrière du site est végétalisée.

La fiche du lot 2 « Valorisation du site de la laiterie de Chéoux » est la suite logique et temporelle de cette fiche.

2. Justification

- La CLDR reconnaît l'importance du site de l'ancienne laiterie de Chéoux tant sur le plan paysager que sur le plan économique. Elle relève l'absence de ZAEM et de halls relais qui permettraient à de jeunes entrepreneurs de s'implanter sur la commune. Elle intègre la complexité de la réhabilitation du site et s'accorde à dire qu'une réflexion globale doit être menée à ce sujet.
Deux axes structurent la réflexion :
 - soutenir l'emploi via la création de zones susceptibles d'accueillir de nouvelles entreprises ou de l'artisanat
 - préserver le cadre de vie du village
- L'acquisition de ce site permettrait :
 - d'affecter la zone sise à front de la rue de Lavaux à de l'habitat
 - de créer des espaces qui permettent aux jeunes de lancer une activité économique, de l'artisanat, des petites entreprises
 - de créer un espace de coworking.
 - de favoriser l'installation de sociétés tertiaires dans les bâtiments déjà existants
 - d'assurer une autonomie énergétique partielle par une coopérative citoyenne d'énergie gérant une production d'énergie solaire et un réseau de chaleur
- Ce projet permettrait aussi d'éviter le développement d'un chancre qui dévisagerait le village.
- Sa situation entre Marche-en-Famenne (9 km), Hotton (8 km) et La Roche-en-Ardenne (8 km) est économiquement favorable à l'implantation de petites entreprises ou à de l'artisanat. La reconversion de ce site économique inoccupé au centre du village permettra d'éviter la création d'un chancre susceptible de nuire à la qualité patrimoniale, paysagère et architecturale du village.
- La mise en œuvre d'une zone d'habitat à front de voirie permet de minimaliser l'impact visuel des bâtiments et infrastructures de type artisanales installées en arrière-zone.
- La création d'une communauté d'énergies renouvelables et réseau de chaleur trouve toute sa pertinence sur ce site qui pourrait associer un partenariat entre les activités économiques et le résidentiel.

- L'analyse socio-économique permet de saisir la pertinence de l'acquisition du site.

Historique économique.

A la fin du vingtième siècle, 5 coopératives laitières wallonnes persistent. En 2001, LAC+ et la LAITERIE DE CHEOUX achètent, à parts égales, la totalité du site industriel SOLAREC établi à Recogne (Libramont) et spécialisé dans le traitement du lait. Dix ans plus tard, elles intègrent complètement leurs activités coopératives en se structurant dans une entreprise unique, la LAITERIE DES ARDENNES dénommée aussi LDA Coop. Ce regroupement a été accompagné de l'abandon du site de Chéoux qui a gardé des activités de transport sur le site jusqu'en 2016. La société de transport de la laiterie des Ardennes « LDA Transport » a cessé officiellement ses activités à Chéoux le 1^{er} avril 2016 et a transféré son siège social à Recogne, entraînant la perte de 28 emplois à Rendeux.

Evolutions planologique et administrative.

Le site primitif de la Laiterie de Chéoux sur lequel étaient érigés les anciens bâtiments a fait l'objet d'un arrêté de désaffectation le 27 juillet 2005 pour une superficie de 0.13 ha. La commune a acquis ce bien et a fait procéder à la démolition des bâtiments. Suite à une modification du plan de secteur, cette propriété est aujourd'hui affectée en zone d'habitat à caractère rural.

En 2010, la modification du plan de secteur a également permis d'augmenter la ZAEM de Chéoux pour une superficie de 0.4 ha. Cette zone est reprise en zone d'activité économique mixte spécifiée *S13. Elle est donc réservée à l'implantation d'une laiterie et de ses activités connexes ou à d'autres activités agroéconomiques.

Etant donné l'arrêt de toute activité sur le site en 2016, la commune a introduit une candidature dans le cadre du Plan Marshall 4.0 approuvé le 29 mai 2015 (financement alternatif SOWAFINAL 3 - Sites économiques en reconversion) en vue de la reconnaissance d'un périmètre de site à réaménager (SAR). Cette candidature a été refusée le 24 mai 2018.

Un nouveau dossier a été introduit le 07 mars 2019 dans le cadre du même Plan wallon Sowafinal 3. Les principales étapes ont été les suivantes :

- 04/06/2019 : Le Gouvernement wallon notifie la sélection du projet et l'attribution d'une subvention de 1.450.000 € sous réserve de la reconnaissance définitive du site

- 08/07/2019 : Le SPW invite la commune à recommencer la procédure en vue de l'évolution de la législation
- 26/08/2019 : Le dossier est envoyé à la région
- 12/09/2019 : Le dossier est déclaré incomplet
- 26/09/2019 : Les compléments sollicités sont envoyés
- 22/10/2019 : Le SPW sollicite supplément d'information : Demande de justification du périmètre
- 31/10/2019 : Le document supplémentaire est transmis au SPW
- 19/11/2019 : Le dossier est déclaré complet. Le SPW transmet un projet d'arrêté de reconnaissance au Gouvernement wallon
- 14/01/2020 : Une demande d'estimation est transmise au CAI (Comité d'Acquisition d'Immeubles)
- 10/08/2020 : Une nouvelle circulaire relative à l'intégration des incidences sur l'environnement est adoptée
- 07/09/2020 : Le SPW confirme la nécessité de réaliser un Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE)
- 23/04/2021 : Le projet de contenu de ce RIE est envoyé au SPW
- 23/06/2021 : Le SPW sollicite l'avis de la CCATM sur le projet de contenu de RIE
- 24/06/2021 : La CCATM émet un avis favorable sur le projet de contenu de RIE
- 04/02/2022 : Le Gouvernement wallon émet à son tour un avis favorable sur le projet de contenu de RIE et autorise la réalisation du Rapport sur les Incidences Environnementales requis

Le propriétaire du site commande alors la réalisation de ce Rapport Urbanistique et Environnemental au bureau Impact

Le dossier SAR est toujours à l'étude.

Historique patrimoniale

La commune a manifesté son intérêt pour l'acquisition des terrains et bâtiments et a sollicité une estimation auprès du Comité d'Acquisition d'Immeubles, laquelle s'élève à 950 000 €.

Depuis 2022, la Laiterie des Ardennes Coopérative n'est plus propriétaire du site.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
 - En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En pérennisant l'offre de services
 - En développant une dynamique de soutien aux jeunes
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En rénovant les sites de mise en valeur des paysages
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
 - En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier
 - En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
 - En gérant le site de la laiterie de Chéoux
 - En poursuivant la politique foncière dynamique de la commune
 - Renforçant l'attractivité des coeurs de villages
 - En adaptant l'offre locative et foncière aux besoins de la population
 - En remédiant aux incongruités planologiques

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Dépollution du site	+		
Réflexion globale l'aménagement du site	+	+	+
Démolition d'aménagements à vocation industrielle		+	
Utilisation d'infrastructures et bâtiments existants		+	+
Création d'un hall-relais et espace de coworking	+		+
Aménagement d'espaces réservés aux petites entreprises et artisanat	+		+
Aménagement d'espace pouvant accueillir de l'habitat	+		
Coopération et contribution solidaire au point de vue énergétique	+	+	+

5. Localisation et statut du projet

Situation : Rue Lavaux, n° 6 à 6980 Chéoux-Rendeux

Statut patrimonial : propriété privée.

Références cadastrales : Cme de Rendeux – 1° division/Rendeux – section D – n° 958b, 955d, 867r

Situation au plan de secteur : en zone d'activité économique

6. Parties prenantes et porteur de projet

Porteurs du projet :

- la Commune

Partenaires du projet

- Idelux
- Partenariat public/privé

Pistes de financement

- Développement rural
- Sowafinal

7. Programme de réalisation

A ce stade, la commune a reçu une estimation du bien établie par le Comité d'Acquisition d'Immeubles. Cette évaluation sert de base aux négociations avec le propriétaire. Parallèlement, la commune a introduit une demande de reconnaissance du site en SAR. Cette reconnaissance doit permettre de modifier l'affectation au plan de secteur et de libérer un subside régional de 1 400 00 € réservé à l'acquisition et à l'aménagement du site. Le dossier doit être complété par un rapport sur les incidences environnementales (RIE). Ce rapport a été demandé par la Laiterie Des Ardennes (LDA Coop) au bureau d'étude Impact. La poursuite du dossier est soumise à la transmission du RIE au Gouvernement Wallon.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Acquisition	950 000 €	Sowafinal (en partie)
- Frais		La Commune
- TOTAL (TFC)		DR

Projet rémunérateur : oui / non

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

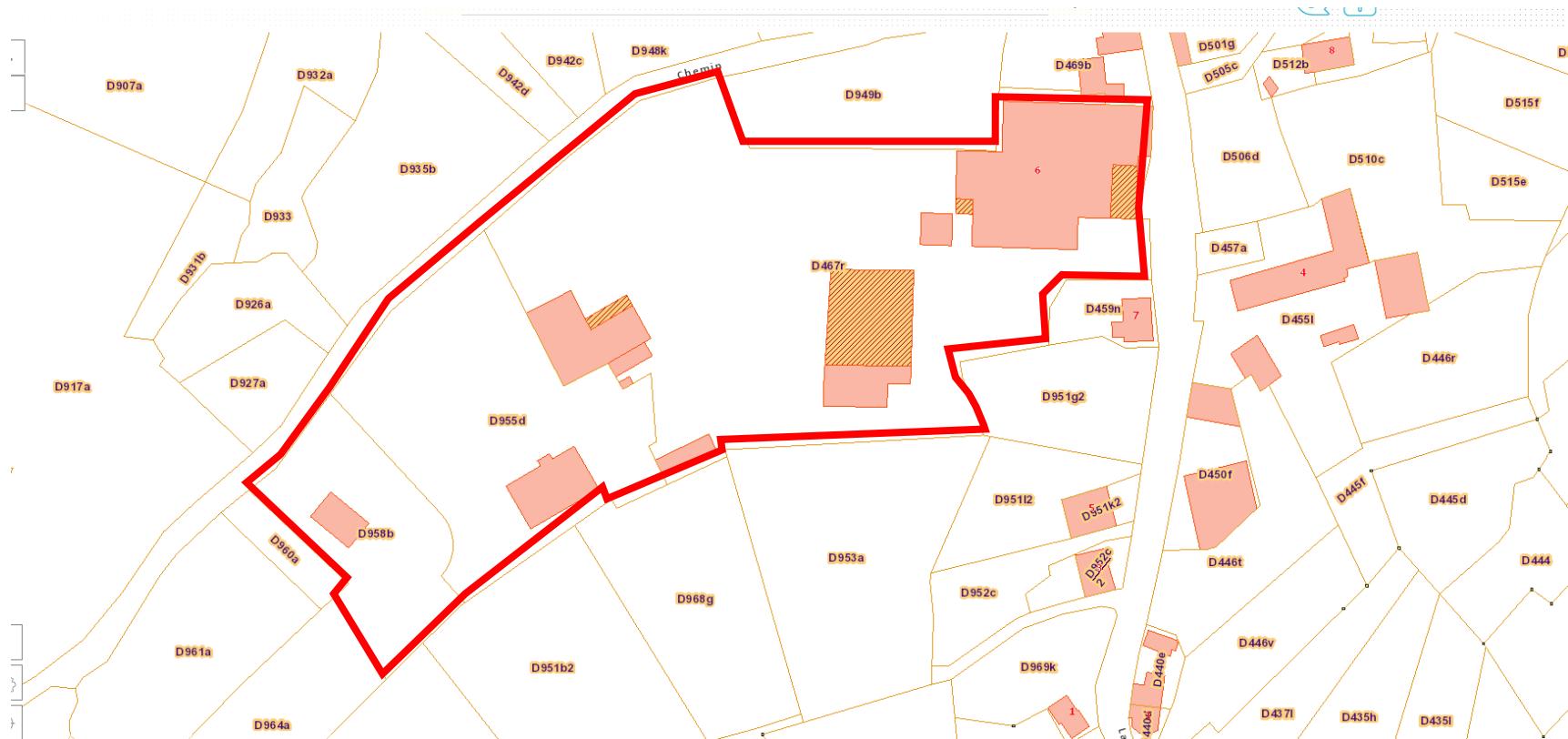
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Reconnaissance SAR	Oui/non	La commune
Acquisition du site	Oui/non	La commune

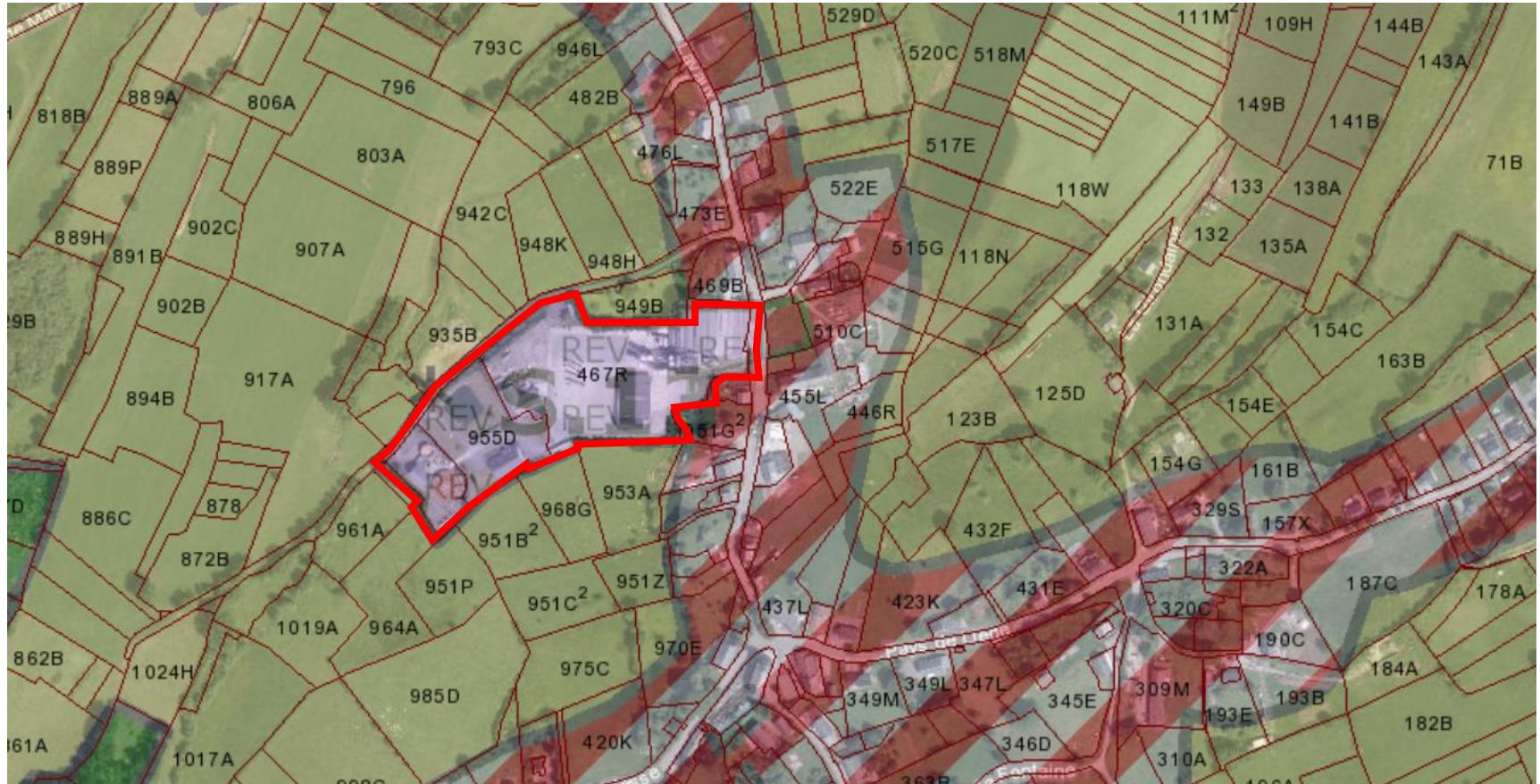
10. Annexes

10.1. Plan de situation



10.2. Périmètre d'intervention





10.3 Reportage photographique - état des lieux

Entrepôts à démolir



Entrepôts à conserver



Bureaux



Station d'épuration



- Fiche n° 1.3.
- Priorité : lot 1
- Date d'actualisation : août 2023
- Entité : Rendeux

1. Description du projet

Ce projet consiste à aménager le cœur de Rendeux et à renforcer sa centralité. Il se décline en trois axes concrets :

1. Construire une infrastructure de type halle rurale destinée à accueillir des activités de stockage et de commercialisation de produits issus de producteurs locaux inscrits dans une dynamique de valorisation des circuits courts. Cette infrastructure apporte aux producteurs locaux une logistique qui permet de relier l'offre et la demande. Un local de transformation est également envisagé. Celui-ci est accessible à tout autre citoyen désirant, pour son compte personnel, transformer les produits de son potager ou verger (stérilisation, presse à fruits, confitures, ...). (Cf. Fiche 1.7. *Développer des initiatives de transition*). Ces activités de stockage et de commercialisation sont subordonnées à la réglementation sanitaire en cours. Les locaux feront l'objet d'un agrément délivré par l'AFSCA avant toute mise en activité. Un accent sera mis sur l'intégration paysagère (choix des matériaux, plantations) et l'utilisation de matériaux et d'énergie durables (panneaux photovoltaïques, bois PEFC, etc.)

La halle est un espace couvert permettant également de servir de lieu de rassemblement ou d'accueillir des activités ne nécessitant pas un local complètement fermé. Par exemple, des groupes tels que Le Patro La Colombe ou l'école communale qui jouxtent le projet peuvent bénéficier de cet aménagement et lui donner une complémentarité sociale et pluri-générationnelle sans nuire à sa première destination.

2. Créer un espace public de convivialité en relation avec les infrastructures existantes-(école communale, crèche, cabinet rural, hall sportif de l'école, local du patro et la halle rurale à construire). Il est un lieu ouvert de rencontre et d'échange et joue un rôle central dans la localité de Rendeux, voire de la commune. Les matériaux utilisés sont perméables et végétalisés afin de permettre une infiltration aisée des eaux pluviales.
3. Réaménager l'espace public existant en fonction de la nouvelle implantation et de sa centralité au cœur de Rendeux. La voirie permet une connexion avec la liaison cyclo piétonne secondaire et renforce le maillage de la mobilité douce. Un parking vélo avec borne de recharge est également prévu conjointement à ce projet.

2. Justification

- Cette fiche est directement issue des consultations citoyennes, du travail du GT Economie-tourisme et des rencontres avec les producteurs locaux. La dynamique existe : chaque jeudi, hors période hivernale, un marché sous échoppe se déroule au même endroit et rencontre un succès grandissant ; la petite dizaine de producteurs propose, en fonction de la saison et des conditions climatiques, des produits locaux tels que fromages, produits maraîchers, artisanats, produits laitiers, céréales panifiables, etc. La fréquentation est en augmentation et les producteurs envisagent d'allonger la saison et les horaires d'ouverture.
- L'objectif est de favoriser l'attrait touristique de la commune en y associant les différents aspects de l'attractivité « rurale » de la commune.
- Le diagnostic relève des initiatives de diversification agricole et de la nécessité de les soutenir, voire de les développer. Dans son chapitre relatif au tourisme, il souligne l'importance du tourisme pour l'activité économique de la commune.
- Ce projet est situé le long de la N833 (voie principale de la localité), au centre de Rendeux, voire de la commune, où se tient actuellement le marché hebdomadaire des producteurs. Ce lieu est défini comme lieu de centralité et son implantation prend en compte les éléments suivants :
 - propriété communale
 - parking existant
 - centralité au cœur des services : école communale, crèche, logements sociaux, cabinet rural, logements d'insertion, aire multisport, local du patro
 - liaison lente entre l'école, l'aire multisports et l'espace Marie Schérès
 - continuité dans la localisation de l'espace de vente des producteurs
- La création d'un comité de gestion incluant tant les producteurs que des citoyens sensibles aux circuits courts et/ou à la valorisation de ses propres produits ouvre l'utilisation de cet outil communal à un plus grand nombre. Un effet corolaire est l'appropriation du lieu par la population et le renforcement de la centralité de Rendeux.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En créant des locaux de rassemblement et de rencontre
 - En développant des initiatives de transition
2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
 - En développant les circuits courts
 - En aménageant des espaces de distributions des produits de circuits courts
 - En développant des réseaux d'échange
 - En apportant un soutien communal aux acteurs agricoles
 - En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
3. Préserver le territoire communal du tourisme de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
 - En favorisant un tourisme vert et éco-responsable
 - En développant des outils d'accueil numériques
4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En pérennisant l'offre de services
 - En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMR.
8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
 - En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier
9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
 - Renforçant l'attractivité des coeurs de villages

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Mobilisation et participation d'acteurs locaux	+		+
Impact local et supra communal	+	+	+
Pérennisation, création et développement d'activités	+		+
Renforcement de l'identité locale	+		
Promotion d'une consommation durable et responsable	+	+	
Facteur de cohésion locaux/touristes	+		
Accessibilité via une mobilité douce	+	+	+
Evaluation permanente	+	+	+

5. Localisation et statut du projet

Situation : Rue de La Roche - à 6980 Rendeux

Statut patrimonial : propriété communale, libre d'occupation et de bail.

Références cadastrales : 1° division/Rendeux – section B – n° 772C, 758L pie, 775T pie et 775V

Situation au plan de secteur : en zone de services publics et d'équipements communautaires

6. Parties prenantes et porteur de projet

Porteur du projet :

- la Commune

Partenaires du projet

- le Comité de gestion à créer avec les différents acteurs
- les habitants de Rendeux, utilisateurs
- Collectif des producteurs locaux
- Commission Consultative Agricole à créer (voir fiche 1.6).
- Le Groupe d'Action Locale Pays de l'Ourthe
Comités, associations, écoles, patro, particuliers,

Pistes de financement

- Développement rural
- Appel projets « Cœur de village »

7. Programme de réalisation

Planification :

- | | |
|-------------------------------------|------|
| - Demande de convention | 2024 |
| - Création d'un comité de gestion | 2025 |
| - Etude et adjudication des travaux | 2025 |
| - Réalisation des travaux | 2026 |

Eléments de priorisation :

- Disponibilité foncière
- Budget disponible, la commune étant lauréate à l'appel à projet « Cœur de village »
- Nécessité de pérenniser le commerce circulaire déjà initié et de répondre aux nouvelles demandes
- Accord de principe de la DGO4 sur l'aménagement global de l'espace public

Etat du dossier :

- Accord de principe de l'administration de l'aménagement du territoire

Démarches administratives :

- Désignation d'un auteur de projet
- Obtention du permis d'urbanisme

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement :

- Suivi du comité de gestion

8. Estimation globale du coût (décembre 2021)

Estimation globale du coût	Montant €	Sources de financement
- Construction de la halle rurale	355 000	DR
- Aménagements des parkings et de l'aire de convivialité	465 000	La commune
- Auteur de projet-coordination	82 000	
- Panneau affichage	8 000	
- Sanitaires	10 500	
- Cuisine-équipements intégrés	15 000	
- TVA	196 035	
- TOTAL (TFC)	1 131 035	

Projet rémunérateur : oui / non

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Permis d'urbanisme	Oui/non	La commune
Construction de la halle	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de producteurs	10	Le comité de gestion
Nombre annuel de marchés	30	Le comité de gestion
Fréquentation des marchés	150 visiteurs par marché	Le comité de gestion
Utilisation des infrastructures hors marchés	10	Le comité de gestion

10. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

1. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : 5300 m²
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 5300m²
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 5100 m²
- Citerne de récolte des eaux pluviales pour nettoyer les sols, évacuer les eaux des WC, en guise de chasse d'eau et nettoyer la halle après chaque marché.
- Le niveau zéro des ateliers-réserves sera adapté en fonction de la cartographie d'aléa d'inondation en vigueur et de la circulaire relative à la constructibilité en zone inondable.
- Utilisation de matériaux perméables et végétalisés.

2. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Placement de panneaux photovoltaïques
- Respect des exigences PEB qui sont d'application à partir du 1er janvier 2021 (Quasi zéro énergie - QZEN.)
- Utilisation de matériaux écologiques (bardage et ossature en bois labellisé PEFC...)
- Les surfaces non urbanisées seront en matériaux perméables.

3. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Le projet répond aux attentes des producteurs qui ne souhaitent pas des locaux fermés pour la vente mais simplement une structure les abritant en cas d'intempéries. Le local de transformation sera réalisé en conformité avec les normes sanitaires.

4. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

- Ce projet permet la rencontre entre producteurs, entre producteurs et population locale et entre population locale et touristes
- L'aménagement des locaux et des abords prend en compte l'accessibilité aux PMR

5. Mesures en faveur de la biodiversité :

- Les plantations actuelles seront conservées dans la mesure du possible
- Utilisation de surfaces semiperméables pour les parcages et accès

6. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Ce projet va pérenniser et développer une activité économique circulaire basée autour des produits locaux
- L'accès au local de transformation à l'ensemble de la population va dynamiser la rencontre, la coopération et le partage de savoir

7. Intégration du projet dans l'environnement :

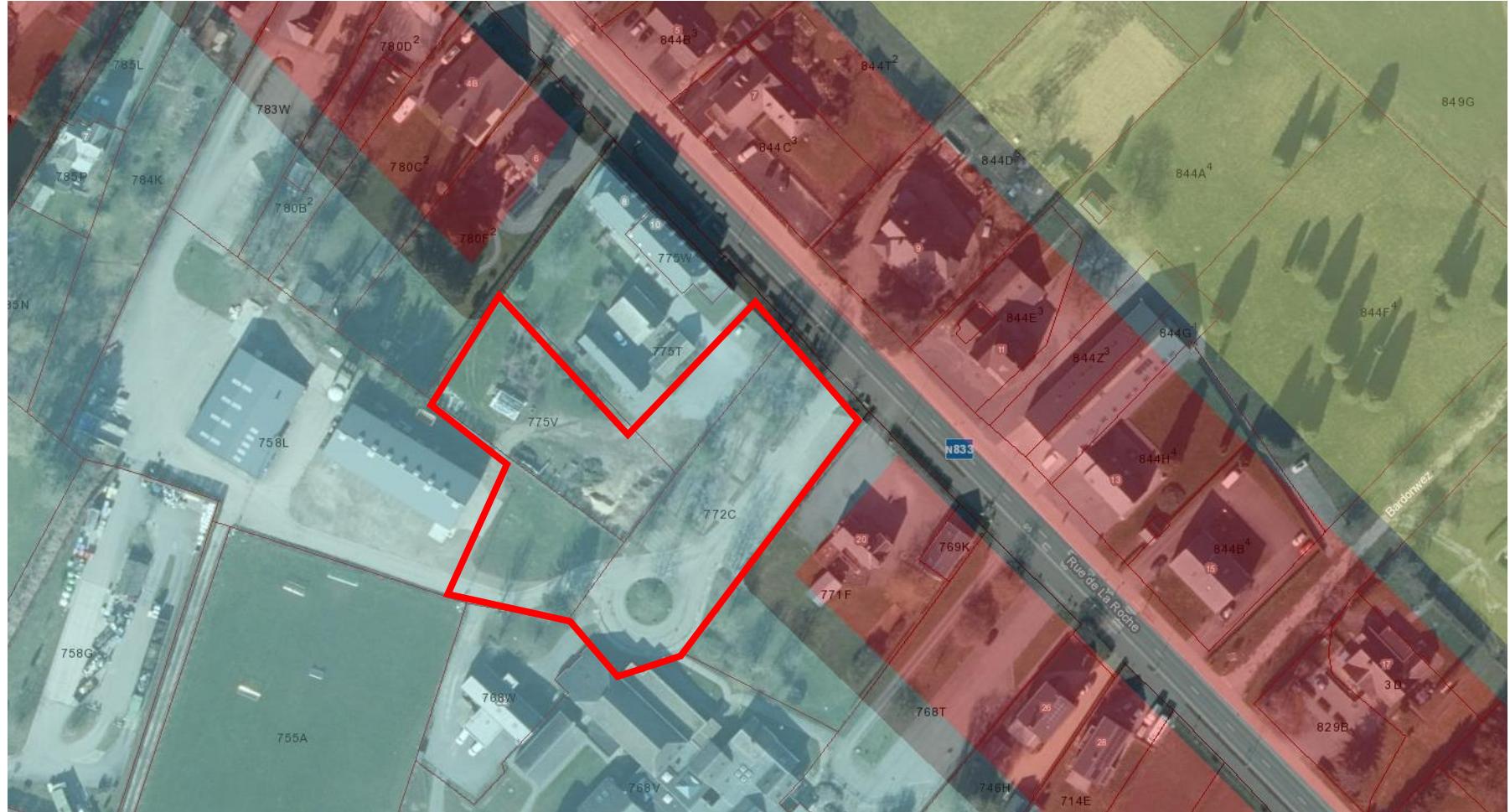
- Ce projet renforce la notion de lieu de centralité de Rendeux. Il se situe à proximité directe de l'ensemble des services, commerces et administrations.

11. Annexes

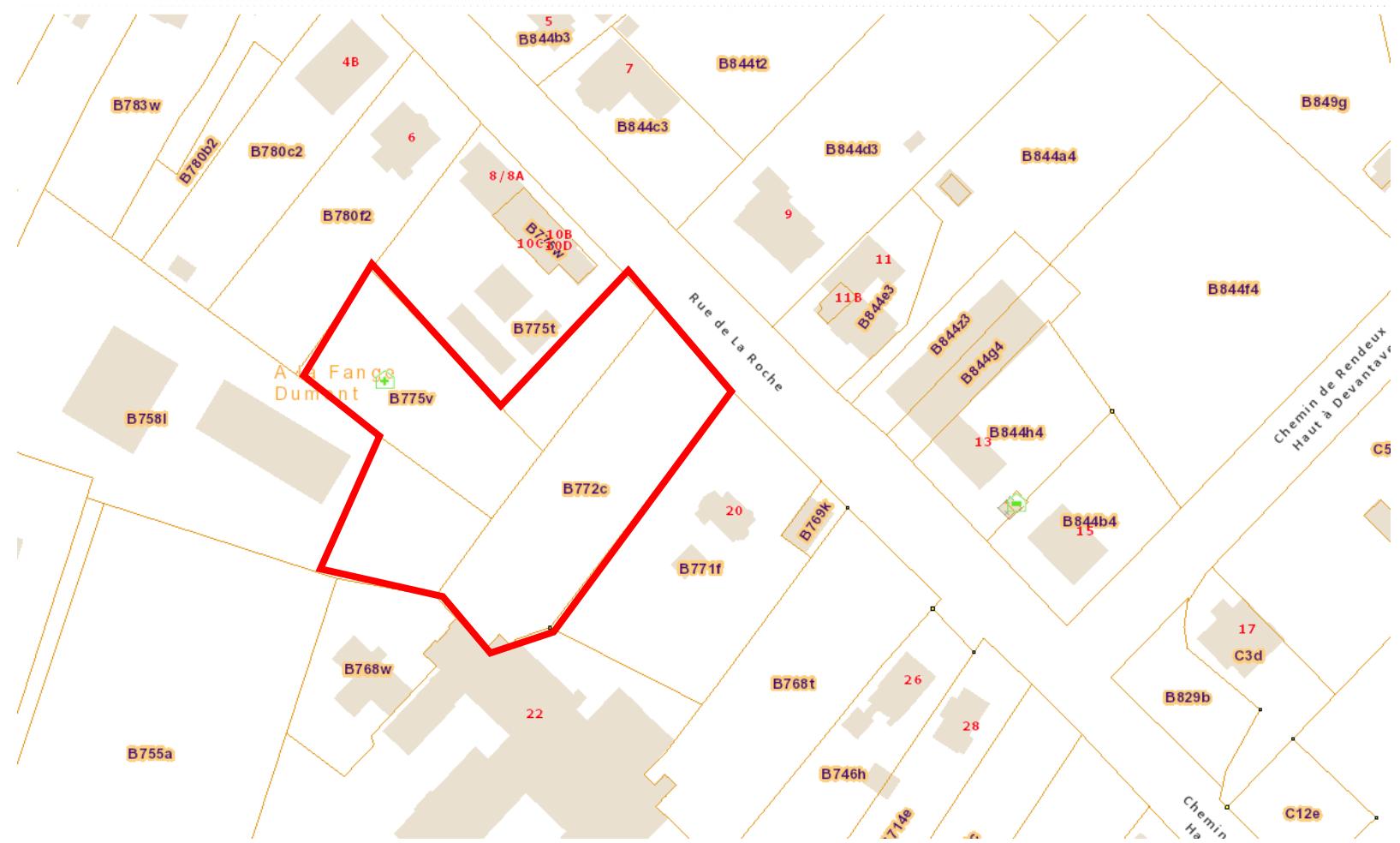
11.1. Plan de situation



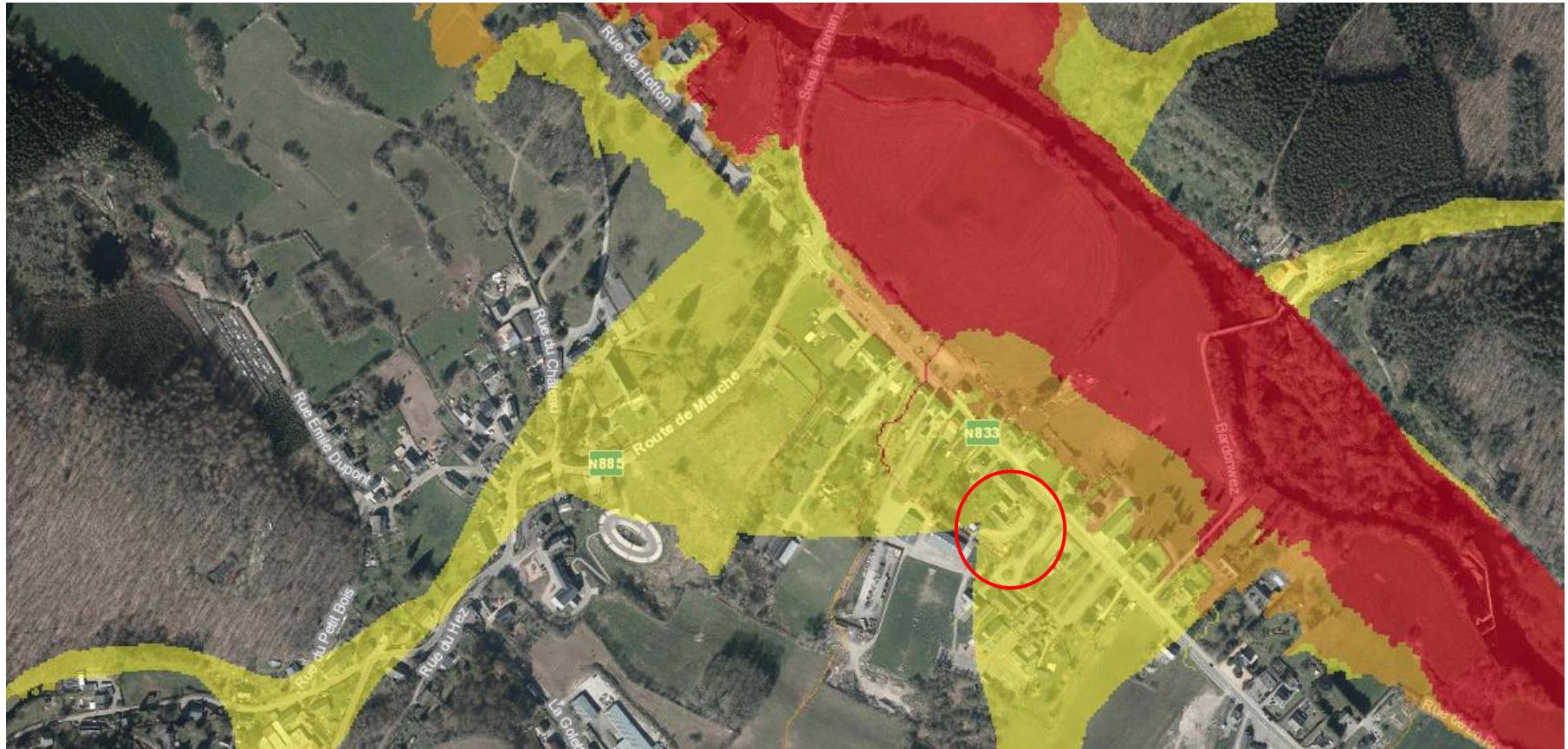
11.2. Périmètre d'intervention : situation au plan de secteur



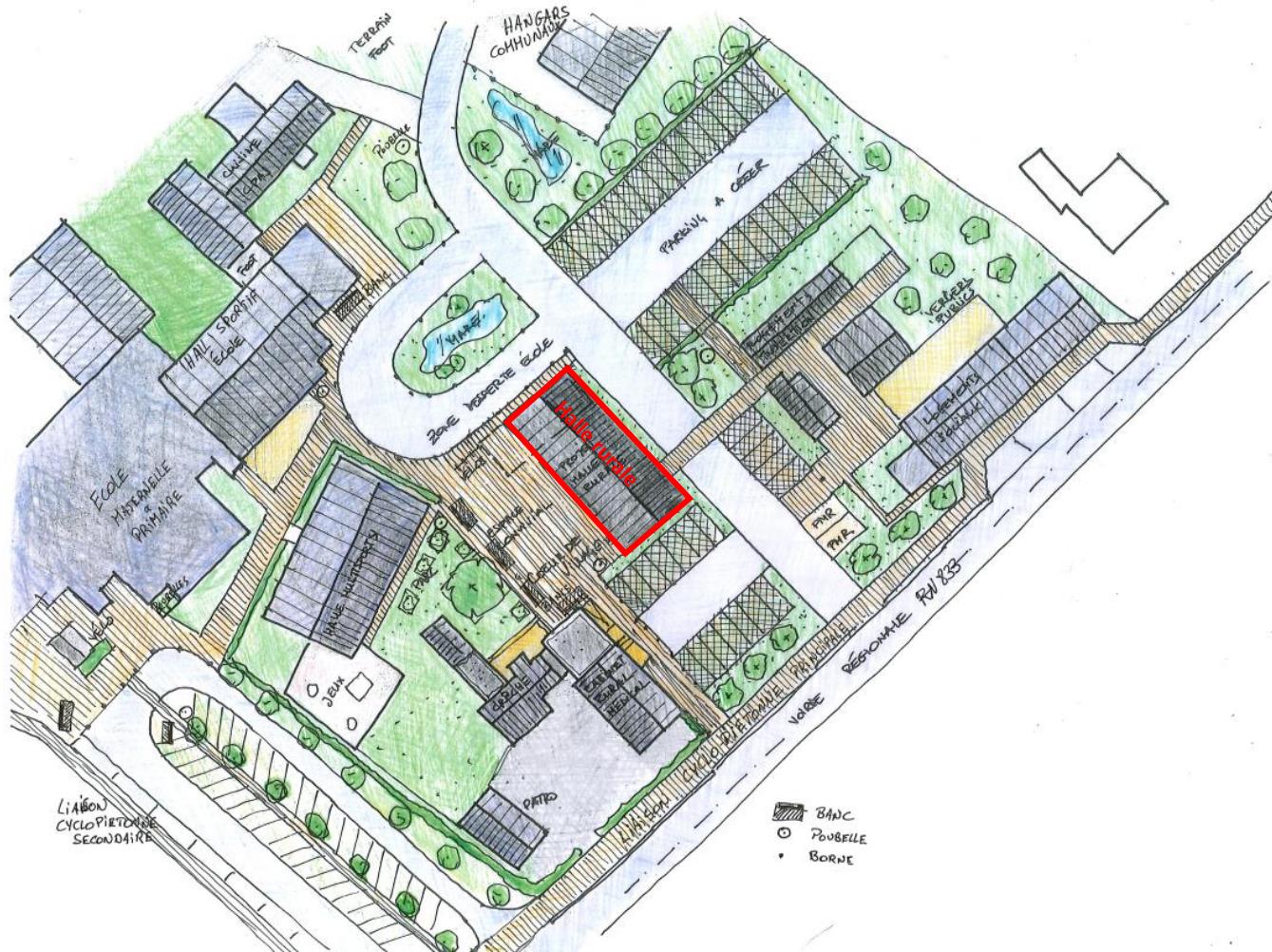
Situation cadastrale :



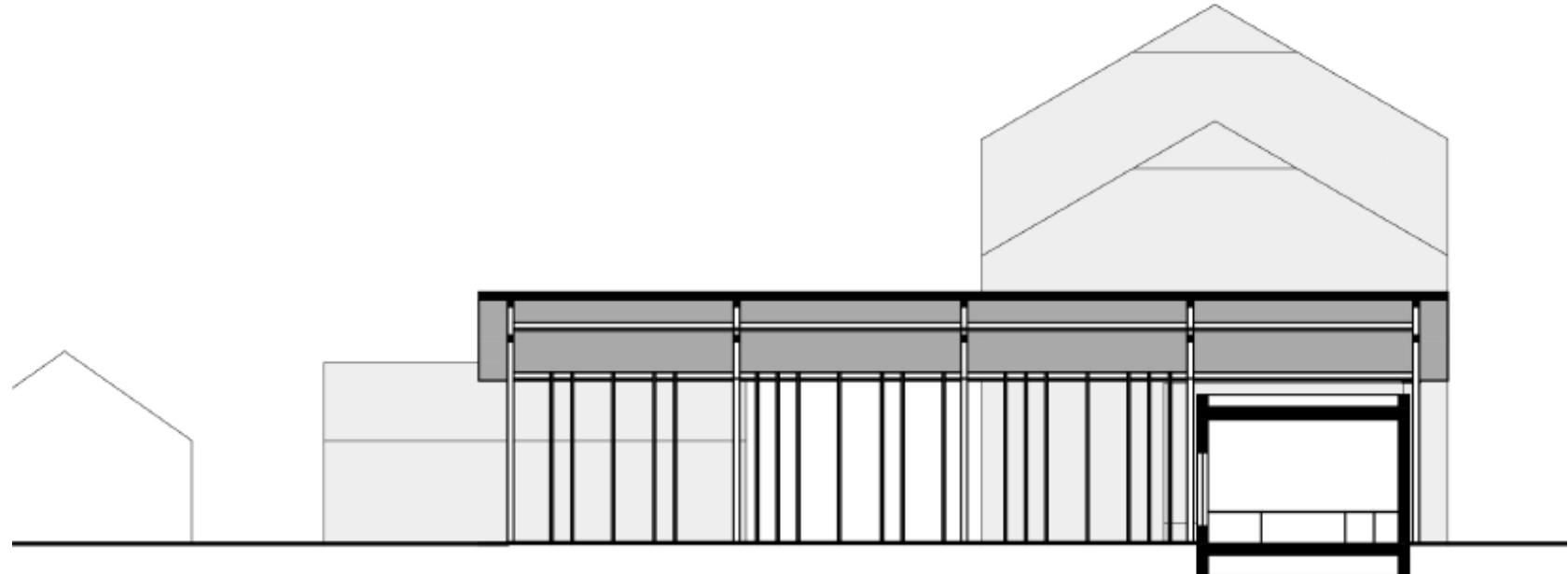
Carte d'aléa d'inondation



Option d'aménagement de l'espace public.



Croquis-esquisse



Coupe longitudinale - Ech : 1/200



Vue intérieure



Vue depuis l'avant



Vue depuis l'arrière

11.3 Reportage photographique

Emplacement actuel du petit marché



Entrée depuis la N833



Entrée de puis la N833



Crèche en construction



Espace public actuel



- Fiche n° 1.4
- Priorité : lot 1
- Date d'actualisation : août 2023
- Entité : La commune de Rendeux (avec une portée transcommunale)

1. Description du projet

Le projet consiste à réaliser un inventaire du réseau existant de voies lentes sur la commune et des interconnexions avec les communes voisines. Il s'agit d'analyser la situation du réseau tel qu'il est repris à l'atlas des chemins vicinaux ainsi que la situation existante de fait sur le terrain.

Le réseau étudié concerne la mobilité douce. On entend par mobilité douce, la mobilité réservée aux déplacements des usagers non motorisés comme les piétons, les cyclistes, les cavaliers, etc.

Le but principal de la fiche projet est de doter la commune d'un outil de prise de décisions en termes de mobilité douce en réalisant un maillage de voies lentes. La fiche projet qui bénéficiera principalement de ce travail d'inventaire qu'est la fiche : « *1.5 Aménagement de tronçons de voies lentes* ».

Concrètement, le projet consiste dans un premier temps à créer un groupe de travail issu de la CLDR. Le GT se réunira dans le but de rédiger un document de synthèse à destination de la commune, préparera la mission de l'auteur et rapportera les résultats de l'étude à la commune. Cette synthèse servira à aider la commune à baliser la mission du bureau d'étude qui sera chargé du travail d'inventaire et d'analyse et devra se faire en concertation avec les agriculteurs.

Ensuite, en concertation avec le GT, la commune rédigera le cahier des charges à destination de l'auteur de projet. Ce dernier devra réaliser un inventaire du réseau viaire existant et une analyse en fonction des liaisons possibles, des déplacements scolaires et professionnels, des atouts touristiques et des dynamiques des services.

2. Justification

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises, de la CLDR et du groupe de travail dédié à la mobilité et à la sécurité routière. Elle sera la fiche projet qui conditionnera d'autres projets en lien avec la mobilité :

- Aménagement de tronçons de voies lentes. (Cf. fiche 1.5)
- Développement de circuits découvertes thématiques. (Cf. fiche 1.8)
- Aménagement des entrées et traversées d'agglomérations (Cf. fiche 2.4)
- Aménagement de la traversée de Rendeux-Bas (Cf. fiche 2.7)
- Redynamisation la PISQ. (Cf. fiche 2.12)
- Aménagement et signalisation des parkings publics (Cf. fiche 3.8)
- Aménagement d'une halle rurale dans le centre de Rendeux. (Cf. fiche 1.3)

Lors des consultations villageoises, plusieurs éléments sont venus nourrir ce projet. Les Rendeusiens ont exprimé une certaine frustration de ne pouvoir cheminer le long des berges de l'Ourthe alors que la rivière traverse la commune. Rendeux est coupé en deux par la voirie régionale N833 qui a structuré les entités de Ronzon, Rendeux-Haut, Rendeux-bas et Hamoul. Les itinéraires bis autres que cette voie à grande vitesse ne permet pas dans l'état actuel de réaliser des bouclages entre les services et les infrastructures. De plus, il existe de grands dénivélés sur le territoire qui peuvent rendre la circulation périlleuse. Ces constats attestent que la mobilité à Rendeux est un enjeu important, d'où la nécessité de réaliser une étude préparatoire en amont des futurs projets issus de l'ODR. Il s'agit à la fois de sécurité routière, d'accès aux services et d'enjeux de convivialité.

Le diagnostic partagé de Rendeux met en exergue la volonté d'établir un réseau global de mobilité lente tourné vers ses habitants. Un réseau de voies lentes performant sur le territoire est une plus-value en termes de services offerts à la population. C'est également un moyen de développer une locomotion non motorisée et, par conséquent, un acte écologique.

La valorisation du maillage lent au travers de futurs projets est également un atout touristique pour la promotion du territoire et la découverte de ses richesses. La mobilité douce à Rendeux se voudra touristique et utilitaire, c'est-à-dire aussi bien à destination des attraits touristiques de la commune que vers les commerces et les services.

Ce projet a également une dimension transcommunale. Il s'agit de penser la mobilité dans son ensemble et de l'intégrer dans un territoire plus large que la commune :

- La route d'Artagnan traverse la commune de La Roche-en-Ardenne. Il y a une opportunité de coopération transcommunale pour doter la commune de Rendeux d'une liaison vers à cette route d'Artagnan destinée aux balades équestres.
- La finalisation de la liaison Ravel transcommunale Hotton-Rendeux-La Roche-en-Ardenne.

En résumé, ce projet s'articulera donc autour de trois souhaits formulés à de nombreuses reprises par les citoyens durant les consultations citoyennes, les groupes de travail et la CLDR :

- ✓ Se réapproprier les berges de l'Ourthe actuellement difficiles d'accès hormis en quelques points bien localisés
- ✓ Renforcer les connexions de mobilité douce inter-villages, intra-village et transcommunales
- ✓ Créer des alternatives à la route régionale N833 qui coupe en deux les localités d'Hamoul, Rendeux et Ronzon.

Deux points d'attention seront pris en compte dès l'étude afin d'optimiser au mieux les projets :

1. Intégrer des **voies lentes dans et vers la traversée de Rendeux** qui est la liaison structurante de la commune en mobilité car elle concentre la grande majorité des services. (Cf. le schéma des services ci-dessous)
2. Améliorer les **connexions inter-villages et inter-communes**.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant des initiatives de transition
- 3. Préserver le territoire communal du tourisme de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
 - En favorisant un tourisme vert et éco-responsable
 - En réinventant les promenades à thème et les parcours découvertes
 - En repensant des programmes et guides structurés
 - En aménageant des entrées de communes en lien avec l'image éco-responsable
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En pérennisant l'offre de services
- 5. Favoriser la mobilité douce utilitaire et touristique
 - En complétant le réseau de voies lentes
 - En créant du parcage alternatif
 - En sensibilisant les citoyens aux bienfaits de la marche et du vélo
 - En organisant des trajets quotidiens (scolaires...) à vélo et/ou pédestres
 - En renforçant la sécurité des usagers faibles sur la route
- 6. Améliorer la sécurité routière
 - En renforçant la sécurité routière
 - En sécurisant les déplacements des usagers faibles
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En rénovant les sites de mise en valeur des paysages
 - En valorisant les monuments et sites de la commune
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
 - En densifiant le cœur de Rendeux-centre
 - En renforçant l'attractivité des cœurs de villages

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Création d'une cartographie des chemins et sentiers		+	+
Mobilisation de citoyens sur le thème de la mobilité douce	+	+	
Développement de la biodiversité	+	+	
Promotion des alternatives à la voiture	+	+	
Potentiel transcommunal du projet	+	+	+
Facilitation de la mobilité en général	+	+	+
Réponse à des impératifs écologiques en réduisant les déplacements		+	
Promotion d'atouts patrimoniaux	+		+
Facilitation et sécurisation des déplacements à pied, à vélo ou équestre	+		
Encouragement à l'exercice physique	+		+
Préservation du patrimoine bâti et naturel	+	+	
Renforcement d'un atout touristique	+		+

5. Localisation et statut du projet

La localisation des voies lentes n'est pas répertoriée. Une partie des tronçons le seront dans la fiche : « 1.5 Aménagement de tronçons de voies lentes ».

6. Parties prenantes et porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Commune de Rendeux
- L'auteur de projet en charge de l'étude et désigné par la commune
- Le groupe de travail issu de la CLDR

Partenaires du projet :

- Commune de Rendeux
- Le GAL « Pays de l'Ourthe »
- CCCA
- Zone de Police
- VIAS
- GRACQ
- Bénévoles
- SPW
- Association « Tous à Pied »
- CCATM
- La province de Luxembourg
- Les agriculteurs

Pistes de financement :

- Subvention « Mobilité douce » de la Région Wallonne
- DR (Développement rural)
- CGT (Commissariat général au Tourisme)
- PIC – PIMACI

7. Programme de réalisation

Planification et démarches administratives :

- Mise en plan d'un groupe de travail
- Rédaction d'un document de synthèse par le GT à destination de la commune afin de baliser le travail de l'auteur de l'étude.
- Etablissement d'un projet de cahier de charge général
- Désignation d'un auteur de projet en charge de l'étude
- Validation de l'inventaire par les autorités compétentes et le GT
- Promotion de l'étude auprès des autorités compétentes et intégration de celle-ci dans les projets de mobilité de la commune

Eléments de priorisation :

- Cette fichez conditionne l'activation de sept autres fiches liées à la mobilité

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement :

- Suivi du groupe de travail

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Frais de fonctionnement du GT	400 €	Commune
- Réalisation de l'étude par un auteur de projet désigné	40 000 €	Commune + SPW
- TVA	8 484 €	
- TOTAL (TFC)	48 884.00 € TVAC	

Projet rémunérateur : **oui**/ **non**

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Mise en place du GT	Oui	Commune
Désignation de l'auteur de projet	Oui	Commune
Validation des résultats de l'auteur	Oui	Commune + GT

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de tronçons identifiés	20	La CLDR

10. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

1. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

- Ce projet crée un réseau global de mobilité lente tourné vers tous ses habitants prenant en compte l'accessibilité aux PMR.

2. Mesures en faveur de la biodiversité :

- Les plantations actuelles seront conservées dans la mesure du possible
- Utilisation de surfaces semiperméables pour les parcages et accès.

3. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Ce projet va permettre un accès plus aisé et sécurisé aux différents producteurs et points de vente locaux.

4. Intégration du projet dans l'environnement :

- Ce projet renforce la notion de lieu de centralité de Rendeux. Il se situe à proximité directe de l'ensemble des services, commerces et administrations.

- Fiche n° 1.5
- Priorité : lot 1
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : La commune de Rendeux

1. Description du projet

Le projet consiste à optimiser le réseau de voies lentes de la commune de Rendeux. Pour ce faire, il s'agira d'améliorer le réseau existant grâce à de nouveaux aménagements, de nouveaux équipements, à un entretien régulier et à la mise en place de mesures de sécurisation.

L'aménagement des tronçons sera activé par la commune en fonctions des opportunités qui se présentent.

L'équipement des voies lentes et de leurs abords pourra revêtir plusieurs formes :

- Le balisage qui comprendra l'indication des destinations, des points d'intérêts, des durées, des distances, des pourcentages de pente, des mises en garde, des catégories d'usagers... ;
- La création de parkings de délestage pour voiture et la création de parking pour vélos ;
- Le cas échéant, la mise en œuvre d'un éclairage adapté en fonction de la situation du tronçon ;
- L'installation de poubelles et d'éléments de sécurisation ;
- Un choix judicieux pour l'aménagement : certains tronçons seront matérialisés par un marquage au sol, d'autres nécessiteront la réalisation d'un empierrement ou d'un revêtement en béton *si nécessaire* ;
- La réflexion portera également sur l'accessibilité et la praticabilité de certains tronçons pour les cavaliers : il conviendra de porter attention au revêtement choisi.

Les tronçons ont été classés à ce stade en trois types :

- **La liaison structurante de la vallée** : Il s'agit du tronçon localisé dans la vallée de l'Ourthe entre La-Roche-en-Ardenne et Hotton, le long de la RN833 qui traverse la commune de Rendeux de part en part. Ce tronçon est structurant par le fait qu'il est la principale voie d'accès aux commerces et services.
- **Les liaisons inter-villages** : Il s'agit des tronçons permettant une mobilité douce entre les villages de la commune.
- **Les liaisons secondaires** : Il s'agit des tronçons permettant de connecter les villages à la **liaison structurante de la vallée**.

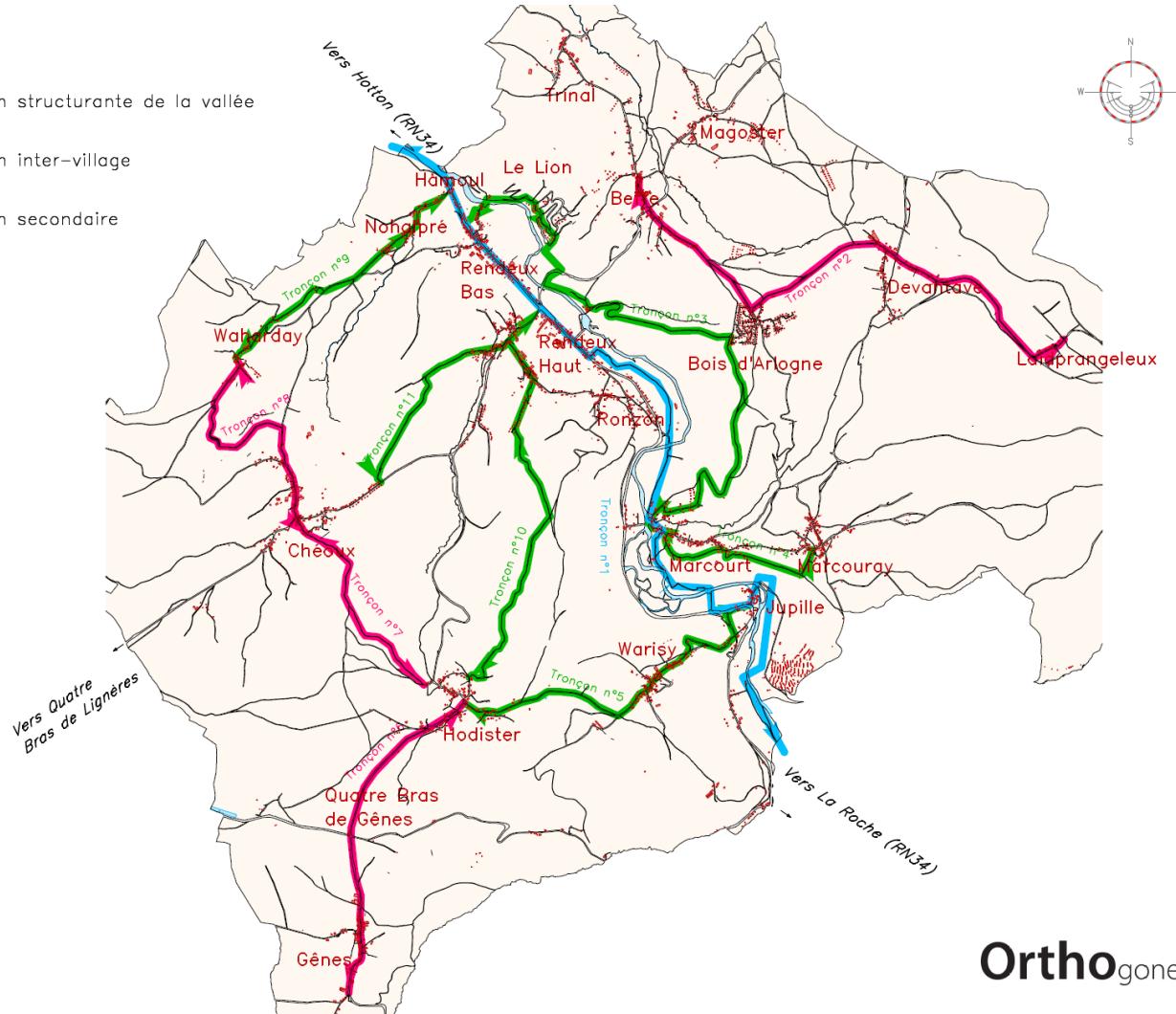
Outre les liaisons qui ressortiront de la fiche 1.4. ((Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes **les 11 tronçons identifiés** sont (Cf. cartographie des liaisons lentes de la commune) :

1. Liaison structurante de la vallée entre Hamoul et Vecpré le long la RN833. Longueur totale : 9200m (transcommunal). La Commune et le SPW étudient un projet d'aménagement pour la portion située entre Hamoul et Rendeux. Par ailleurs, la Commune a obtenu du SPW un subside de 2.500.000 € pour finaliser le tracé cyclo-pédestre (RAVeL) entre Jupille et La Roche. Le projet prévoit l'aménagement d'une voie bétonnée ainsi que la création de deux passerelles. Ce tronçon constitue la priorité en raison de son caractère transcommunal. D'autres aménagements ponctuels seront nécessaires dans la traversée de la commune de Rendeux.
2. Liaisons inter-villages qui relient Beffe, le Bois d'Arlogne, Devantave, Laidprangeleux. Longueur totale : 5900 m de marquages et d'aménagements de sécurité ponctuels. Il s'agit de réaliser un marquage au sol sur les chaussées qui relient les différents villages.
3. Liaison secondaire qui relie le bas de la zone de loisirs du Lion de l'Ourthe, l'arboretum de Bardonwez, le village de vacances Le Bois d'Arlogne et le village de Marcourt. Longueur totale : 4700m d'empierrement et 1600m marquage.
4. Liaison secondaire qui relie Marcourt et Marcouray. Longueur totale : 1700 m de marquage, 700 m d'empierrement.
5. Liaison secondaire qui relie Jupille, Warisy et Hodister. Longueur totale : 4000 m de marquage.
6. Liaison inter-villages qui relie Hodister et Gênes. Longueur totale : 3600 m de marquage.

7. Liaison inter-villages qui relie Hodister et Chéoux. Longueur totale : 2200 m d'empierrement.
8. Liaison inter-villages qui relie Chéoux et Waharday. Longueur totale : 3100 m de marquage.
9. Liaison secondaire qui relie Waharday, Nohaipré et Hamoul. Longueur totale : 2000 m de marquage.
10. Liaison secondaire qui relie Hodister et Rendeux – Haut. Longueur totale : 3200 m d'empierrement
11. Liaison secondaire qui relie Chéoux et Rendeux – Haut. Longueur totale : 1900 m d'empierrement

Cartographie des liaisons lentes de la commune :**Légende:**

- Liaison structurante de la vallée
- Liaison inter-village
- Liaison secondaire

**Ortho_{gone} ↗**

2. Justification

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises, de la CLDR et du groupe de travail dédié à la mobilité et à la sécurité routière. Elle donne un complément nécessaire à la fiche 1.4 « Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes ». Elle regroupe plusieurs projets identifiés lors de travaux collectifs. Lors des consultations villageoises, plusieurs éléments sont venus nourrir ce projet. Les Rendeusiens ont exprimé une certaine frustration de ne pouvoir bénéficier des berges de l'Ourthe alors que la rivière traverse la commune (cf. l'aménagement d'une liaison Hamoul-Rendeux-Bas). Ils ont aussi relevé que Rendeux est structurellement coupé en deux par la voirie régionale RN833 comme c'est le cas également pour Ronzon, Rendeux-Haut, Rendeux-Bas et Hamoul. Il n'existe actuellement pas d'alternative permettant de réaliser des bouclages entre les services et les infrastructures destinées à la population. Il s'agit donc à la fois d'enjeux de sécurité routière, de convivialité et d'accès aux services.

Le diagnostic partagé de Rendeux met en exergue la volonté de structurer un réseau global de mobilité lente résolument tourné vers ses habitants. Un réseau de voies lentes performant sur le territoire est une plus-value en termes de services offerts à la population mais également un acte résolument écologique.

Par ailleurs, la valorisation du maillage lent est un atout touristique pour la promotion du territoire et la découverte de ses richesses. La mobilité douce à Rendeux se voudra touristique et utilitaire. C'est-à-dire aussi bien à destination des attractions touristiques de la commune que vers les commerces et services.

Le projet s'articulera autour de trois souhaits formulés à de nombreuses reprises par les citoyens, les groupes de travail et les membres de la CLDR :

- ✓ Se réapproprier les berges de l'Ourthe actuellement difficiles d'accès hormis en quelques points bien localisés.
- ✓ Renforcer les connexions inter-villages, intra-village et transcommunales.
- ✓ Proposer des alternatives à la voirie régionale RN833 qui divise les localités de Hamoul, Rendeux et Ronzon.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant des initiatives de transition
- 3. Préserver le territoire communal du tourisme de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
 - En favorisant un tourisme vert et éco-responsable
 - En réinventant les promenades à thème et les parcours découvertes
 - En repensant des programmes et guides structurés
 - En aménageant des entrées de communes en lien avec l'image éco-responsable
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En pérennisant l'offre de services
- 5. Favoriser la mobilité douce utilitaire et touristique
 - En complétant le réseau de voies lentes
 - En créant du parcage alternatif
 - En sensibilisant les citoyens aux bienfaits de la marche et du vélo
 - En organisant des trajets quotidiens (scolaires...) à vélo et/ou pédestres
 - En renforçant la sécurité des usagers faibles sur la route
- 6. Améliorer la sécurité routière
 - En renforçant la sécurité routière
 - En sécurisant les déplacements des usagers faibles
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En rénovant les sites de mise en valeur des paysages
 - En valorisant les monuments et sites de la commune
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
 - En densifiant le cœur de Rendeux-centre
 - En renforçant l'attractivité des cœurs de villages

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Création de voies lentes	+	+	
Entretien de voies lentes			-
Création de parkings de délestage pour les voitures		+	
Création de parkings vélos	+	+	+
Sécurisation des voies lentes et traversées de route	+		
Balisage des voies lentes	+		
Implication des citoyens dans le projet	+	+	
Amélioration de la mobilité en général	+	+	+
Réponse à des impératifs écologiques		+	
Promotions d'atouts patrimoniaux	+	+	+

5. Localisation et statut du projet

Les aménagements à réaliser sont localisés sur la carte supra dans le point « Description du projet ». Les tronçons se situent sur le domaine public à l'exception de celui entre le Lion de l'Ourthe et l'arboretum de Bardonwez.

6. Parties prenantes et porteur de projet

Porteurs du projet :

- Commune de Rendeux

Partenaires du projet :

- Commune de Rendeux
- Le GAL « pays de l'Ourthe »
- CCCA
- Zone de Police
- VIAS
- GRACQ
- Bénévoles
- SPW
- L'Asbl « Tous à Pied »
- CCATM
- CLDR
- SPT
- La MdT
- CGT

Pistes de financement :

- Subvention « Mobilité douce » de la Région Wallonne
- DR
- CGT

7. Programme de réalisation

- Priorisation de la fiche : elle est la suite logique de la fiche 1.4 « Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes ».
- Etat du dossier : identification partielle des tronçons à aménager
- Programme des travaux et/ou aménagements : chaque tronçon peut être mis en œuvre de façon indépendante.
- Planification :
 - Demande de convention 2025
 - Désignation d'un auteur de projet 2026
 - Adjudication des premiers tronçons 2026
 - Réalisation des travaux 2027
- Démarches administratives à réaliser : désignation d'un auteur de projet

8. Estimation globale du coût (décembre 2021)

Estimation globale du coût	Montant (HTVA)	Sources de financement
- signalisation horizontale (marquages au sol)	± 5€/m	Commune Développement rural Subvention « Mobilité douce » de la Région Wallonne

- Empierrement de type 32/60 - géotextile - profilage - pierre TOTAL pour un chemin de 2.5m de large	± 200 € du mètre courant	Commune + DR Subvention « Mobilité douce » de la Région Wallonne
- Sécurisation - Gyrobroyage / élagage - Equipement - Balisage - Entretien - Autre	L'estimation sera réalisée par l'auteur de projet.	Commune DR Subvention « Mobilité douce » de la Région Wallonne
Estimation du marquage et de l'empierrement par liaison : - Liaison n°1 : - Liaison n°2 : - Liaison n°3 : - Liaison n°4 : - Liaison n°5 : - Liaison n°6 : - Liaison n°7 : - Liaison n°8 : - Liaison n°9 : - Liaison n°10 : - Liaison n°11 : - TOTAL DES LIAISONS :	13 000 € marquage 29 500 € marquage 8000 € marquage + 940 000 € empierrement 8500 € marquage + 140 000 € empierrement 20 000 € marquage 18 000 € marquage 440 000 € empierrement 15 500 € marquage 10 000 € marquage 640 000 € empierrement 380 000 € empierrement ± 2 662 500 €	

Projet rémunérateur : **oui** / **non**

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de tronçons aménagés annuellement	3	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation annuelle de personnes utilisant leurs vélos de façon utilitaire	+ 20 habitants	GRACQ
Diminution du nombre d'accidents	- 20 %	La zone de police Ardenne / Famenne

10. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

A. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Utilisation de matériaux de revêtements perméables

B. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Mise en œuvre de matériaux issus de carrières locales

C. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Les tronçons existants sont priorisés

D. Mesures en faveur de la biodiversité :

Les élagages et broyages sont réduits à leurs minima

E. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Ce projet favorise la mobilité sur l'ensemble de la commune.

F. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

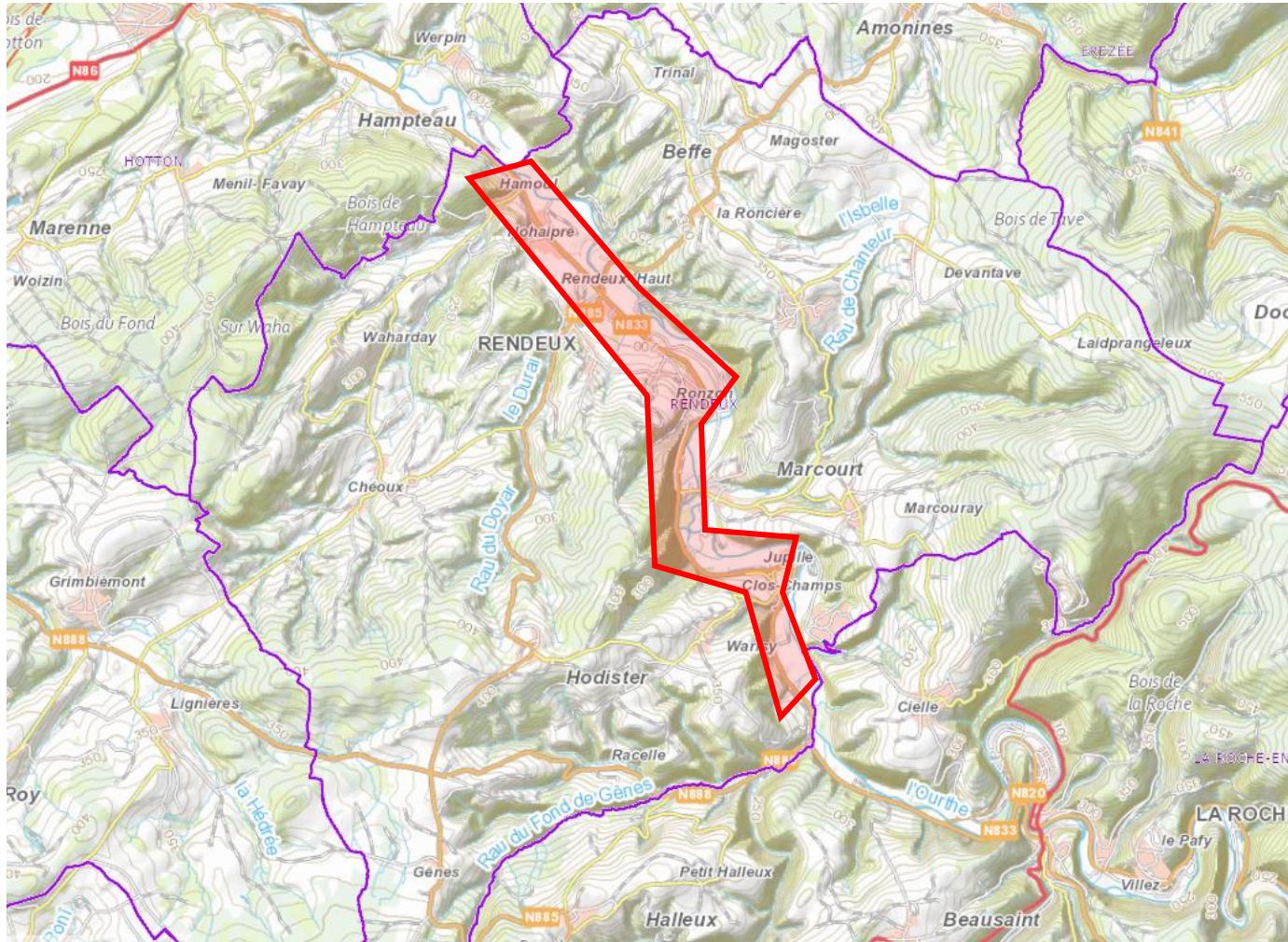
Recours à des matériaux locaux.

G. Intégration du projet dans l'environnement :

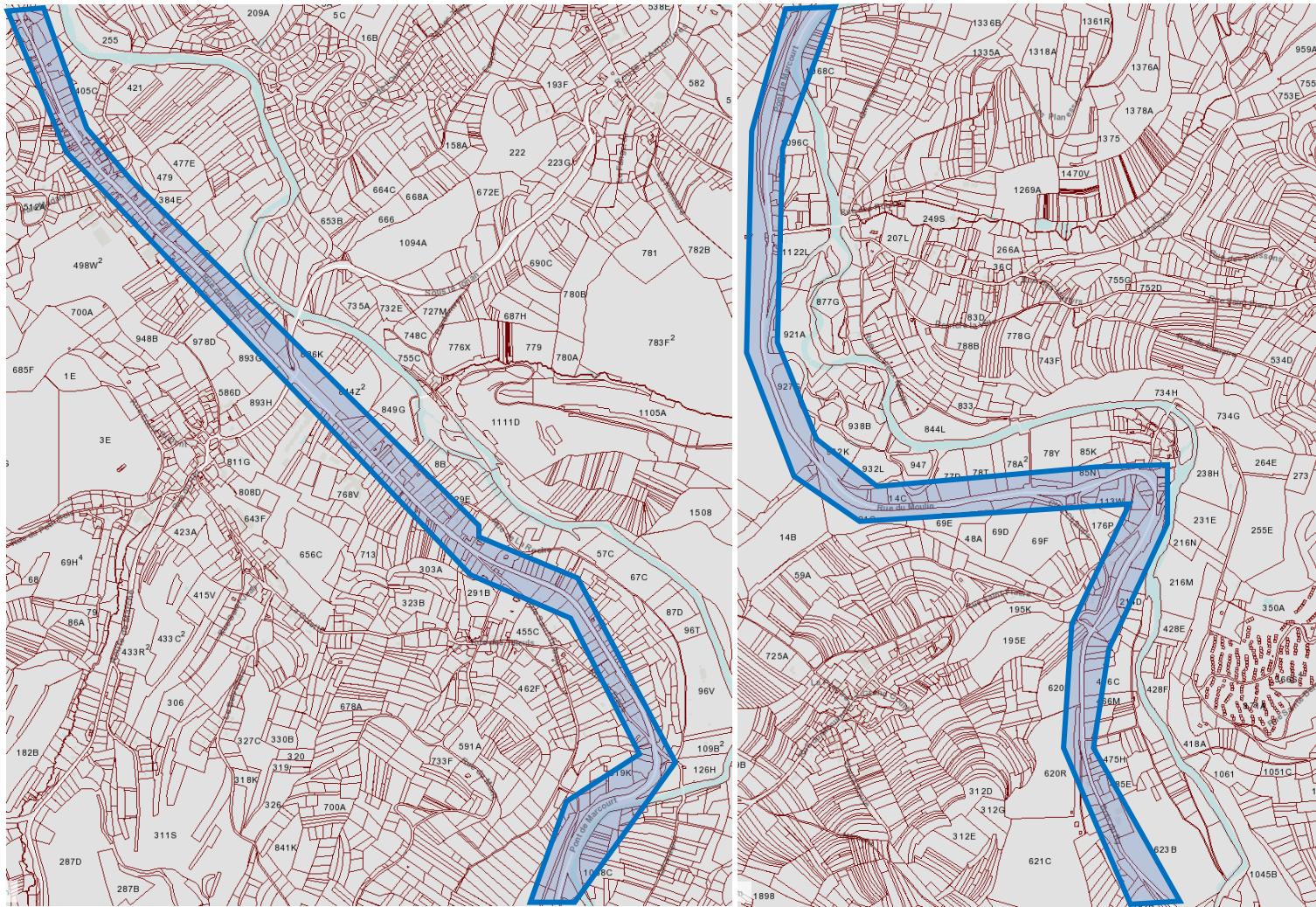
Ce projet respecte au maximum l'environnement de par le choix des tracés et l'utilisation de matériaux locaux.

11. Annexes

11.1 Plan de situation – Tronçon 1



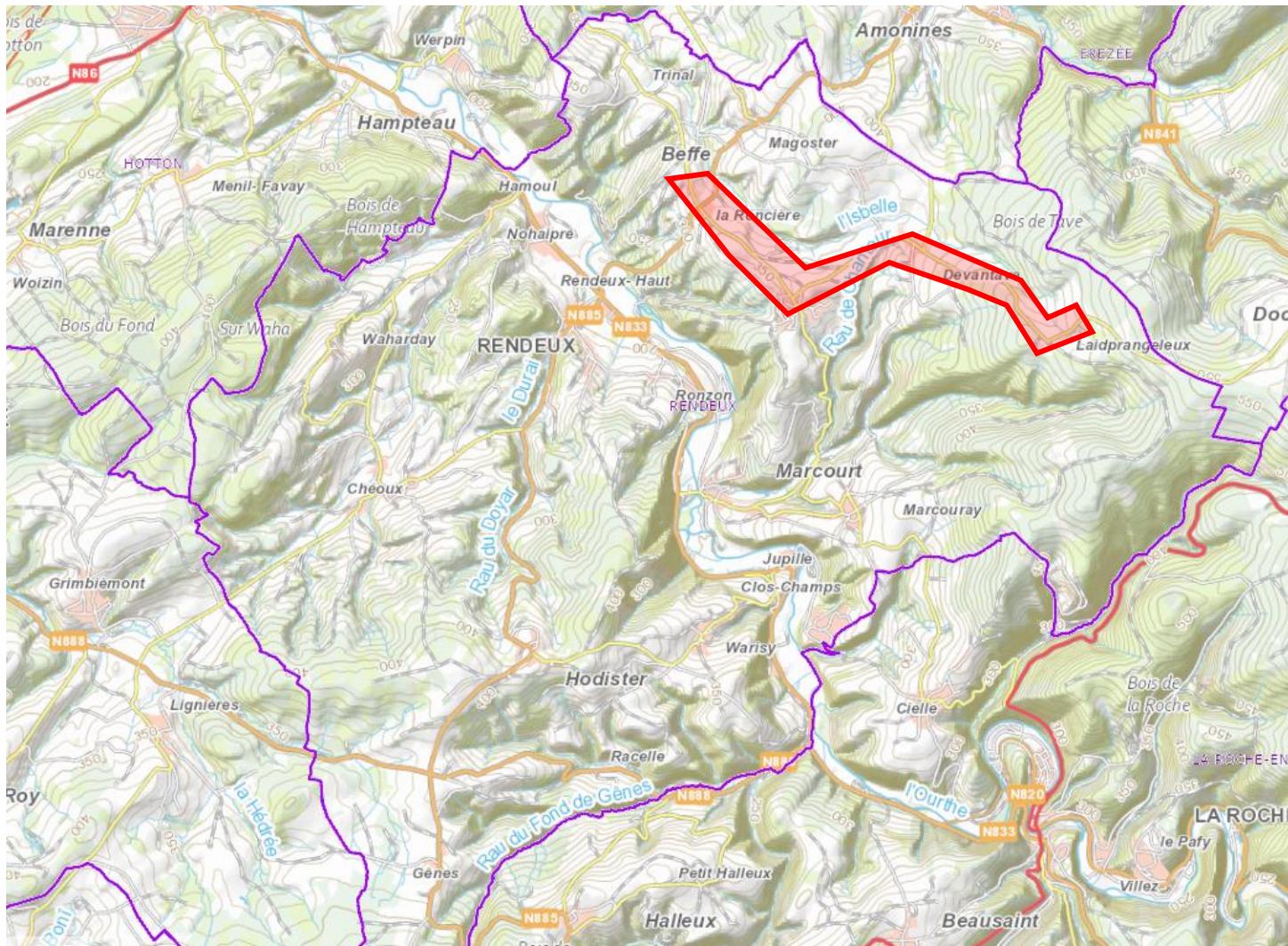
11.2 Périmètre d'intervention – Tronçon 1



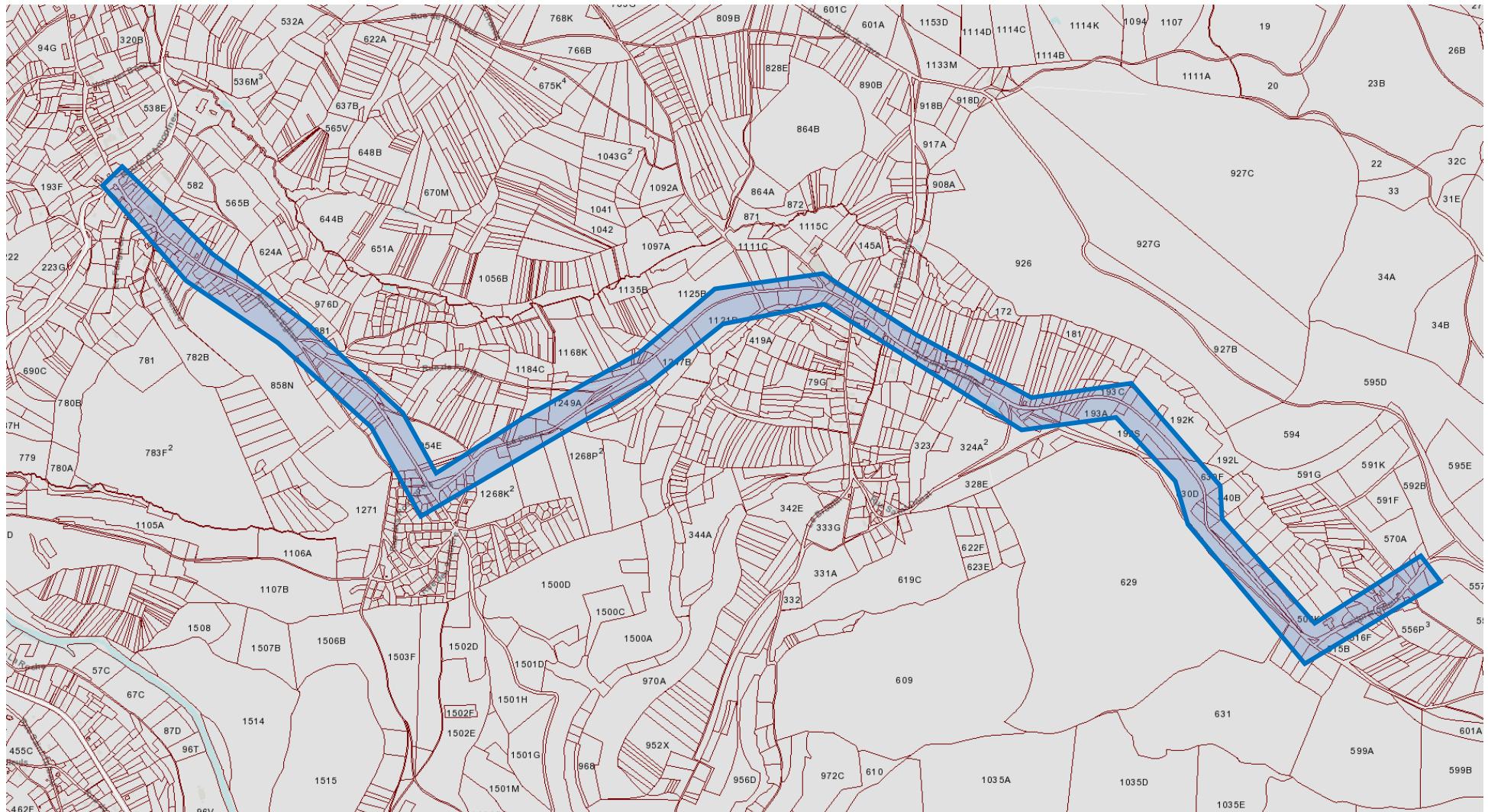
11.3 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 1



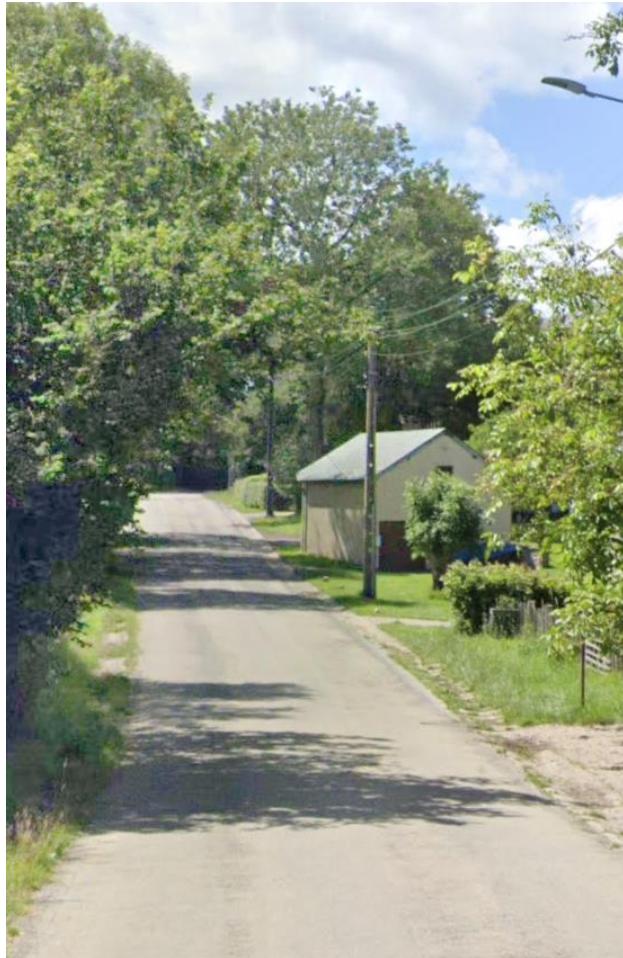
11.4 Plan de situation – Tronçon 2



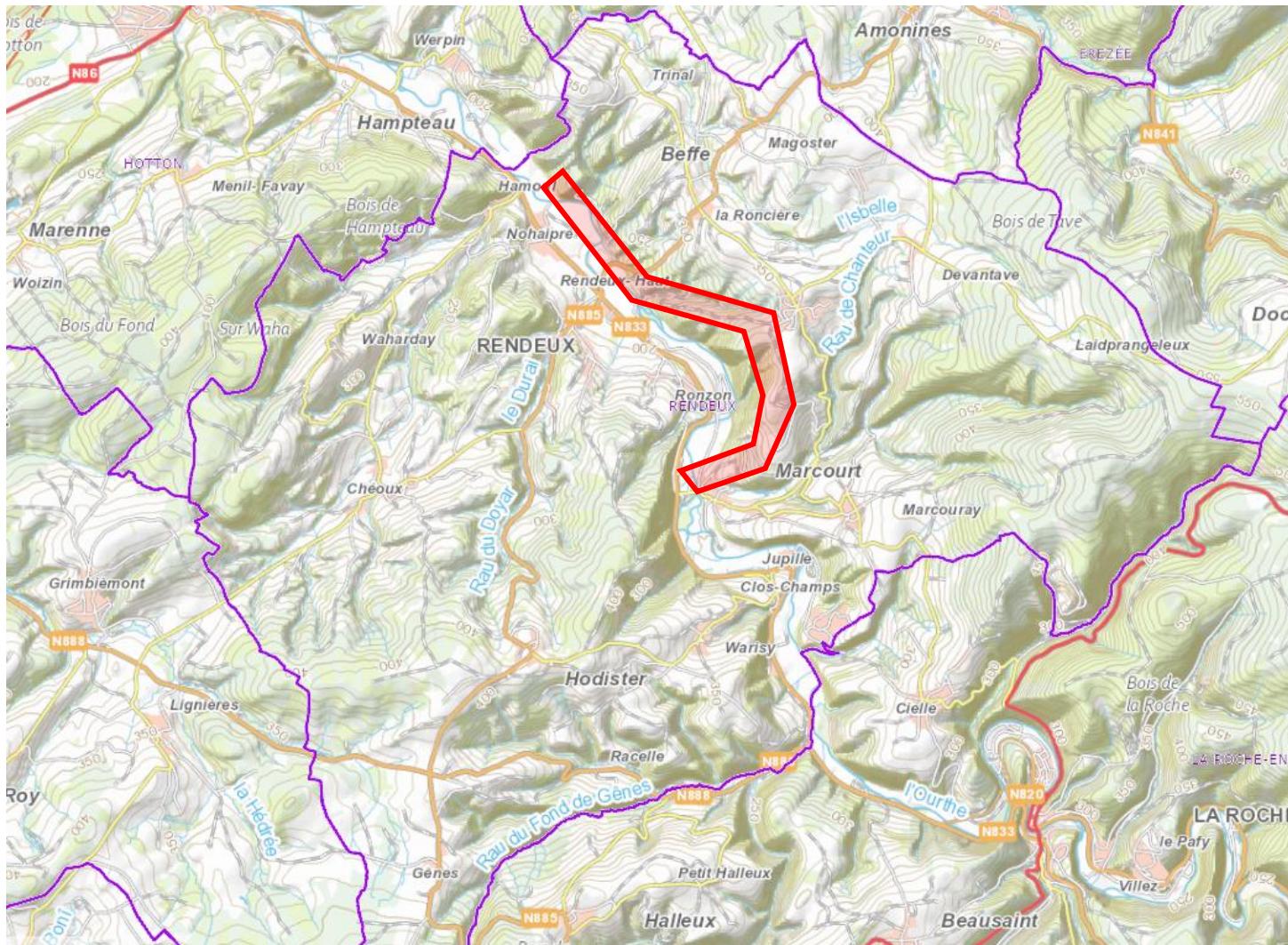
11.5 Périmètre d'intervention – Tronçon 2



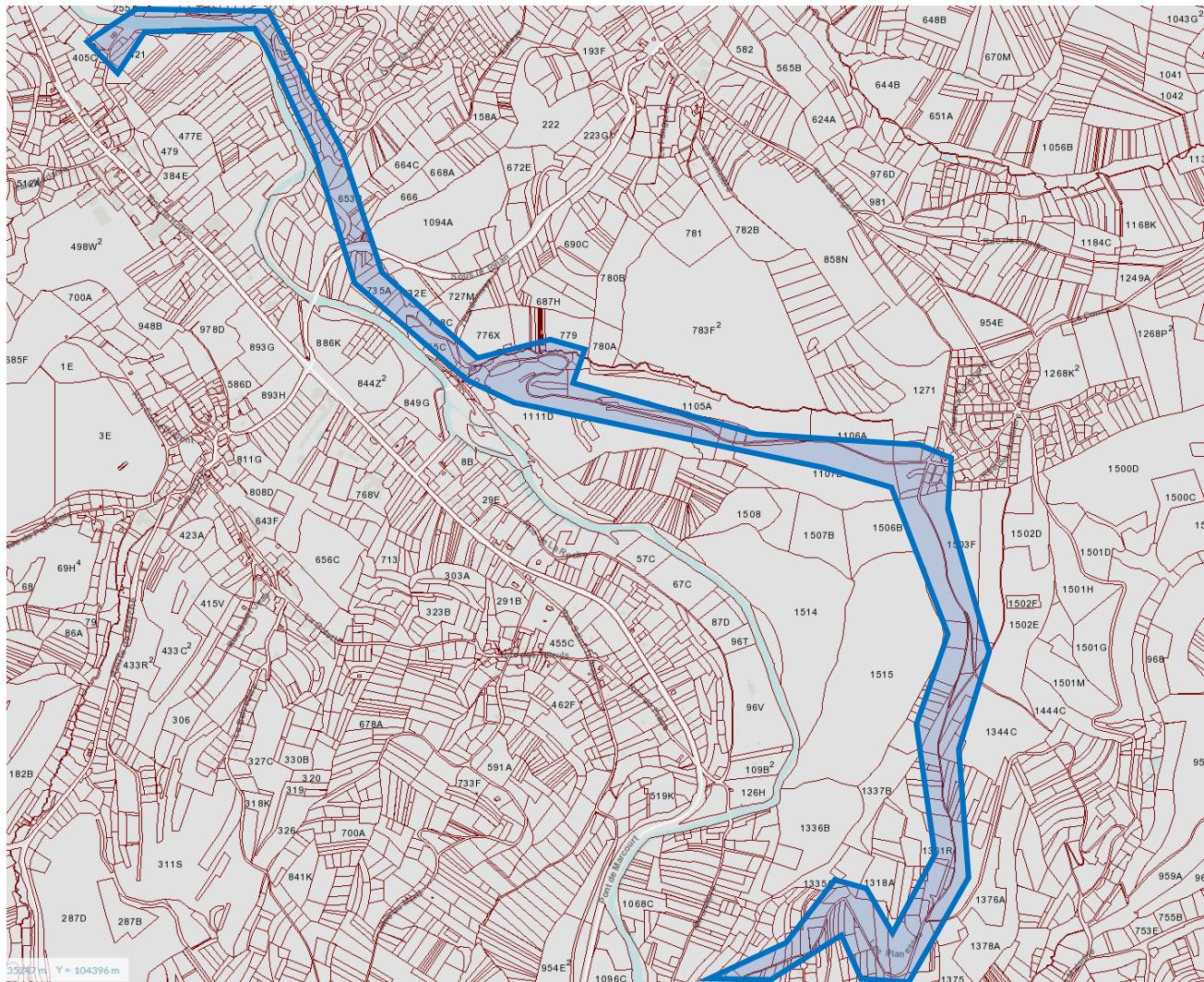
11.6 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 2



11.7 Plan de situation – Tronçon 3



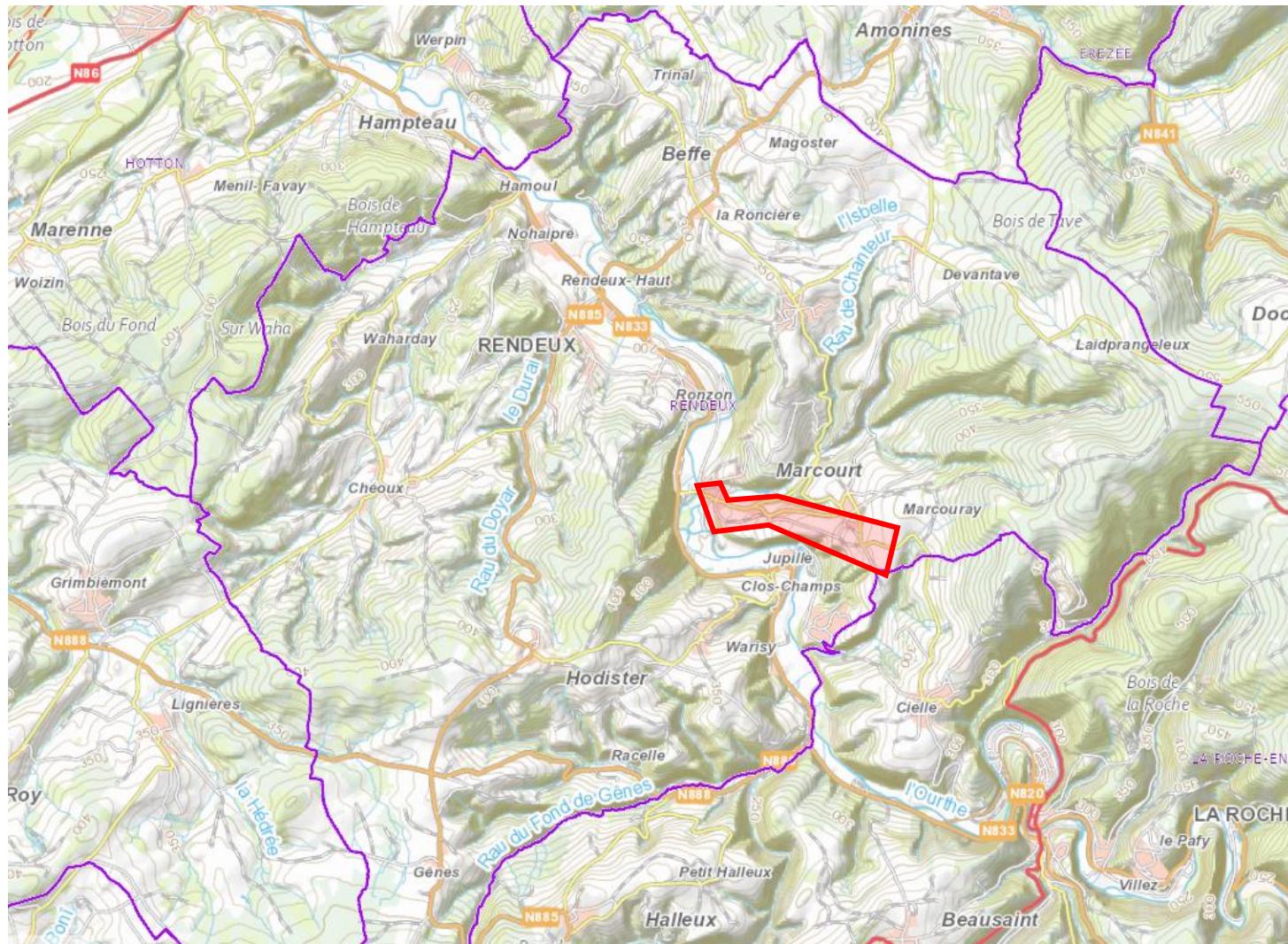
11.8 Périmètre d'intervention – Tronçon 3



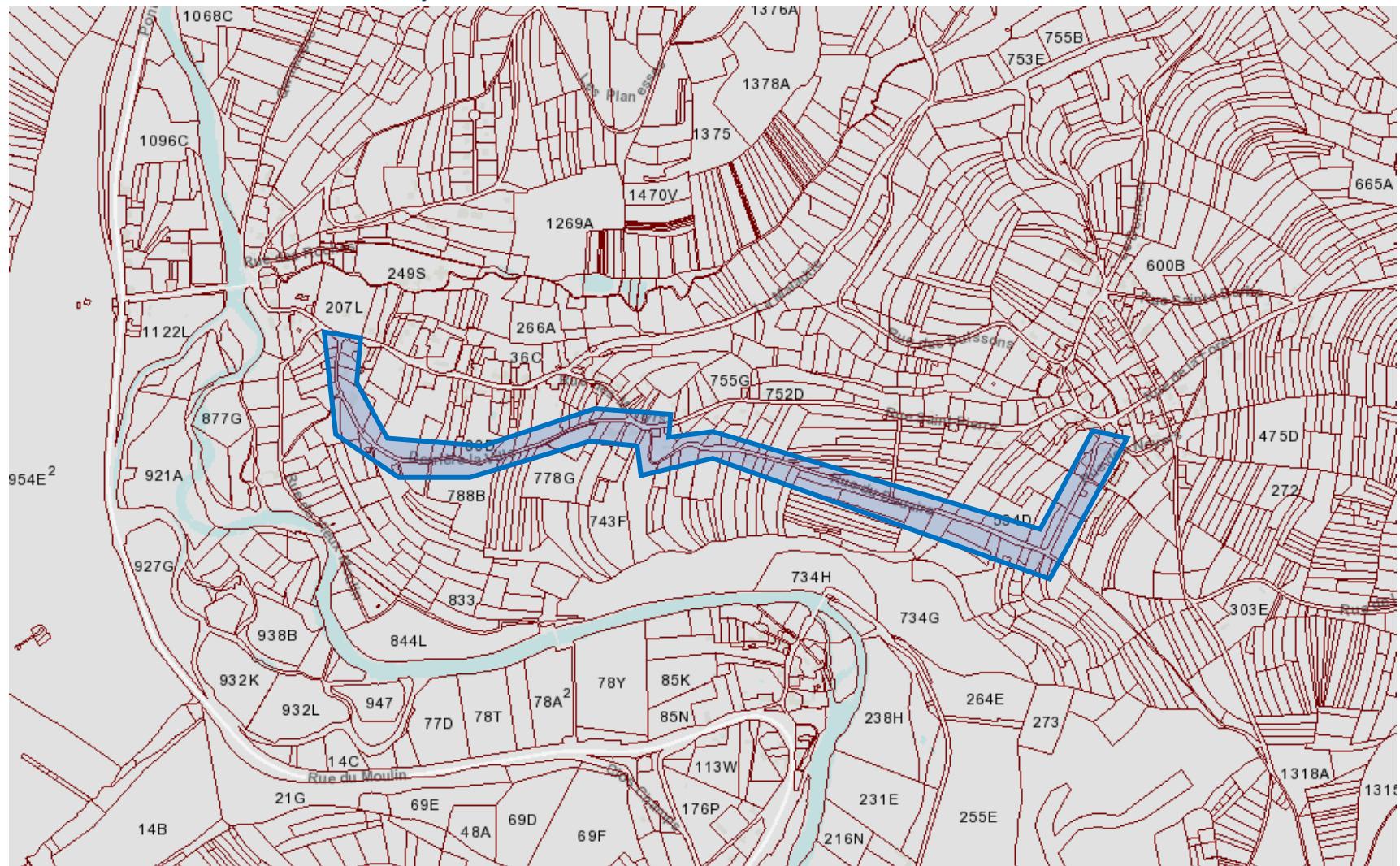
11.9 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 3



11.10 Plan de situation – Tronçon 4



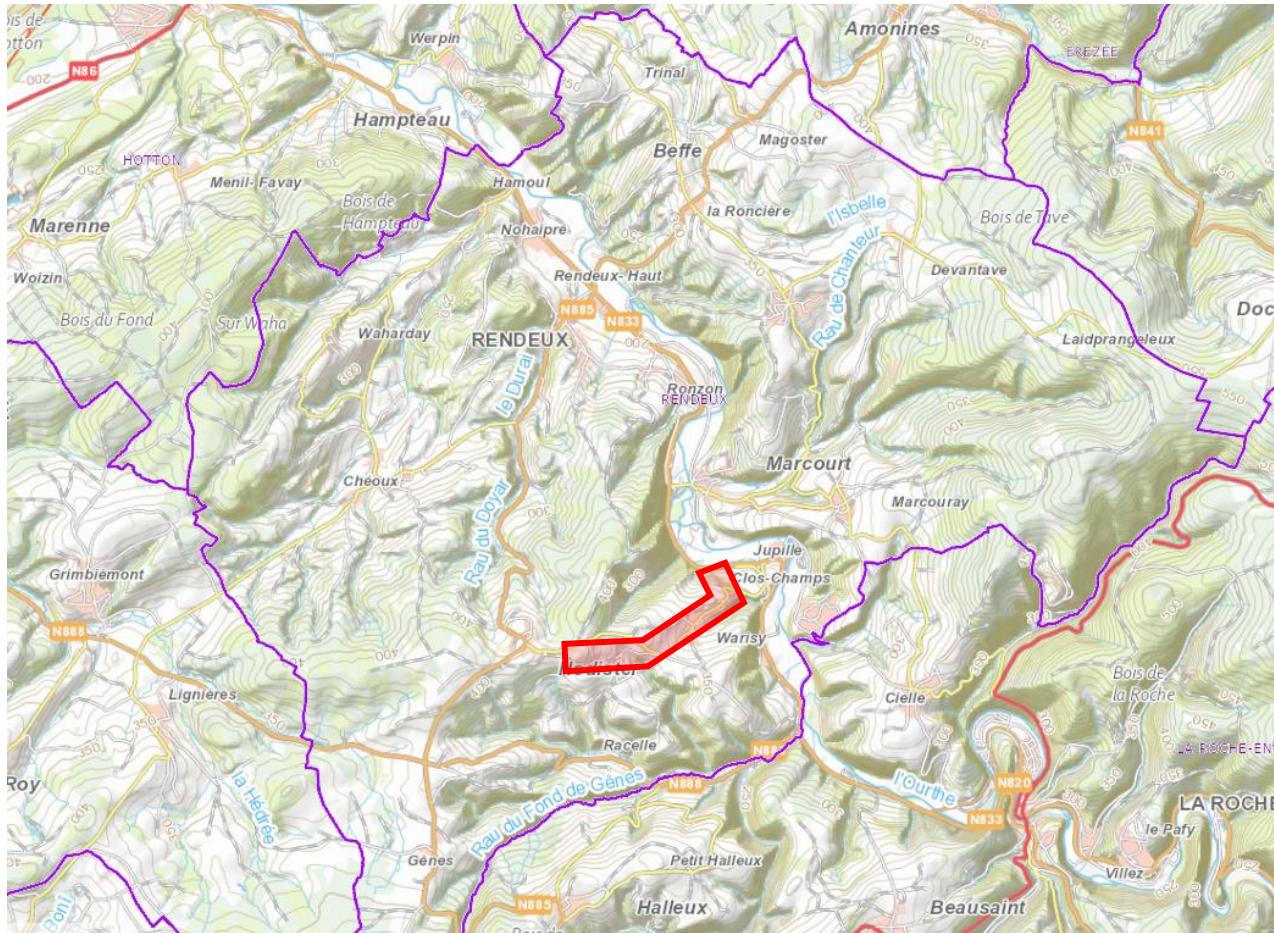
11.11 Périmètre d'intervention – Tronçon 4



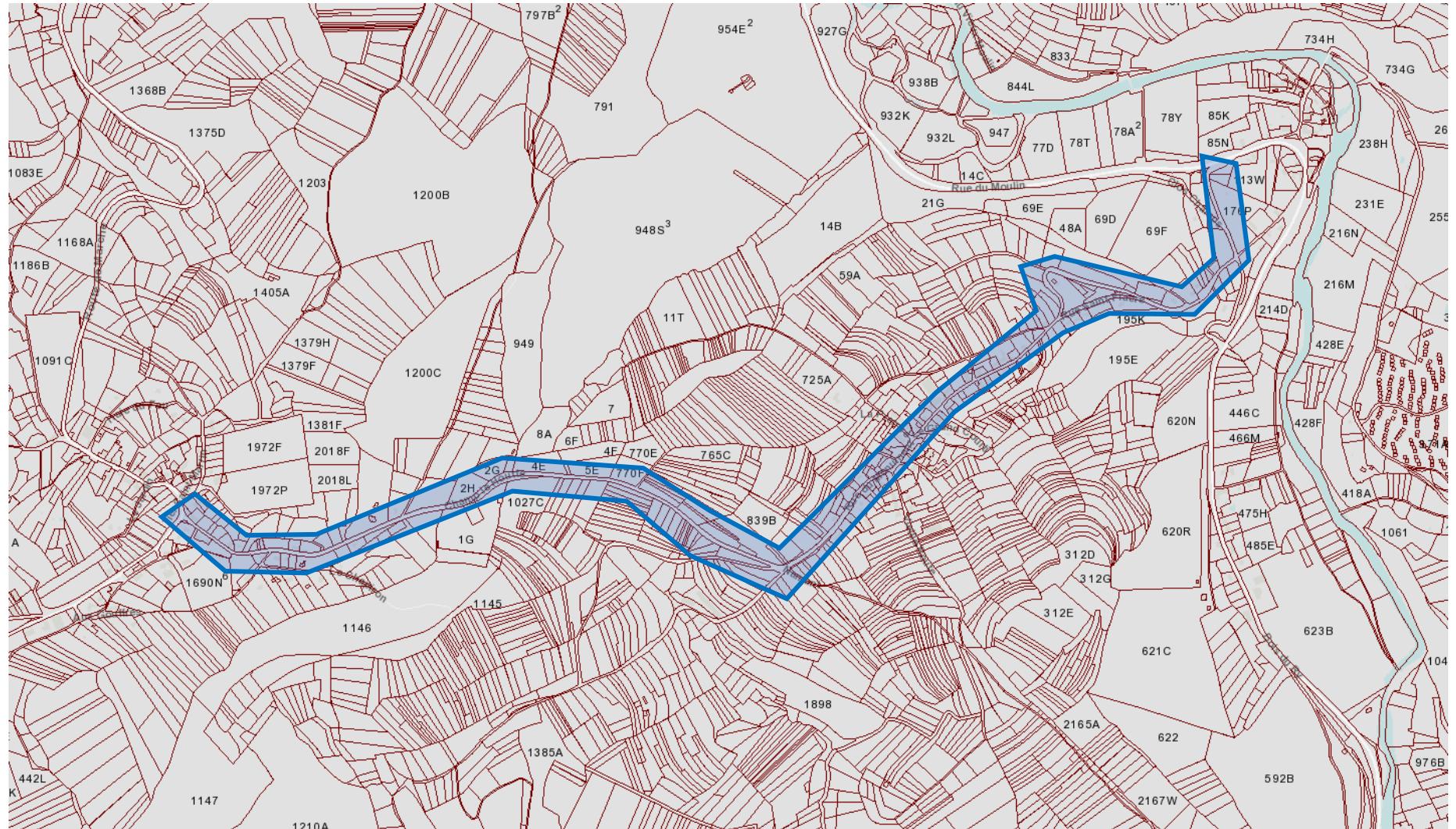
11.12 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 4



11.13 Plan de situation – Tronçon 5



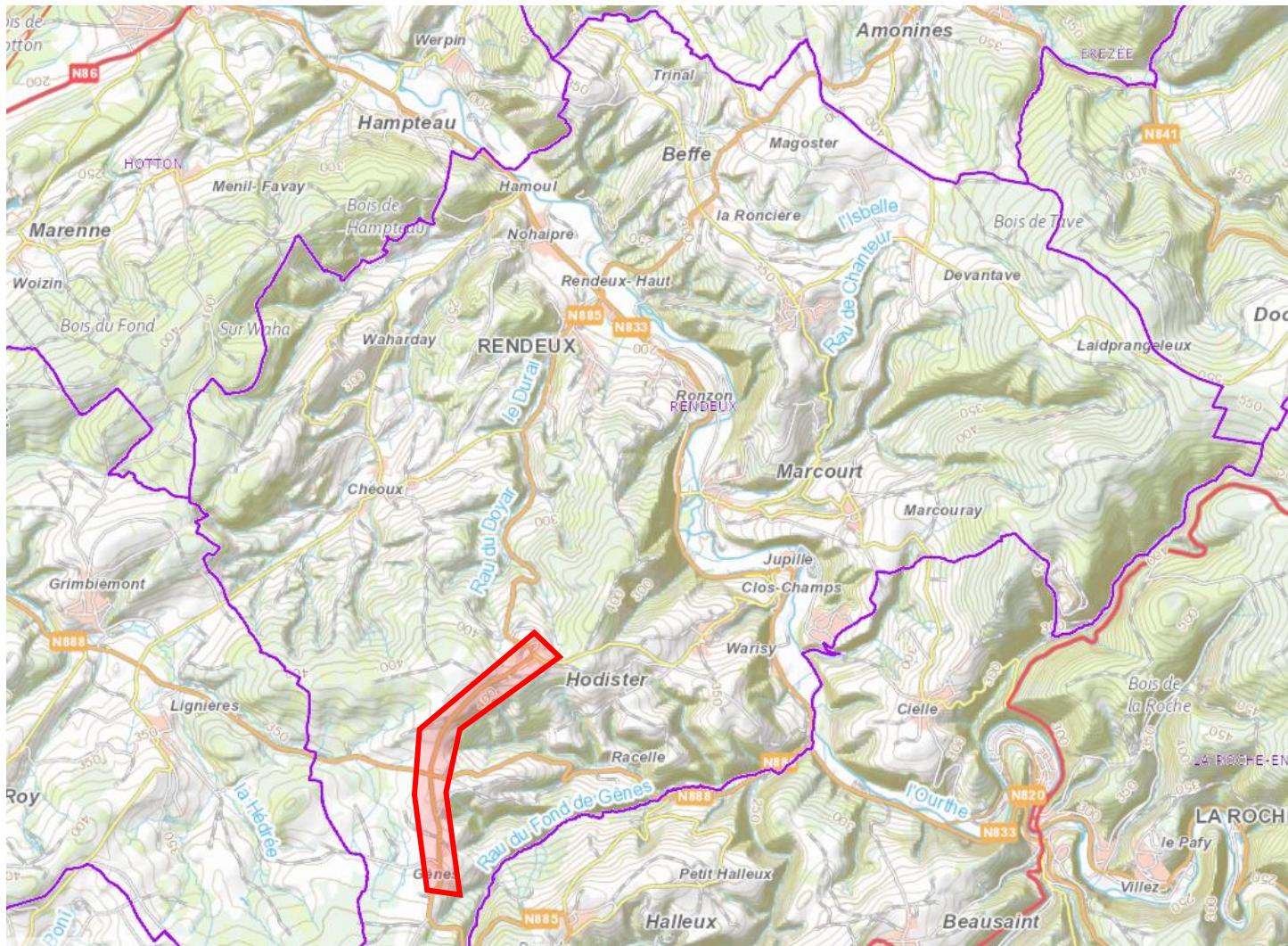
11.14 Périmètre d'intervention – Tronçon 5



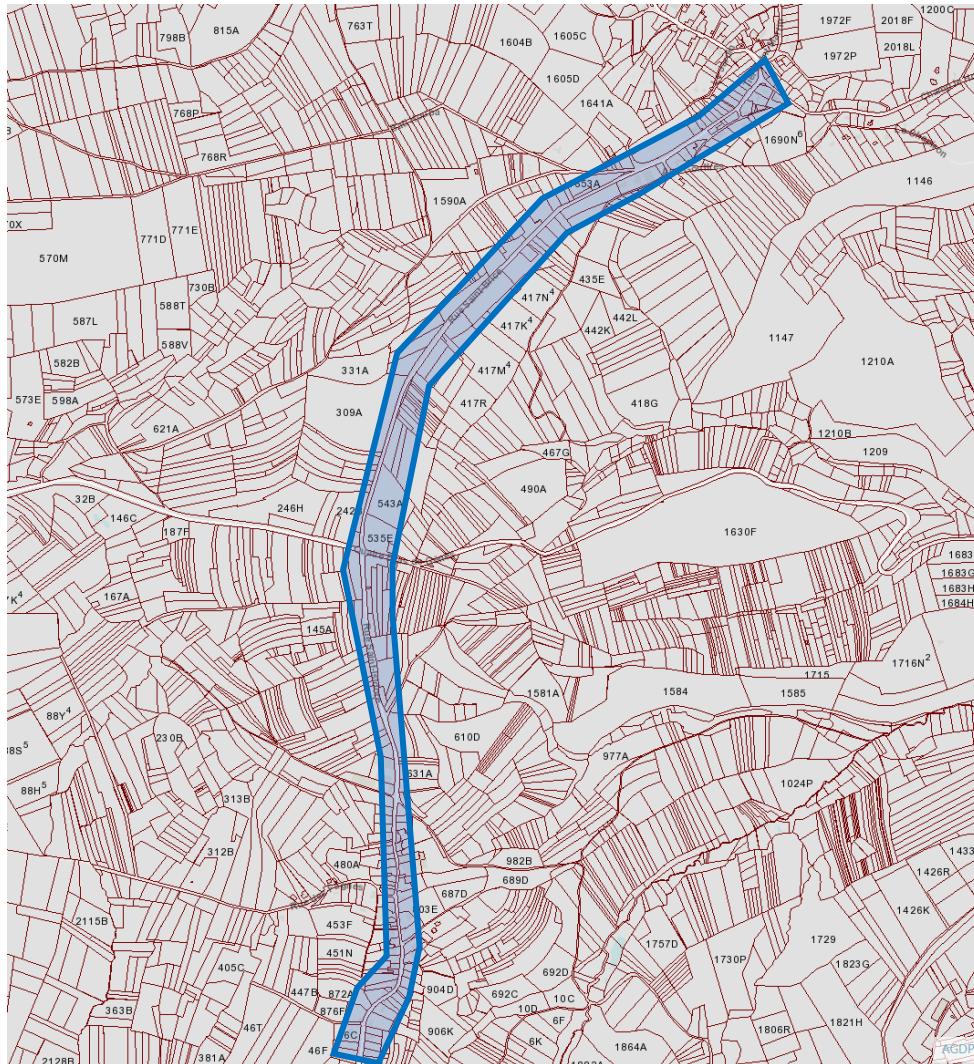
11.15 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 5



11.16 Plan de situation – Tronçon 6



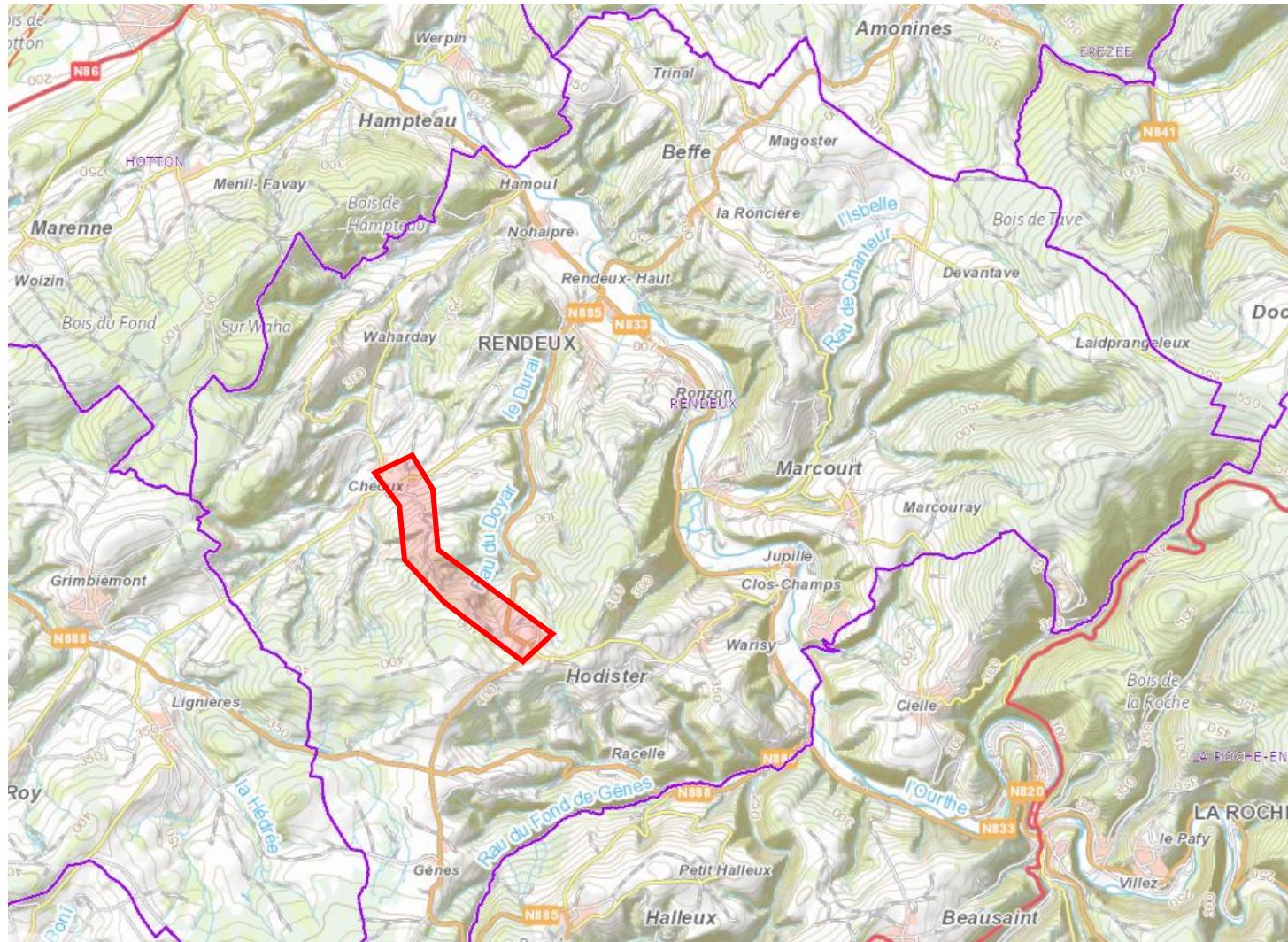
11.17 Périmètre d'intervention – Tronçon 6



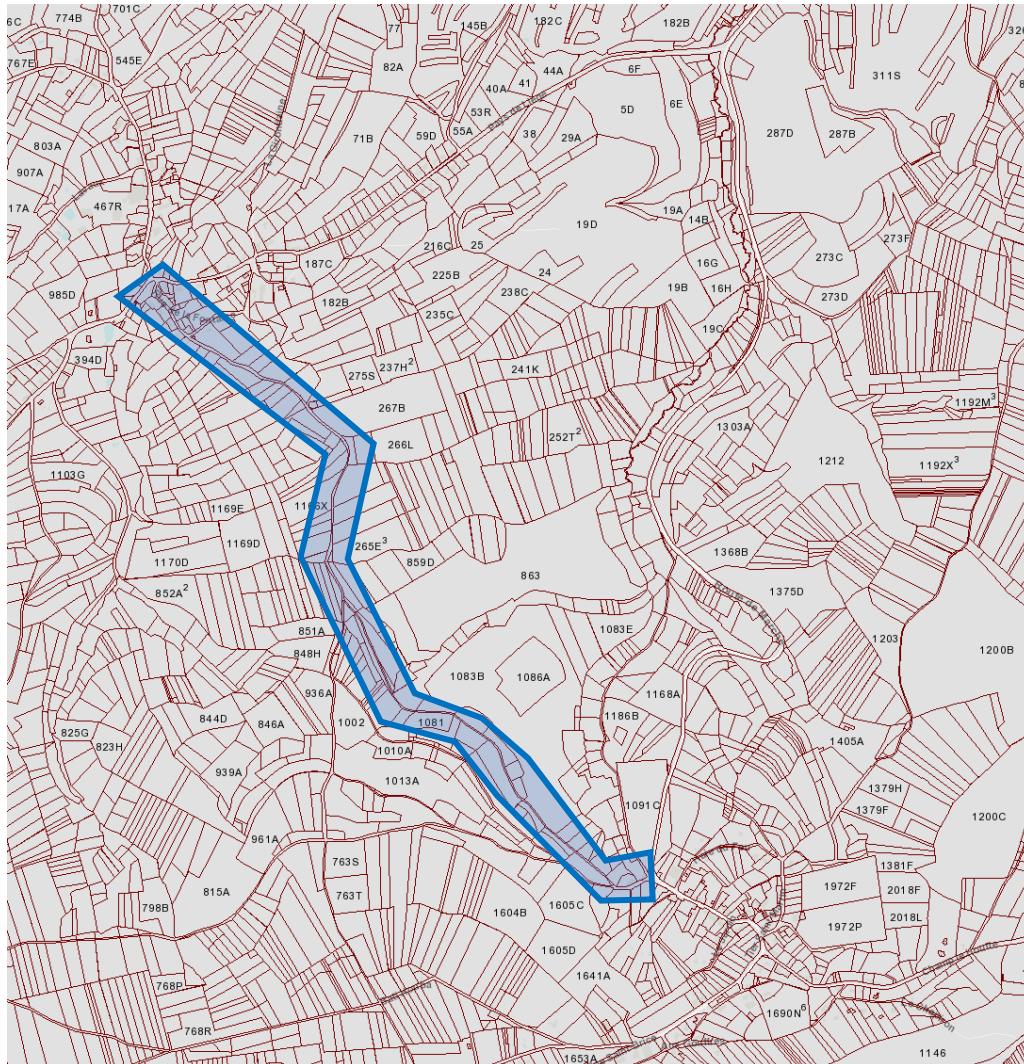
11.18 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 6



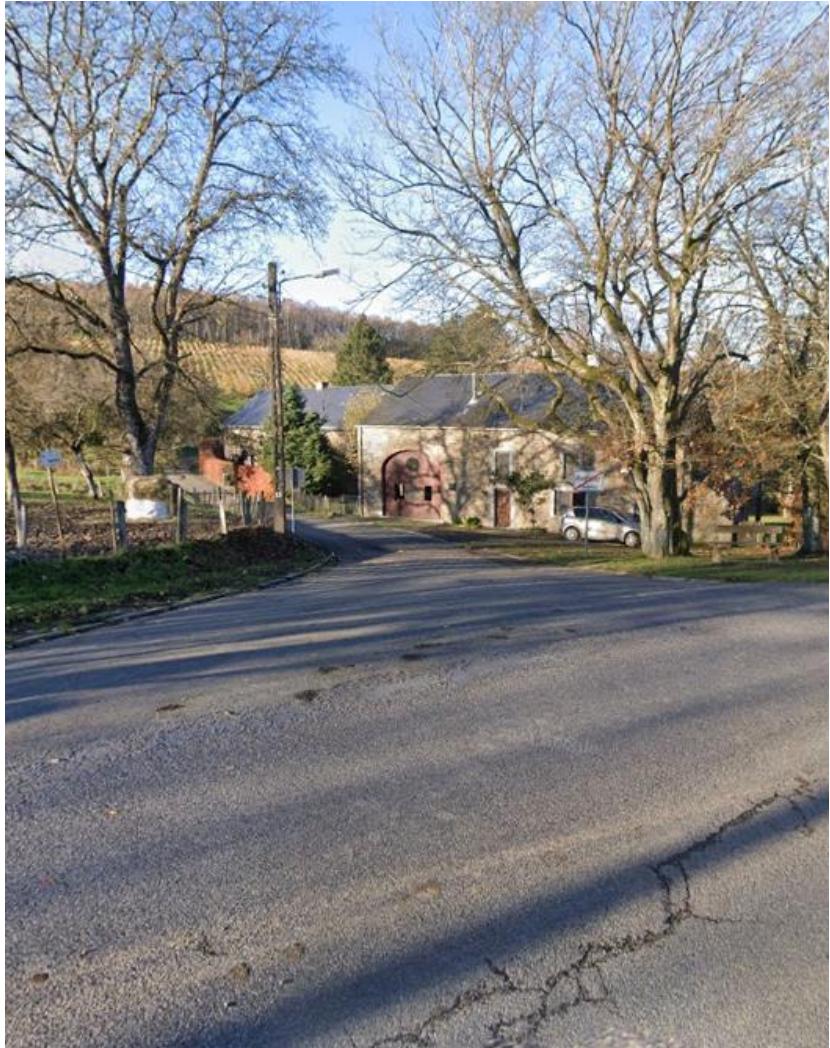
11.19 Plan de situation – Tronçon 7



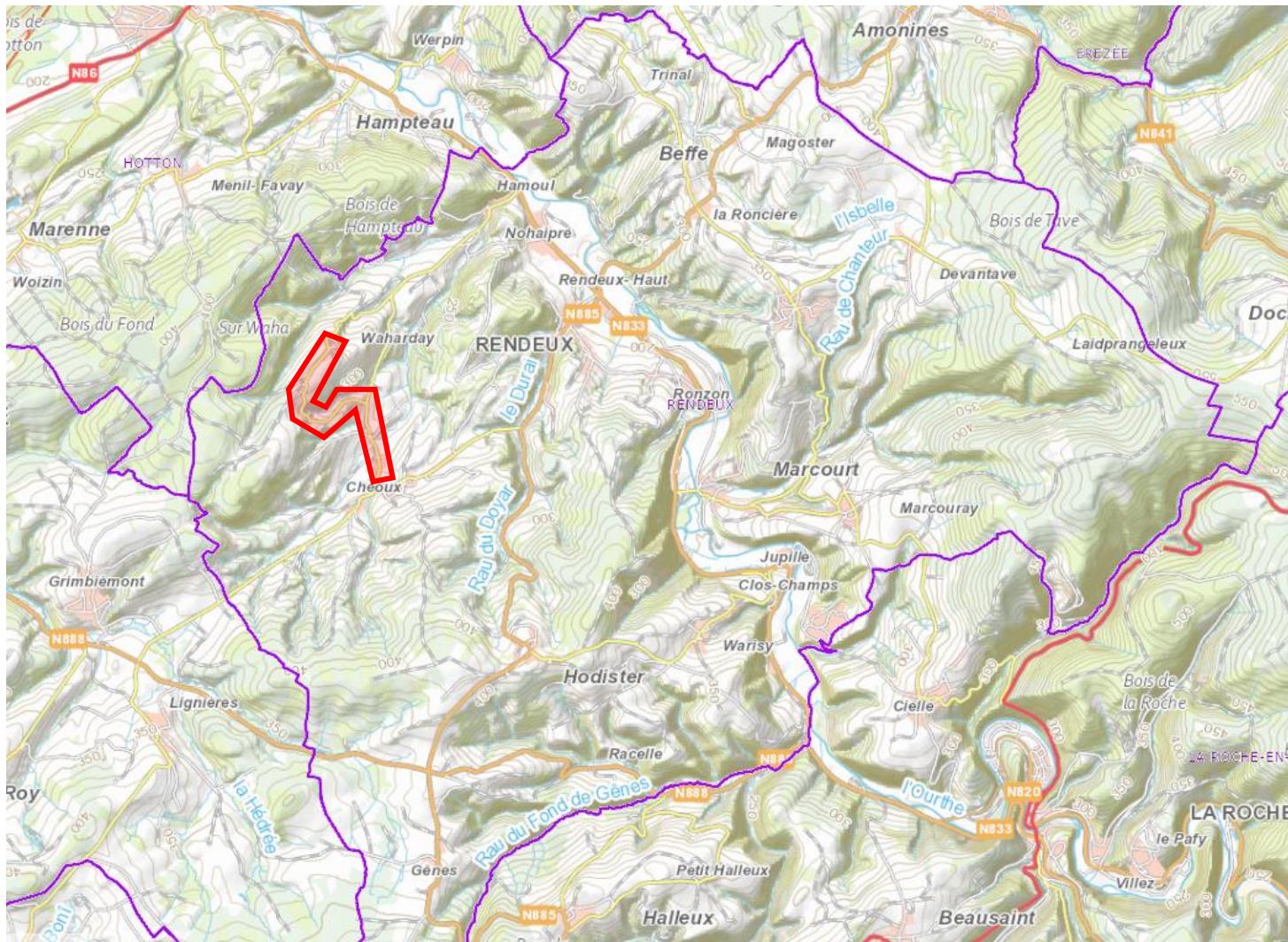
11.20 Périmètre d'intervention – Tronçon 7



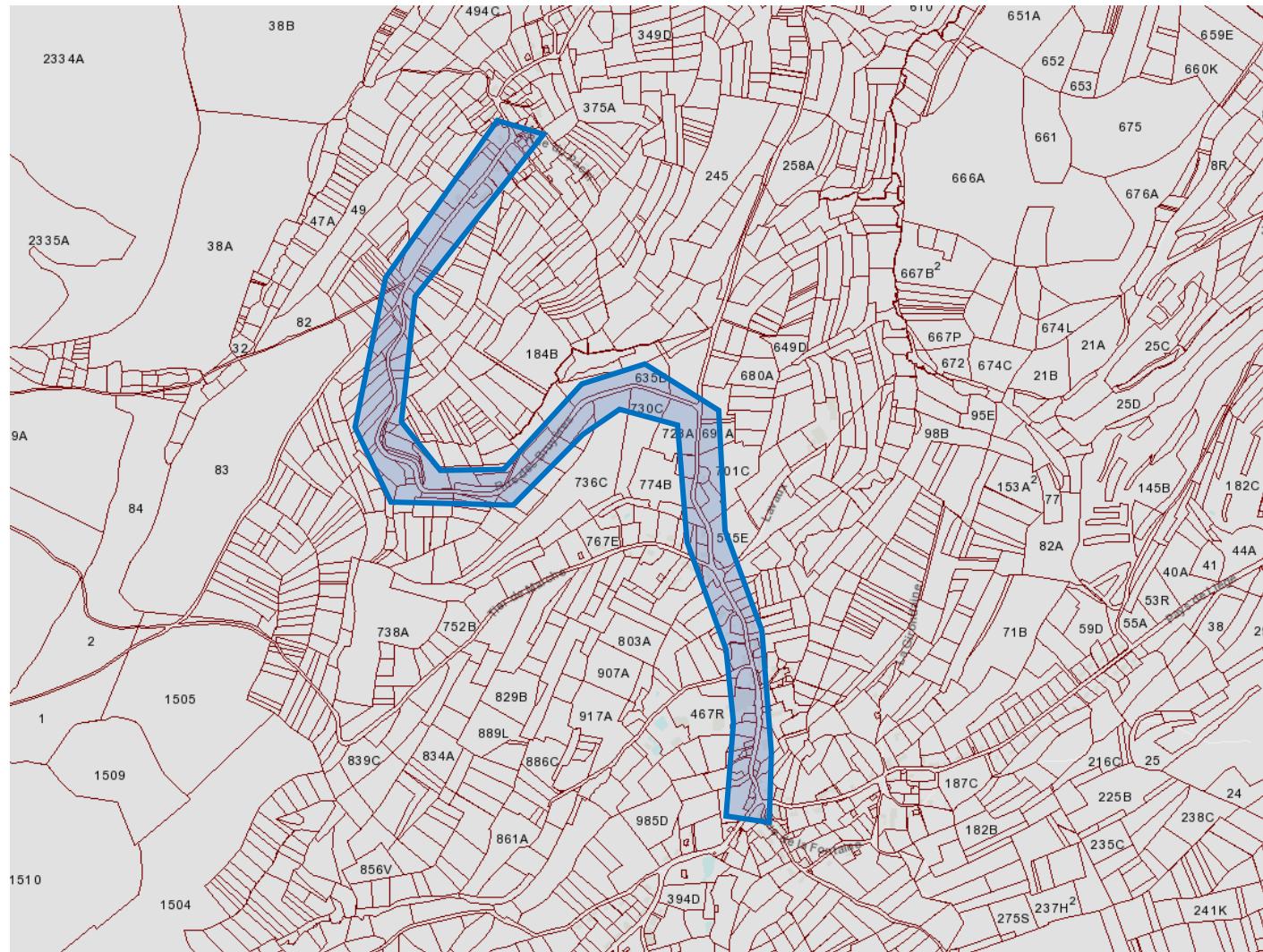
11.21 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 7



11.22 Plan de situation – Tronçon 8



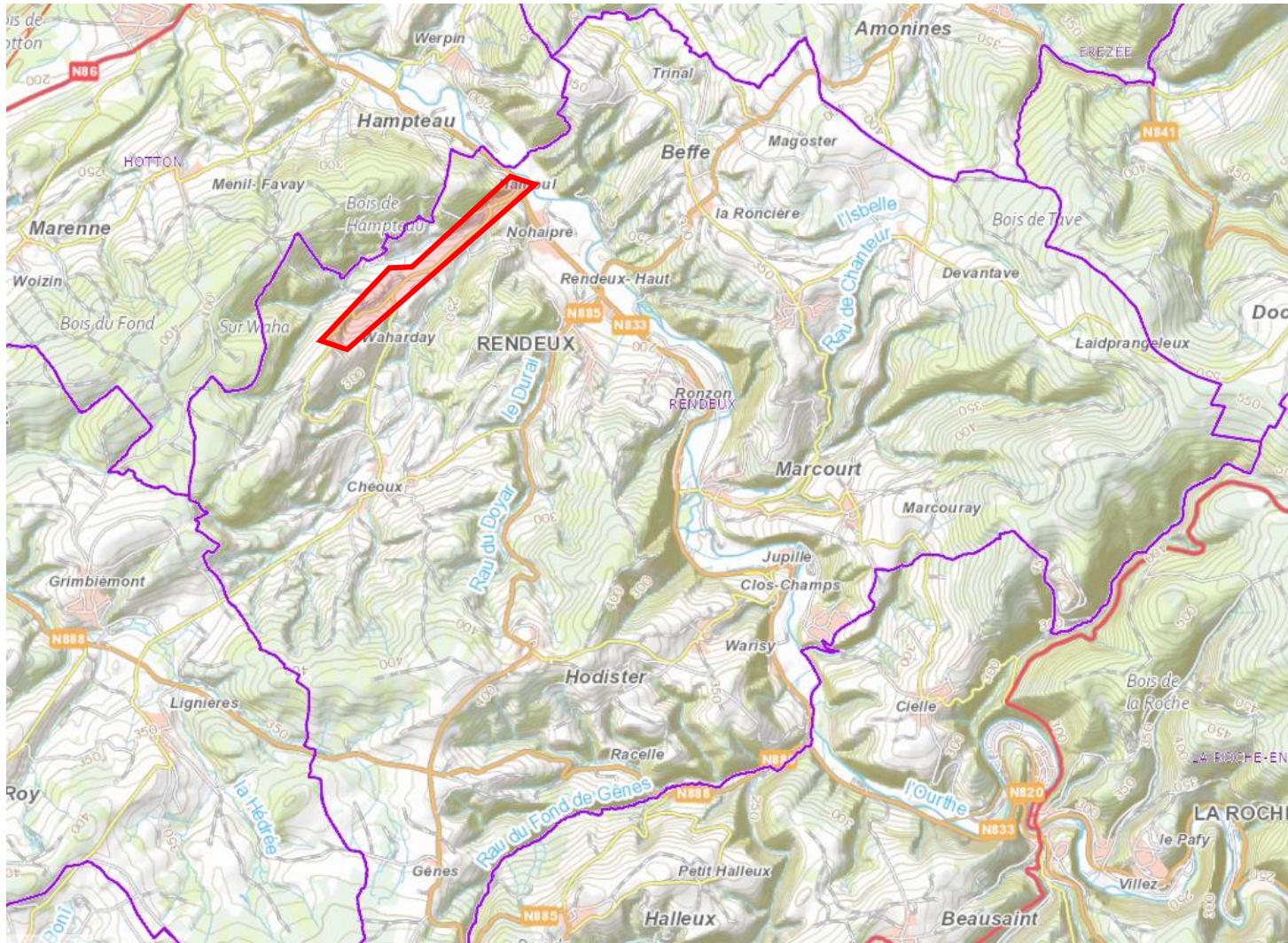
11.23 Périmètre d'intervention – Tronçon 8



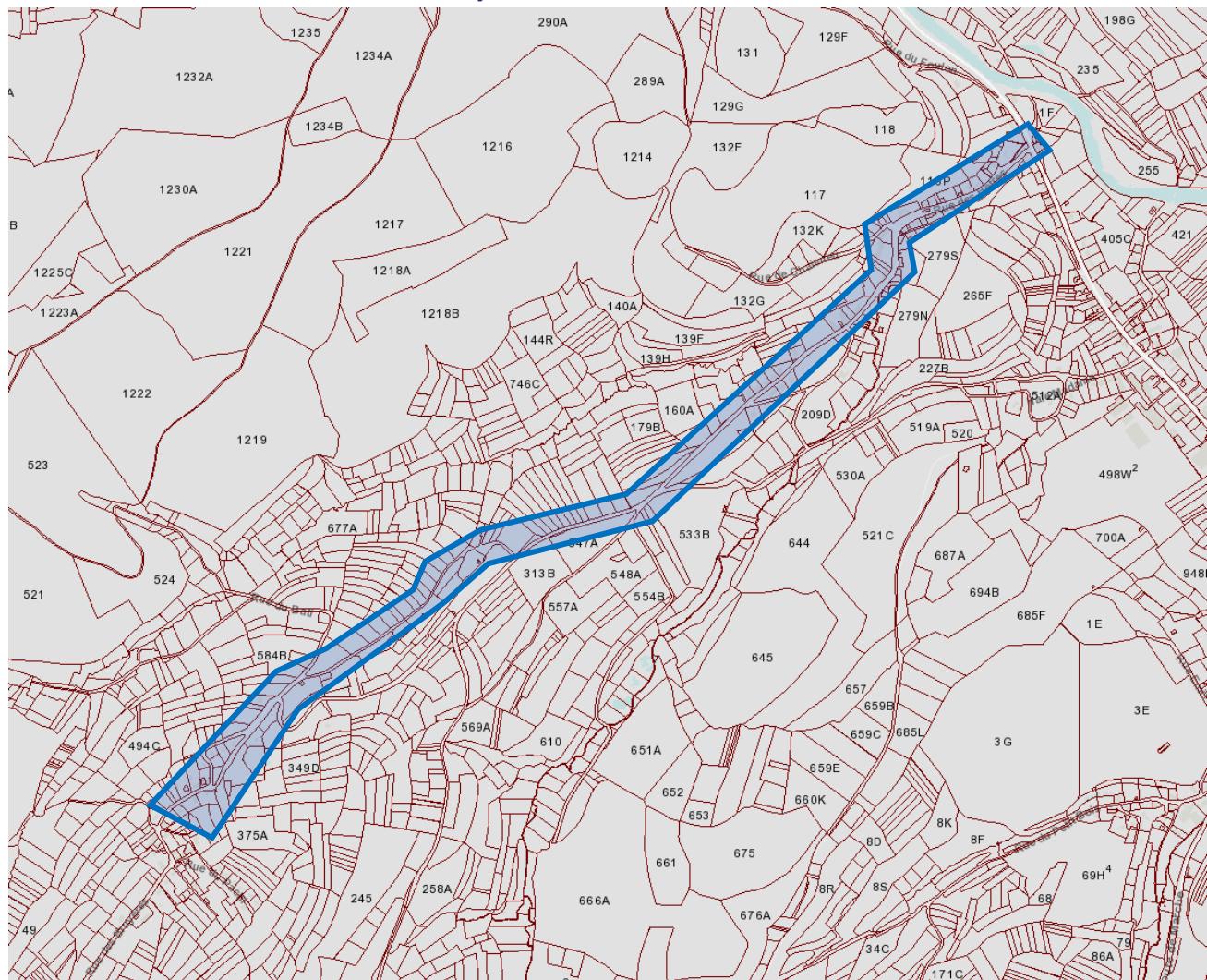
11.24 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 8



11.25 Plan de situation – Tronçon 9



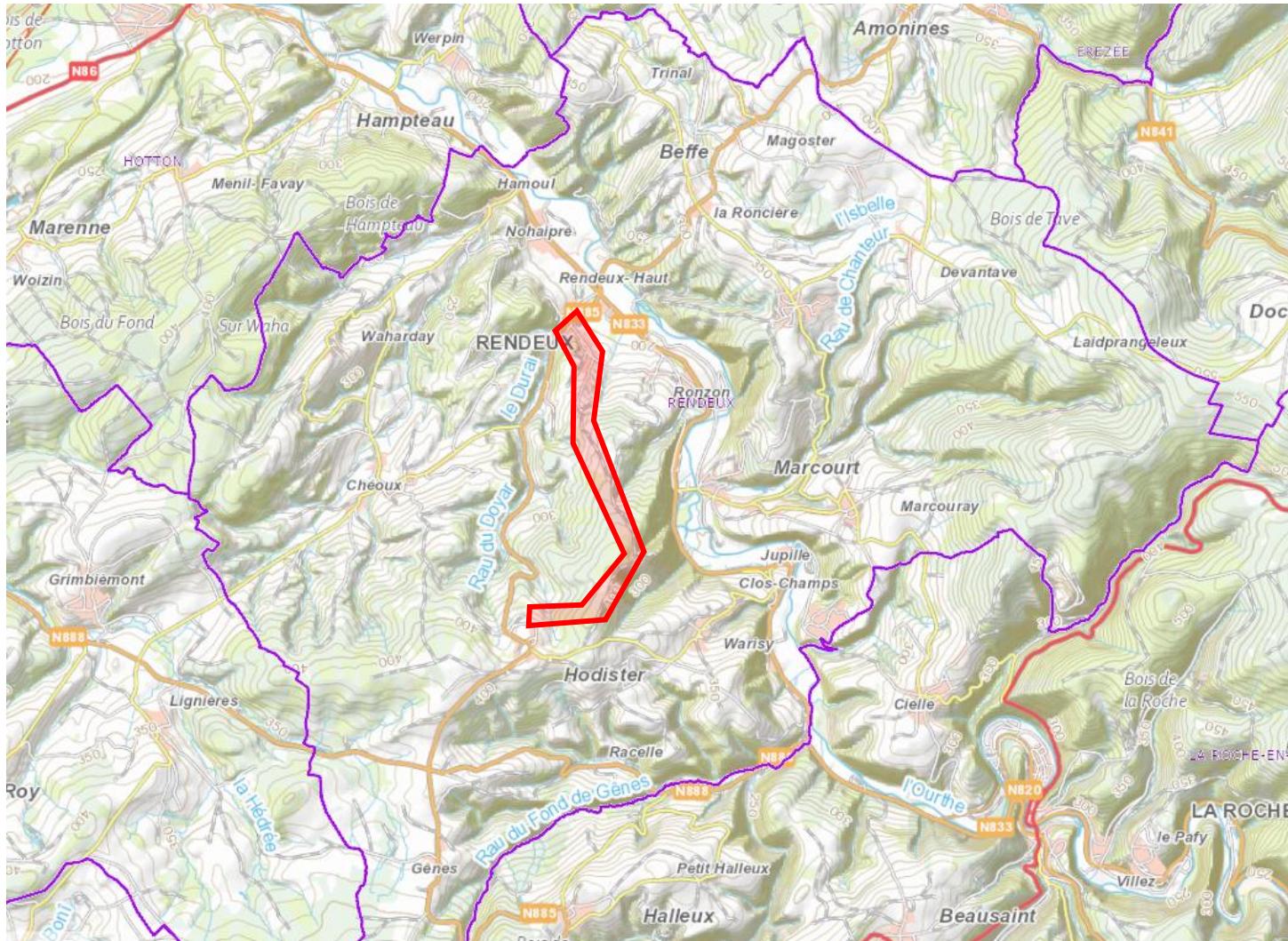
11.26 Périmètre d'intervention – Tronçon 9



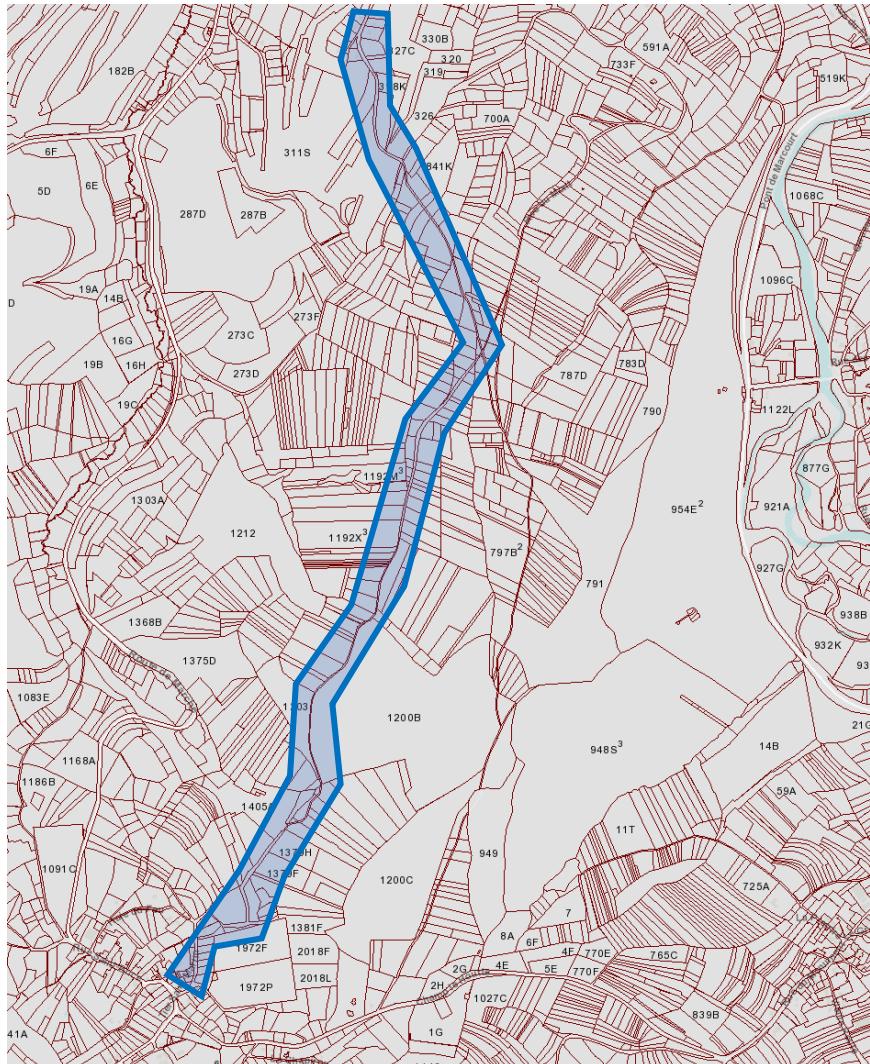
11.27 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 9



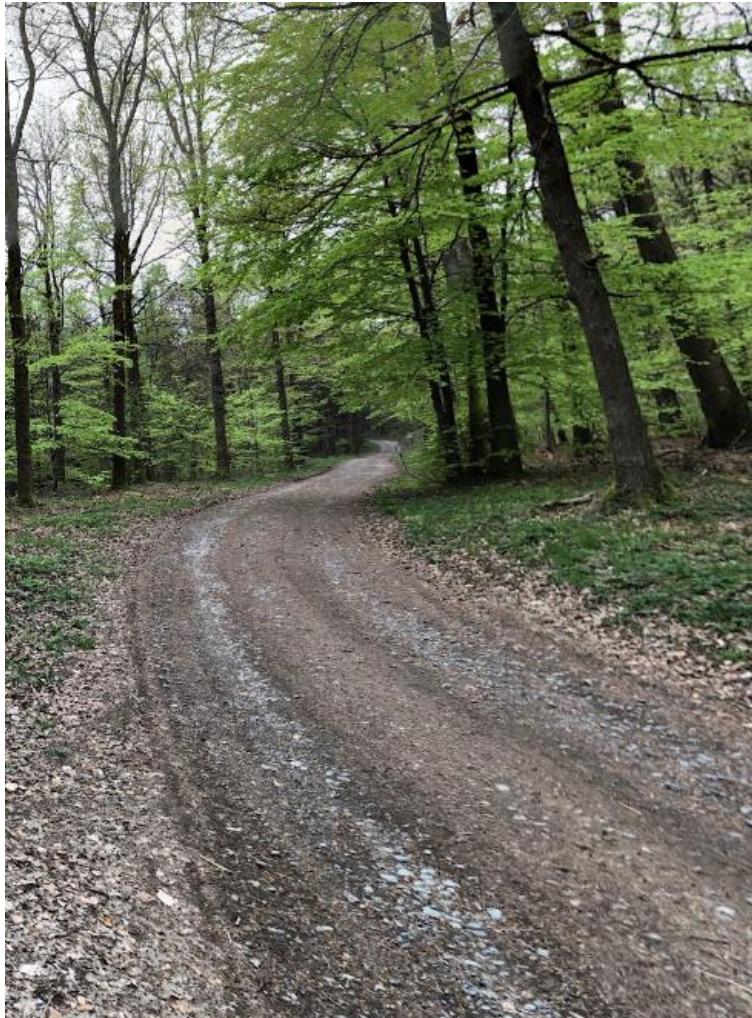
11.28 Plan de situation – Tronçon 10



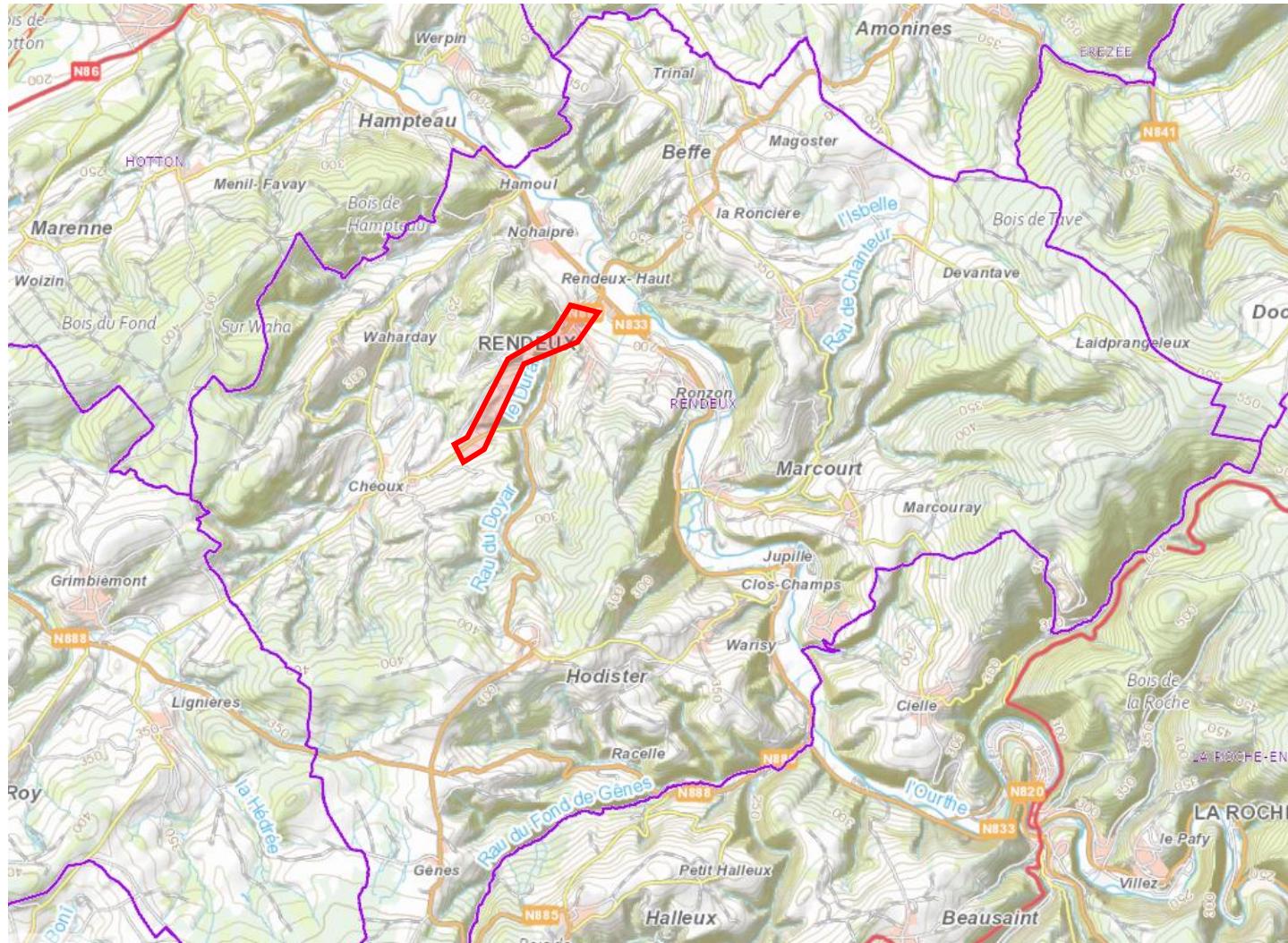
11.29 Périmètre d'intervention – Tronçon 10



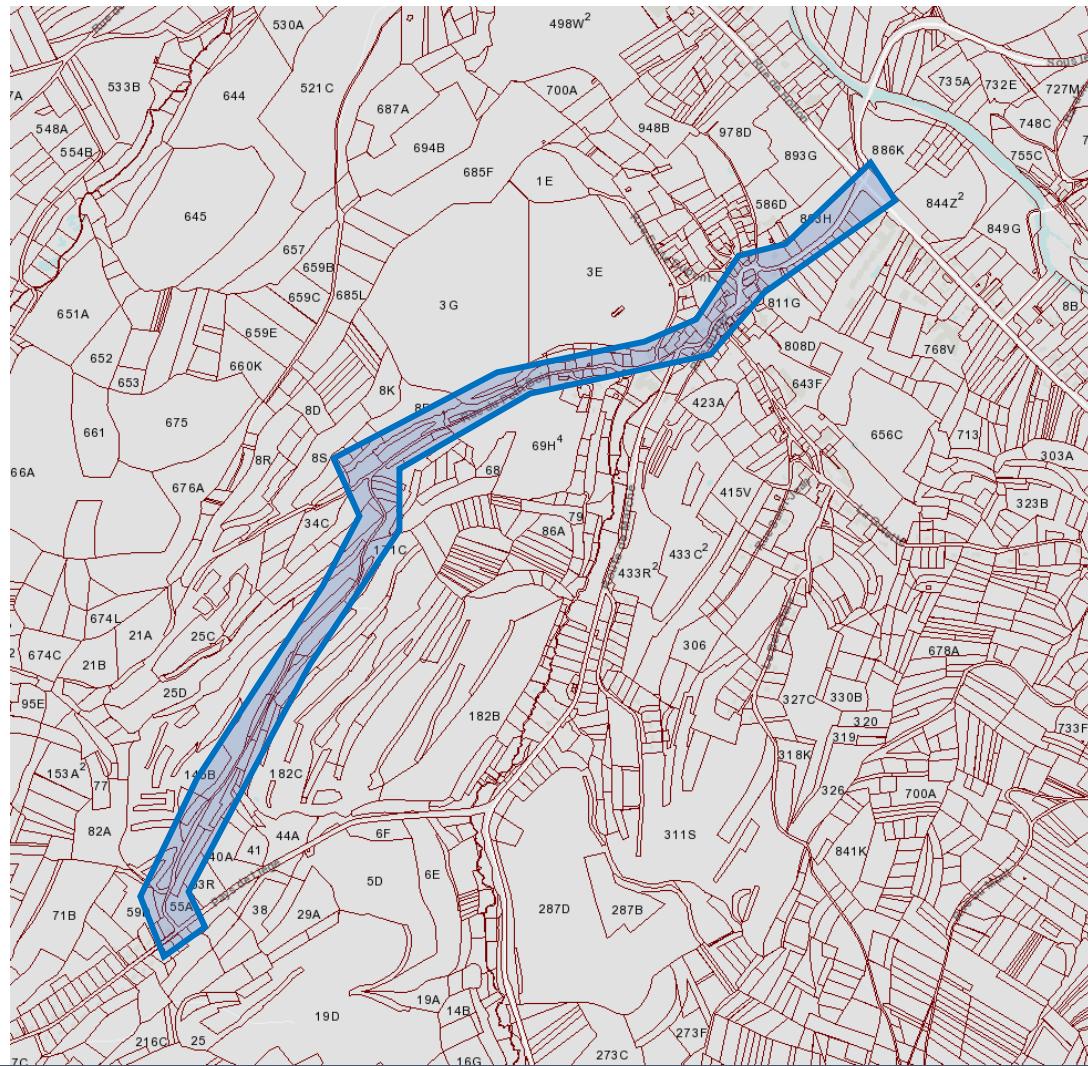
11.30 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 10



11.31 Plan de situation – Tronçon 11



11.32 Périmètre d'intervention – Tronçon 11



11.33 Reportage photographique / état des lieux – Tronçon 11



- Fiche 1.6.
- Priorité : lot 1
- Date d'actualisation : août 2023
- Entité : La commune (avec une portée transcommunale)

1. Description du projet

Ce projet consiste à apporter un soutien aux acteurs agricoles de la commune au travers de différentes initiatives. Par « acteur agricole » on entend les professionnels qui exercent à temps plein ou à titre complémentaire le métier d'éleveurs, de cultivateurs ou de maraîchers. Ce projet nécessite la désignation d'un référent communal qui sera chargé de la tenue d'un calendrier et des éventuelles invitations aux différentes réunions ou activités

La première initiative est l'organisation de modules de formations et de séances d'informations. Les sujets abordés émaneront des acteurs agricoles eux-mêmes. La commune peut également relayer des informations ou des invitations à leur attention. Le matériel, les techniques de production, l'évolution des législations, les découvertes scientifiques, les effets du changement climatique, les risques et les perspectives de la profession, l'accès au foncier, le rôle de l'agriculture dans l'architecture paysagère, etc., sont autant de thématiques qui peuvent être abordées.

La seconde initiative vise à encourager les échanges entre acteurs du monde agricole. Il n'a pas de moment de rencontre qui soit organisé ponctuellement entre agriculteurs sur le territoire de la commune de Rendeux. De telles rencontres pourraient être un préalable aux échanges. La mise en place d'une Commission Consultative Agricole permettrait de fédérer les agriculteurs, les éleveurs et les maraîchers. Cette commission aussi le relai entre le monde agricole et la Commune. Le nombre de formations souhaitées est d'une à deux par an. La transcommunalité serait envisagée afin de permettre de mutualiser les coûts et d'augmenter la portée des échanges. Lors des concertations, les acteurs du monde agricole ont formulé des souhaits de thématiques précises à aborder : la réforme du bail à ferme, l'autonomie fourragère, l'économie, l'accès à la terre, les subventions disponibles pour la plantation de haies vives et la production d'énergie. La commission pourra faire appel à divers partenaires : le GAL, PepsLux, le PAEDC, etc.

La troisième initiative consiste à mettre à jour les aides communales destinées aux agriculteurs. Elles sont de différentes natures : la location de matériel agricole (herse étrille) et de terrains d'aisance, l'aide à la composition de dossiers, le soutien du petit marché destiné aux circuits courts,

les aides financières proposées par la Commune (forage de puits, création de fosses à fumier, taille des haies et chaulage). Le panel des aides existantes est large. Les agriculteurs désirent orienter la réflexion sur l'entretien du matériel mis à disposition et son adaptation aux nouvelles pratiques. L'évolution des aides fait partie intégrante du projet. La commission sera le relai privilégié vers les autorités pour, le cas échéant, adapter certaines aides, en créer de nouvelles et/ou supprimer celles devenues obsolètes.

La quatrième initiative abordera la gestion des dégâts de gibiers et des dégâts occasionnés par d'autres animaux sauvages tels que les castors, les rats laveurs et les loups. Il s'agira, en concertation avec la commune, les agriculteurs, les chasseurs et le Département de la Nature et des Forêts, de définir de nouveaux moyens d'action afin de préserver l'activité de chacun. Les leviers d'actions pourraient être la révision des conditions de location de chasses ou la pose de clôtures autour des terrains agricoles. L'achat groupé de matériel de clôture ou la mise à disposition, par la commune, d'une machine à tendre le treillis Ursus pourraient être des actions à mener dans ce cadre.

Cinquième aspect, le projet passera également par la création de nouveaux points d'eau accessibles aux agriculteurs afin de lutter contre les périodes de sécheresse. Ils pourront être de natures différentes :

- Des forages fermiers (avec un test préalable).
- La réalisation de bassins d'orages par la commune ou exigés comme charge d'urbanisme dans le cadre de demande de permis pour des projets.
- La mise à disposition de citernes d'eau de pluie installées pour les bâtiments publics de grande superficie (par exemple une église)
- L'octroi d'une prime communale pour l'installation de citernes de récolte des eaux pluviales issues de bâtiments agricoles (hangars, entrepôts, etc.)
- La réhabilitation d'anciens points de captage ou de drains de captage installés dans les cours d'eau. Les partenaires privilégiés seraient la SWDE et le Contrat de rivière concerné.
- La réhabilitation d'anciens puits.

Idéalement, il y aura un point d'eau sur chaque ancienne section. Un puits a été foré à Beffe en 2020 afin de lutter contre le stress hydrique récurrent. Les bassins d'orages et les citernes auront la double utilité de retenue d'eau en cas de pluies abondantes et de réserve d'eau pour les périodes sèches. Des citernes sous forme d'une membrane souple feront également partie du panel de solutions. Elles peuvent se révéler utiles dans des lieux où l'accès est faible ou lorsque la mise en terre d'une citerne n'est pas réalisable.

La dernière initiative abordée par la fiche projet concerne les aspects liés à la promotion des activités liées à l'agriculture.

Diverses formes sont envisagées :

- Des journées « découverte du monde agricole local » permettront au public de rencontrer les exploitants et de découvrir les activités liées à la terre ainsi que la production locale. Une dégustation de ces produits sera proposée et disponible sur place.
- Une charte du « Vivre à la campagne » informera les nouveaux habitants et les visiteurs sur les activités et pratiques agricoles présentes sur la commune. Elle permettra de désamorcer une possible incompréhension entre riverains et exploitants. Une commission « charte » est à mettre en place.

2. Justification

L'élaboration de cette fiche projet est issue du groupe de travail réservé aux agriculteurs de la commune, où étaient également présents des représentants de la commune, la FRW et l'auteur du PCDR.

Le diagnostic partagé de Rendeux met en avant une série d'éléments prépondérants pour le territoire, comme la préservation du cadre de vie, le vivre ensemble, l'économie locale ou encore les ressources naturelles du territoire.

La préservation du cadre de vie sous-entend une harmonie entre les acteurs de notre société, entre la faune et la flore ou encore entre les différentes activités de l'Homme sur le territoire. Aussi, un dialogue et une réflexion communs au monde cynégétique et agricole sont notamment nécessaires. De même, décloisonner les activités agricoles, inviter les particuliers dans les fermes, communiquer sur ses enjeux, c'est également faire le pari d'une société plus apaisée.

Favoriser le circuit court, c'est à fois renforcer le dialogue entre les acteurs agricoles et le citoyen et promouvoir des produits sains et dont l'empreinte carbone est moins élevée.

L'organisation de rencontres entre professionnels encourage une mutualisation des savoirs et permet de rompre un isolement fréquemment ressenti dans ce secteur d'activité. S'informer aujourd'hui, c'est anticiper, s'armer pour les enjeux de demain.

Les acteurs principaux de cette fiche projet sont les acteurs du monde agricole. Néanmoins, elle implique aussi de nombreux autres acteurs comme le secteur de la chasse, les néo-ruraux, les citoyens, les élus locaux, le secteur socio-culturel actif sur le territoire, etc. Les effets attendus sont un

renforcement de l'offre disponible en circuits courts, une meilleure coordination entre les agriculteurs, le secteur de la chasse et la commune ainsi qu'une meilleure compréhension entre le secteur agricole et les citoyens. La fiche projet est à mettre en lien avec la fiche projet 1.3. « Aménagement d'une halle rurale dans le centre de Rendeux ».

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant des initiatives de transition
- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement de circuits courts.
 - En développant les circuits courts
 - En apportant un soutien communal aux acteurs agricoles
 - En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
 - En développant des réseaux d'échange
 - En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En préservant les zones riches en biodiversité
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
 - En élaborant un plan de lutte contre les dégâts du gibier
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
 - En adaptant l'offre locative et foncière aux besoins de la population
 - En améliorant l'accueil et l'intégration des nouveaux citoyens.

4. Impact du projet sur le développement durable

	Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
La mise à disposition et en commun de matériel agricole			+	+
La formation des agriculteurs		+	+	+
La création d'un groupement d'agriculteurs		+	+	+
La location de terrains		+		+
Le marché « circuit court »		+	+	+
Les primes communales			+	+
La création de nouveaux points d'eaux			+	+
Un dialogue avec le secteur cynégétique				+
Une charte du « vivre à la campagne »		+		
Une journée « découverte du monde agricole local »		+	+	+
La participation des acteurs locaux		+		+
Projet à portée transcommunale			+	
Amélioration de la cohésion sociale		+		
La création de partenariat et de coopération		+	+	+
La promotion d'une consommation durable		+	+	

5. Localisation et statut du projet

Le cinquième aspect de la fiche projet concerne l'accès à des points d'eau. La localisation précise des forages ne pourra être décidée qu'après une étude appropriée du sol, si la méthode de forage est retenue par la Commune. Les points d'eau seront localisés en concertation avec les agriculteurs lors de réunions préparatoires. La répartition idéale des forages serait un puits minimum par ancienne section : Rendeux, Hodister et Marcourt.

6. Parties prenantes et porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Commune de Rendeux
- Commission Agricole

Partenaires du projet :

- Commune de Rendeux
- Commission Agricole
- Le GAL « Pays de l'Ourthe »
- Centre Culturel
- Les locataires des chasses de Rendeux
- Département de la Nature et des Forêts
- Li Terroir ASBL
- La Province du Luxembourg
- Le comité de coordination du PAEDC de Rendeux
- Les contrats de rivières
- La Société wallonne des Eaux

Piste de financement :

- Commune
- Apaq-W

7. Programme de réalisation

Des contacts entre agriculteurs ont déjà eu lieu. Il s'agira, pour la suite, de structurer l'organisation autour d'un calendrier et d'un référent communal. Le calendrier précisera les modalités de rencontre entre agriculteurs. Le forage des puits est le seul volet matériel de la fiche projet ; le prérequis sera de localiser les endroits de forage en collaboration avec la commune et les acteurs agricoles. Une étude géologique confirmera ensuite les sites proposés. Il conviendra aussi de s'assurer que la commune possède la maîtrise des terrains retenus. Concernant la nature des infrastructures, la commune sollicitera l'avis auprès de la Commission Agricole.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Frais de fonctionnement de la commission	500 €/an	Commune de Rendeux
- Puits + citerne 20000 litres	30 000 €	
- Forage de puits	12 000 €	Commune de Rendeux

Projet rémunérateur : **oui / non**

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Le nombre d'acteurs agricoles dans la Commission Agricole	5	Commission Agricole
Rédaction d'une charte du bien vivre à la campagne	1	Commission Agricole
Nombre de points d'eau dans la commune	4	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Diminution du nombre de plaintes liées aux activités agricoles	-33%	Commune
Augmentation de l'utilisation du nombre de primes communales	+25%	Commune

- Fiche n° 1.7.ACTION
- Priorité : lot 1
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : Commune de Rendeux

1. Description du projet

Cette fiche projet regroupe sept actions et initiatives qui s'inscrivent dans un processus de transition environnementale et sociale :

1. La création de boites à livres.
2. La création de jardins et/ou de vergers biologiques et partagés
3. L'organisation de conférences sur des thématiques liées à la transition.
4. La promotion et la sensibilisation aux alternatives à la voiture.
5. L'aide au partage de petit matériel commun aux différentes organisations de la commune.
6. La création d'un réseau de chaleur.
7. La création d'un parc de vélos électriques partagés.

Parmi ces initiatives, la première consiste à l'implantation des boites à livres. Il s'agira de créer une structure extérieure qui permet le stockage de livres et ouverte à tous, tant pour y déposer et/ou y emprunter des livres. L'objectif est d'offrir une seconde vie aux livres.

Des boites à livres existent déjà sur le territoire :

- A l'église de Beffe
- A l'école libre de Rendeux-Bas
- Au Moulin de Bardonwez (village de Rendeux-haut).
- Dans le village de Devantave

A terme, le but est d'avoir une boite à livres par village.

La deuxième initiative consiste à créer des jardins ou des vergers biologiques et publics. L'ancienne commune de Marcourt était réputée pour ses nombreux vergers de pommes et poires. En 2017, la société de sport-aventure *Wildtrails* basée à Jupille a commencé l'aménagement d'un verger sur son site de Jupille. En 2021, la Commune de Rendeux a participé au projet « Une naissance, un arbre » qui a permis de créer trois vergers publics et d'y planter un arbre lors de chaque nouvelle naissance. La création de jardins partagés s'inscrit dans ce projet déjà existant. Subdivisés en petites concessions à partager, ils deviendront des lieux de convivialité et d'échange de connaissances.

Les sites proposés, à ce stade, sont :

- La propriété du CPAS à Ronzon (parc Strymes)
- Le verger de Jupille
- L'espace vert à l'entrée de Trinal
- Les abords de la voie lente située entre la Maison de village de Rendeux-Haut et l'école communale
- Le jardin de l'ancien presbytère de Rendeux-Bas

Un troisième aspect du projet regroupe les demandes de conférences sur des thématiques liées à la transition environnementale. Ces conférences peuvent revêtir plusieurs formes telles que des séminaires, des actions, des réflexions, des ateliers, des réunions publiques. Ce projet peut nécessiter un achat de matériel didactique comme des moyens de projection, de l'amplification audio, etc.

Les thèmes sollicités sont notamment :

- La lutte et les alternatives aux gaspillages,
- La gestion des déchets,
- Le « zéro pesticide »,
- Le recyclage de manière générale,
- Le « Do it yourself » (DIY),
- Les circuits courts,
- La production locale,

Le quatrième aspect de la fiche concerne la promotion et la sensibilisation aux alternatives à la voiture. Parmi les alternatives à la voiture, l'utilisation du cheval de trait a été évoquée. Dans certains cas, il pourrait remplacer l'utilisation de véhicule motorisé : transport de personnes dans un but utilitaire ou touristique, soutien dans le ramassage des déchets, etc. La mise en place de vélobus ou de parkings à vélos aux endroits clefs pourrait être un incitant, de même que l'information à la population sur les bienfaits des alternatives en termes de mobilité douce.

La cinquième initiative consiste à créer un inventaire du petit matériel pouvant être partagé par les différentes associations. Il s'agit de pallier au manque de matériel dont souffrent certaines organisations plus jeunes ou moins richement dotées. L'idée principale du projet réside dans le fait que chaque comité qui le désire, inscrive sur une liste le matériel qu'il pourrait prêter aux autres associations de la Commune. Le stockage reste à charge de l'organisation propriétaire du matériel, de sorte que le projet ne nécessite pas un nouveau lieu de stockage centralisé. Néanmoins, la commune peut héberger sur son site internet l'inventaire du matériel mis à disposition. Parmi les équipements, on pourra disposer de bar mobile, d'avants, frigos, barbecue mobile, podium, chapiteau, tonnelle, gobelets réutilisables, projecteur, amplification sonore, tables, bancs, barrières Nadar, etc.

La sixième initiative consiste à créer un réseau de chaleur. A ce stade, aucun lieu ni modalité ne sont identifiés. La mise en place d'un tel projet dépendra principalement des opportunités dont pourrait bénéficier la Commune, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PAEDC.

La septième et dernière initiative consiste à créer un parc de vélos électriques partagés. Il s'agira de définir un lieu de central comme le village de Rendeux, et d'y installer des abris de vélos ainsi que des bornes de recharge. D'autres véhicules pourraient être mis à disposition comme des trottinettes, par exemple. Un partenariat entre la commune et le secteur privé est envisageable. A ce stade aucun lieu n'est définitivement retenu.

2. Justification

Les initiatives de transition font référence à un processus impliquant la communauté et visant à assurer la résilience, c'est-à-dire la capacité à pouvoir absorber les changements de demain tant sur le plan économique qu'environnemental. Les initiatives reprises dans le point ci-dessus sont issues des consultations, du groupe de travail spécialement réservé aux jeunes de Rendeux organisé par la FRW et le CIRAC ainsi que des groupes de travail sur les thématiques de la vie associative, la culture et le sport. La population a signifié son intérêt de voir la Commune de Rendeux soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche de transition. Le développement d'initiatives de transition sur le territoire va contribuer à donner une image positive de la commune et à la rendre plus attrayante. De plus, les circuits courts et la production locale, le développement d'alternatives à la voiture et la préservation du patrimoine sont des thématiques importantes qui fédèrent un grand nombre de Rendeusiens. Ces thématiques propres à la transition se retrouvent dans le diagnostic partagé du PCDR de Rendeux. Il y a une demande importante d'informations qui pourrait déboucher sur de nouvelles pratiques de consommation de la part des citoyens. Le développement du réseautage à l'échelle communale pourrait s'initier à partir de ce genre d'action et s'appuyer sur le savoir-faire de plusieurs associations en place telles que le SEL

(Ourth'SEL), le GRACQ de Rendeux ou le groupe de travail *Rendeux en Transition : zéro pesticide*. La sensibilisation des habitants aux initiatives de mobilité de transition est une thématique que la CLDR veut aborder avec la population de Rendeux.

Les 20 villages de la commune ont des besoins communs qui peuvent être mutualisés comme du matériel destiné aux manifestations villageoises. La vitalité des villages et des différents groupements actifs sur la commune est une particularité de la commune de Rendeux. Le diagnostic partagé met en exergue la volonté d'offrir à la population une approche intégrée en matière de service et de social. Un inventaire du matériel s'inscrit dans « la transition » comme un souci de rationalisation et de lutte contre la surconsommation.

3. Liens à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant des initiatives de transition
- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
 - En développant les circuits courts
 - En aménageant des espaces de distributions des produits de circuits courts
 - En apportant un soutien communal aux acteurs agricoles
 - En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
 - En développant des réseaux d'échange
 - En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
- 5. Favoriser la mobilité douce utilitaire et touristique
 - En sensibilisant les citoyens aux bienfaits de la marche et du vélo
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En préservant les zones riches en biodiversité

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Boîtes à livres	+	+	+
Jardins et vergers biologiques publics	+	+	
Conférences	+		+
Traction chevaline	+	+	
Implication de la population	+		
Valorisation des emplois locaux	+	+	+
Principe de précaution induit par la transition	+	+	+
Favoriser une consommation durable et responsable		+	+
Favoriser la mobilité douce	+	+	
Impact positif sur la santé	+		+
Préserver les générations futures	+	+	

5. Localisation et statut du projet

Seules deux actions et initiatives qui s'inscrivent dans un processus de transition sont localisables. Il s'agit des boîtes à livres et des jardins ou des vergers biologiques et publics. Les boîtes à livre pourront être localisées sur le domaine public afin qu'il y en ait au minimum une par ancienne section. A savoir les anciennes communes de Rendeux, Beffe, Hodister et Marcourt. Les sites existants pouvant accueillir un projet de jardins ou de vergers partagés se situent à Rendeux-Haut, Rendeux-Bas, Ronzon, Jupille et Trinal. D'autres sites pourraient toutefois être identifiés.

6. Parties prenantes et porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Commune de Rendeux
- Groupement de travail « Rendeux en Transition »
- GRACQ
- « Ourthe en Transition » : groupement de Rendeusiens motivé par le changement collaboratif.

Partenaires du projet :

- CIRAC
- Les différents comités de la commune de Rendeux
- Population dont les jeunes de la commune
- Les meneuses et meneurs d'attelage de la commune

Piste de financement :

- Il s'agit d'une fiche « ACTION », le projet est immatériel et donc ne nécessite pas de moyen de financement

7. Programme de réalisation

Le programme de réalisation sera établi lorsque des porteurs de projets se manifesteront afin de mettre en œuvre une ou des actions de la fiche projet.

8. Estimation globale du coût

Il s'agit d'une fiche « ACTION », dont la consistance est principalement immatérielle. Par conséquent, le projet ne nécessite pas de moyen de financement.

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions de transition (ateliers, conférences, etc.) par an	3	Commune
Nombre de vergers ou jardins réalisés	2	Commune
Nombre de nouvelles boîtes à livres	5	Commune
Nombre d'échanges entre organisation par an	10	Commune
Mise en ligne de l'inventaire	oui	Commune
Réalisation du parking partagé	oui	Commune
Réalisation du réseau de chaleur	oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Diminution des déchets	- 20 %	Commune
Taux d'occupation de parcelles de potagers partagés	50 %	Commune
Nombre de participants aux activités de transition	20	Commune
Nombre d'échanges de matériel par an	15	Commune
Nombre de ménages/entreprises bénéficiant du réseau de chaleur	20	Commune
Nombre de trottinettes et vélos mis à disposition	5	Commune

- Fiche n° 1.8 - ACTION
- Priorité : lot 1
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : La commune de Rendeux (possibilité de projets transcommunaux)

1. Description du projet

Le projet consiste à développer un catalogue de thèmes à valoriser au travers de circuits de découvertes à aménager sur la commune de Rendeux.

Ce catalogue fera la promotion des ressources du territoire, à savoir :

- Le patrimoine paysager, bâti et immatériel
- Le petit patrimoine
- Le patrimoine historique
- La faune et la flore observables
- Les contes et légendes.

Différents circuits seront ensuite proposés. Il faudra également évaluer l'accessibilité de chaque circuit et les aménagements éventuels à réaliser afin d'assurer de bonnes conditions de visite.

L'inventaire des circuits détaillera les travaux d'entretiens ou d'aménagements requis. Une personne référente sera désignée par thème, elle pourra également parrainer le circuit.

Concrètement, chaque circuit fera l'objet d'une fiche reprenant :

- Une carte du tracé
- La localisation des points d'intérêts
- Un texte explicatif de la thématique
- Un reportage photographique des lieux

Ces fiches seront disponibles en format numérique et papier.

Le développement d'une application mobile serait également à étudier, si la couverture internet le permet.

Des panneaux didactiques sont envisagés comme supports complémentaires une connexion 3G/4G déficiente.

Exemple de circuit thématique :

La mise en valeur des églises fait partie des idées proposées : il s'agit d'offrir une vue sur l'intérieur des églises par la mise en place d'une porte vitrée fermée à clef. Les églises concernées sont celles dignes d'intérêt d'un point de vue patrimonial. D'autre part, l'église de Beffe, sera aménagée afin de permettre un accès à son belvédère Ce projet complète l'initiative « Eglises ouvertes » qui se décline par des journées où certains édifices de la commune sont exceptionnellement accessibles à tous. Une brochure fait la promotion des églises de la région via six circuits. Ces journées sont organisées par la fondation « Églises ouvertes » en partenariat avec les Fabriques d'église.

Liste non exhaustive des autres thématiques proposées :

- Les Castors : Promenade le long des cours d'eau où la présence des castors est visible. Des visites « sauvages » ont déjà lieu le long du ruisseau des Quartes entre Marcourt et Marcouray. Il s'agira de baliser les visites afin de garantir la pérennité des lieux.
- Arbres remarquables : Circuit à concevoir avec la commission patrimoine en fonction de l'inventaire des « Arbres et haies remarquables » mis à jour par la CCATM et le DNF.
- Points de vue : Circuit reprenant les différents aménagements réalisés. Il s'agit de réaliser un état des lieux et de prévoir le rafraîchissement des 4 tables d'orientations existantes (Marcourt, Waharday, Laidprangeleux et Chéoux) mais aussi d'incorporer de nouveaux points de vue.
- Rando-croquis : Promenade à portée artistique et pédagogique afin d'apprendre à dessiner via des supports ou l'organisation d'animations.
- Circuits équestres : une attention particulière sera portée au revêtement des chemins.
- Patrimoine funéraire et religieux : Eglises, cimetières, monuments funéraires, Chapelles, etc.
- Patrimoine historique et bâti : Monuments commémoratifs, monuments classés, inventaire IPIC, publication rendeusienne sur le petit patrimoine, etc.
- Dessinons sous les arbres : Atelier de dessin en extérieur s'inspirant de la nature

2. Justification

Ce projet émane du groupe de travail « Economie et tourisme ». Il rencontre aussi la volonté de la CLDR de mettre en avant les atouts patrimoniaux de la commune. Des circuits thématiques tels que des promenades « sauvages » à la découverte des castors sont déjà organisées le long du ruisseau des Quartes entre Marcourt et Marcouray alors qu'il n'existe pas d'infrastructure pour accueillir ou guider le visiteur.

Le diagnostic partagé de Rendeux met en exergue différents atouts du territoire tels que le cadre de vie naturel et le patrimonial bâti. Ceux-ci sont à préserver et à valoriser. La population a également émis son souhait de mettre en valeur les richesses patrimoniales de la commune afin de mieux se les approprier.

Ce projet s'inscrit également dans un objectif de développer un tourisme familial curieux de découvrir le territoire, par opposition au tourisme de masse.

Enfin, certains thématiques aborderont l'histoire et le folklore local, permettant ainsi de les préserver de l'oubli.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant une offre suffisante en matière d'activités culturelles
- 3. Préserver le territoire communal du tourisme de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
 - En réinventant les promenades à thème et les parcours découvertes
 - En reprenant des programmes et guides structurés

- 5. Favoriser la mobilité douce utilitaire et touristique
 - En sensibilisant les citoyens aux bienfaits de la marche et du vélo
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En préservant les zones riches en biodiversité
 - En valorisant les monuments et sites de la commune

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Sauvegarde du patrimoine	x		x
Mise en valeur des ressources du territoire	x	x	
Réappropriation des monuments	x		
Aménagement des voies lentes	x	x	
Promotion de la commune	x		x
Amélioration de l'offre touristique	x		x
Augmentation de l'offre culturelle	x		

5. Localisation et statut du projet

La seule église identifiée à ce jour est l'église de Beffe et son belvédère. L'identification des édifices et circuits sera réalisée en partenariat avec la commission patrimoine locale.

6. Parties prenantes et porteur de projet

Porteur du projet :

- Commune de Rendeux

Partenaire du projet :

- Commune de Rendeux
- RSI
- CIRAC
- Les comités rendeusiens
- Population
- Commission mobilité
- Commission patrimoine
- DNF
- L'unité pastorale
- Les Fabriques d'églises
- Maison du Tourisme Cœur de l'Ardenne
- CCTN (Cercle Culture Tourisme Nature)
- CGT comme partenaire pour le financement des travaux d'aménagement

Piste de financement :

- Il s'agit d'une fiche « ACTION », le projet ne nécessite pas de moyen de financement.

7. Programme de réalisation

Le programme de réalisation sera établi par le groupe de travail lorsque la commune aura réalisé un appel aux candidatures auprès de la population de Rendeux.

8. Estimation globale du coût

Il s'agit d'une fiche « ACTION », dont la consistance est principalement immatérielle. Par conséquent, le projet ne nécessite pas de moyen de financement.

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de circuits	8	RSI
Nombre de lieux aménagés	4	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de fiches distribuées	50	RSI
Nombre de connexion ou de téléchargement des fiches	50	RSI

- Fiche n° 2.1
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : Devantave

1 Description du projet

Le projet consiste à aménager un second parking à la maison de village de Devantave. Deux options se présentent :

Option A : acquérir et aménager les parcelles cadastrées n° 119F et 119G.

Option B : aménager la parcelle propriété communale cadastrée n° 105L.

Dans chaque option, la surface aménagée est de l'ordre de 2 000 m² et permet de créer 50 places de parking tout en maintenant des plantations en périphéries du projet.

Ce projet limitera au maximum la modification du relief du sol. Les seuls déblais prévus consisteront à créer un coffre pour le chemin d'accès d'une profondeur de 30 cm. L'empierrement sera de granulométrie variable de façon à permettre une percolation des eaux pluviales. Les zones de parage resteront engazonnées et donc perméables. Aucun système de collecte des eaux pluviales n'est prévu. Une plantation de haie vive d'essences indigènes soulignera le périmètre tandis que des plantations de feuillus vont structurer les zones de parcages et les allées d'accès. Un parage sécurisé et spécifique destiné aux vélos complète l'infrastructure.

2 Justification

- Les consultations villageoises ont évoqué la problématique du parage lors des activités à la maison de village de Devantave a été évoquée par les villageois, ce que confirme le gestionnaire de la salle. Ceux-ci estiment que ce manque de parage est source d'incidents entre les usagers de la salle, les riverains et les automobilistes.

- La construction d'une maison de village à Devantave faisait partie du lot 1 de la précédente ODR. Elle a été inaugurée en 2005 et depuis, son utilisation est régulière. Un parking est actuellement disponible, celui-ci se situe devant la salle et ne peut accueillir plus de 14 véhicules. Cette situation génère un parage « sauvage » le long de la voirie principale du village, de la rue de Dochamps, et de la rue Saint-Donat. Ce parage provoque des problèmes de circulation et d'accessibilité aux autres usagers de la route, principalement aux convois agricoles encore fort présents dans la localité rurale.
- En 2019, la salle a accueilli plus de 3900 personnes. Dix-sept occupations ont regroupé plus de 80 personnes, dont 10 de plus de 120 personnes. Une manifestation de 80 personnes nécessite un parage de plus de 30 à 40 véhicules. Pour assurer la sécurité le long de la voirie et aux abords de la maison de village, il est donc nécessaire de trouver un emplacement proche de la salle pouvant accueillir plus de 30 véhicules.

Les localisations envisagées présentent les atouts suivants :

- Proximité de la salle
- Accès direct à la voirie
- Accessibilité PMR facilitée (plain-pied avec l'entrée de la salle) mais la commune ne possède pas la maîtrise foncière sur ce terrain.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme **associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant une offre suffisante en matière d'activités culturelles
 - En complétant l'équipement des différents comités
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En pérennisant l'offre de services
 - En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
 - En développant une dynamique de soutien aux jeunes

- 5. Favoriser la **mobilité** douce, utilitaire et touristique
 - En créant du parage alternatif
 - En renforçant la sécurité des usagers faibles sur la route
- 6. Améliorer la **sécurité routière**
 - En aménageant et signalant les parkings publics et les passages dangereux
 - En sécurisant les déplacements des usagers faibles
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine** bâti, naturel et paysager
 - En valorisant les monuments et les infrastructures communales
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle
 - Renforçant l'attractivité des cœurs de village

4 Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Participation des habitants du village	x		
Amélioration des relations entre les usagers de la salle, les habitants et les agriculteurs	x		
Utilisation de matériaux inertes et modification minimale du sol		x	x
Prise en compte de la mobilité douce (parking vélo)	x	x	x

5 Localisation et statut du projet

Situation : *Option A* : Rue de Dochamps à 6980 Devantave-Rendeux ; *Option B* : Rue Saint Donat à 6980 Devantave-Rendeux ;

Statut patrimonial : *Option A* : propriété privée à acquérir ou à échanger. *Option B* : propriété communale.

Références cadastrales : *Option A* : Commune de Rendeux – 4° division/Marcourt – section A – n° 119f et 119G.

Option B : Commune de Rendeux – 4° division/Marcourt – section A – n° 105L

Situation au plan de secteur : en zone d'habitat à caractère rural sur une profondeur de 50 m, le solde étant en zone agricole.

6 Parties prenantes et porteur de projet

Porteurs du projet :

- La commune de Rendeux

Partenaires du projet :

- Le comité de village de Devantave
- Le comité responsable de la gestion de la maison de village

Piste de financement :

- Développement rural (abord)
- Commune (parking)

7 Programme de réalisation

- Acquisition ou échange de parcelle dans le cas de l'*option A*.
- Demande et obtention d'un permis de modification du relief du sol
- Réalisation des travaux

8 Evaluation

Indicateurs de réalisation :

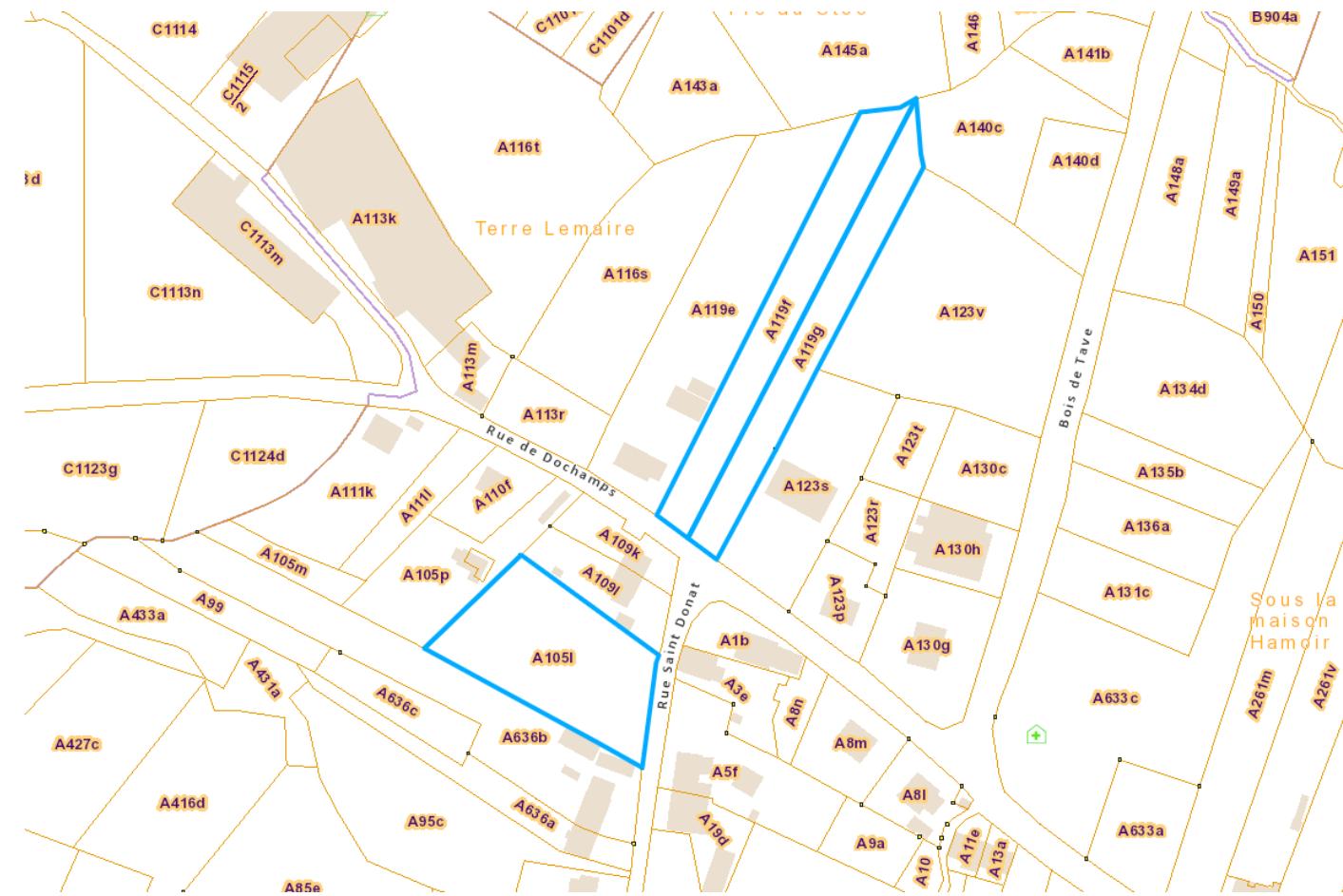
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Demande de permis	oui	commune
Réception des travaux	oui	commune

Indicateurs de résultat :

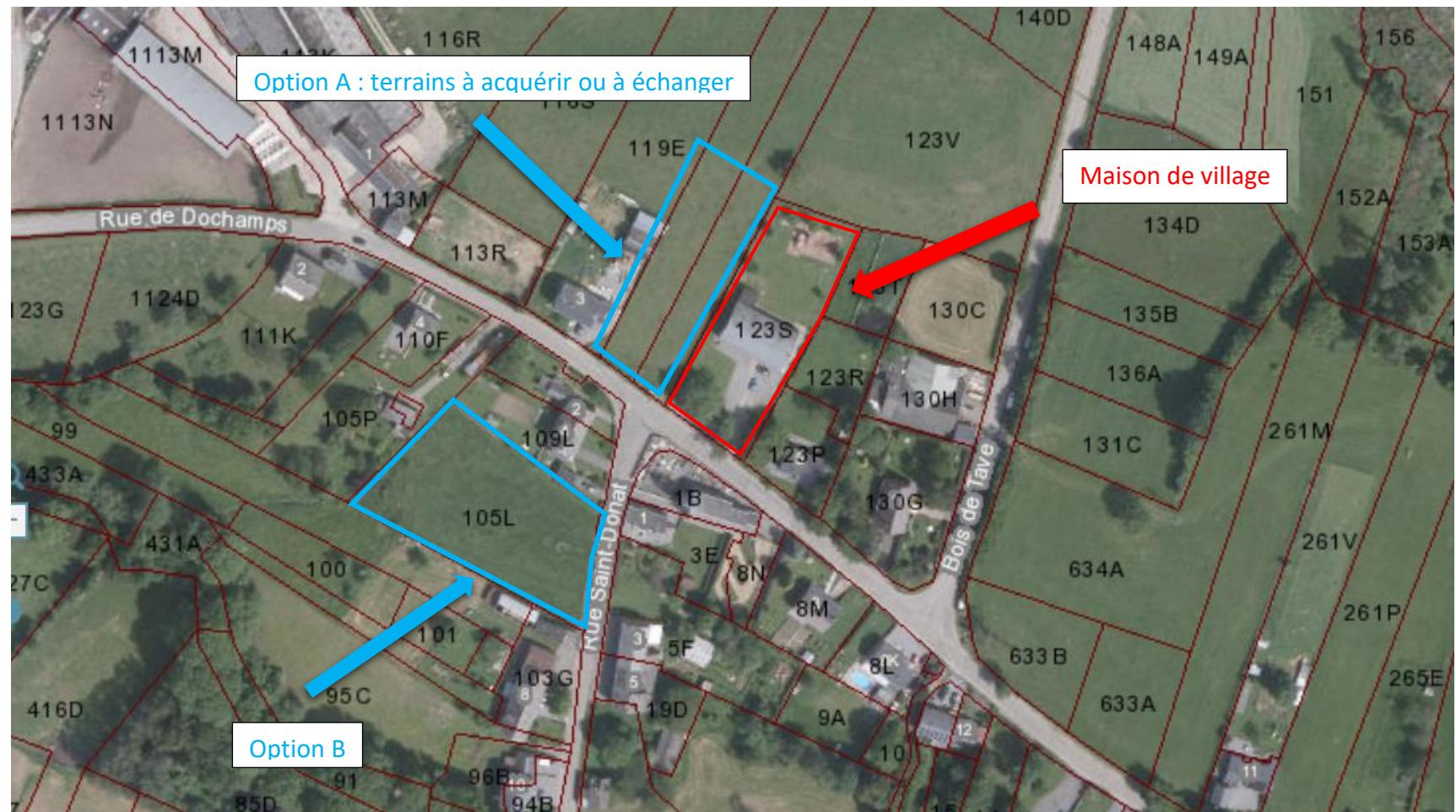
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de jours d'occupation	30	Le comité
Plainte, réclamation du voisinage	0	La commune, le comité

9 Annexes

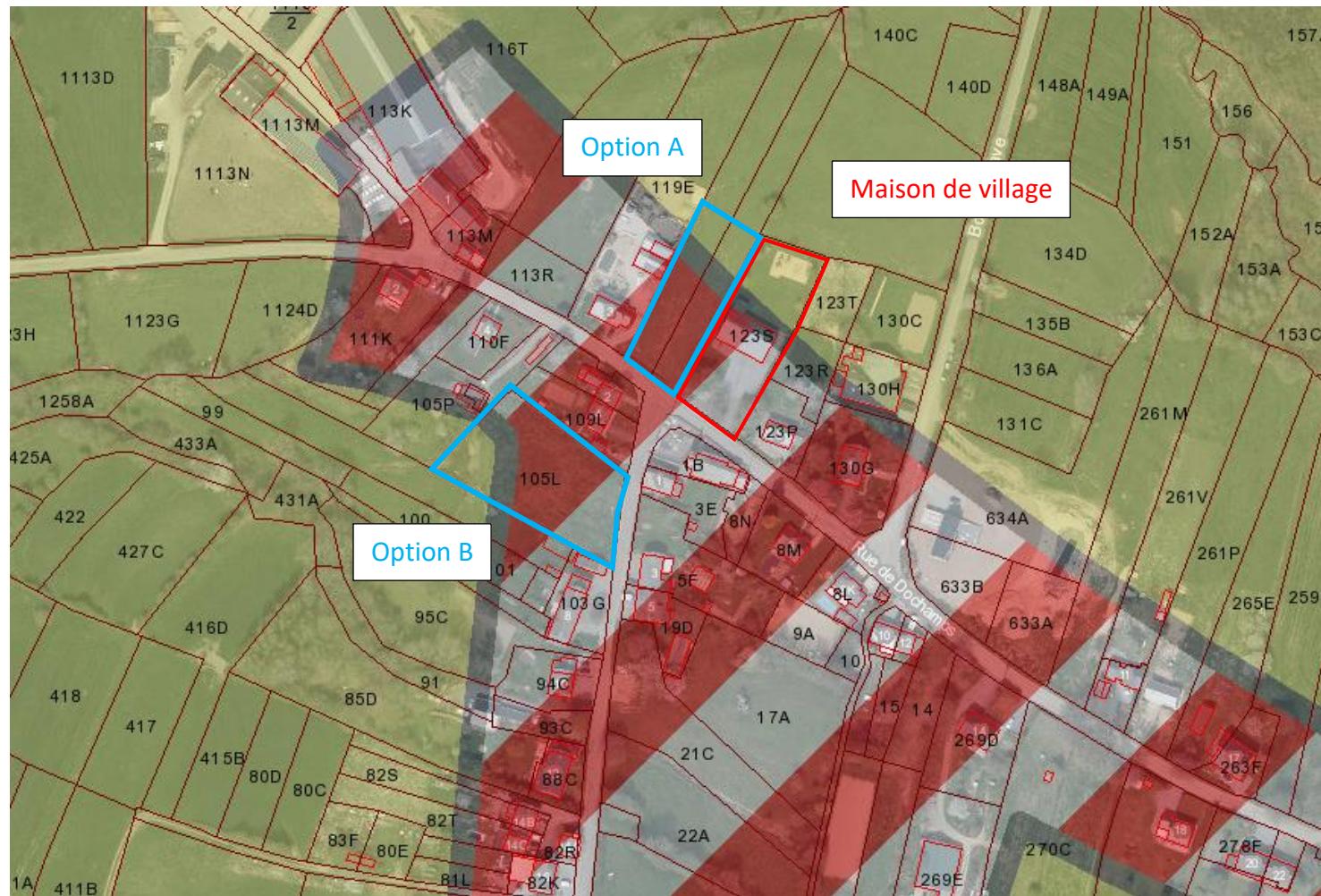
9.1 Plan de situation cadastrale



9.2 Périmètre d'intervention



9.3 Situation planologique



9.4 Reportage photographique

La salle de Devantave



Option A



Option B



Exemple d'un parking similaire :



- Fiche n° 2.2
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : Rendeux

1. Description du projet

Le projet vise la création de logements adaptés aux ainés.

Deux options sont retenues :

1. Construire de nouveaux logements sur des parcelles pour lesquelles la Commune dispose de la maîtrise foncière
2. Acquérir des bâtiments existants dont la configuration faciliterait l'adaptation en logements pour les ainés.

Quelle que soit l'option retenue, la centralité à Rendeux est primordiale afin d'assurer un accès aisé aux différents services et commerces de l'entité. La mobilité est un enjeu essentiel à la réussite de ce projet.

Dans le cadre de la **première** option, deux localisations ont été retenues :

- A. La propriété « Colette Strymes » localisée rue de la Roche à Ronzon, appartenant aujourd'hui au CPAS. En 2022 et 2023, le bâtiment initial est aménagé en 2 logements destinés à des ainés. Un permis d'urbanisme a également été accordé au CPAS pour la construction d'une infrastructure comprenant au total 8 unités de logements destinés aux ainés, un magasin de seconde main, un service lavage-repassage, un service de taxi-social et un local pour organiser un accueil de jour pour les ainés. Le projet consiste à construire des logements adaptés aux ainés sur le solde du terrain.
- B. Au centre de Rendeux, le site de l'ancienne gendarmerie appartient aujourd'hui à la Commune. Le bâtiment de l'ancienne gendarmerie comprend déjà 5 logements sociaux gérés par la SLSP « La Famennoise ». L'ancien corps de logis a été aménagé par la commune en 1 logement de transit et 1 logement d'insertion. Deux autres logements ont également été aménagés dans les annexes. Le solde de la propriété permet encore d'envisager d'autres possibilités de construction, au cœur de Rendeux, à proximité directe des services et commerces.(cf. Fiche 1.3.)

La **seconde** option consiste à acquérir et à aménager le château de Rendeux.

- Ce château est actuellement un hôtel-restaurant de qualité : il comprend 17 chambres/appartements/sanitaires, salles collectives, salons, cuisines et restaurants équipés. Le projet prévoit d'adapter et de mettre aux normes les chambres et sanitaires pour aménager des logements pouvant accueillir des seniors ou des personnes isolées. Les résidents pourraient partager des pièces communes tout en bénéficiant de l'intimité d'un logement privatif. Ils pourraient également assurer certaines tâches et responsabilités dans la gestion journalière.
- Le restaurant et sa cuisine, la cafétéria et la terrasse extérieure, permettraient, via une gestion privée, de proposer des repas aux résidents tout en étant ouverts au public (partenariat public/privé)
- Les dépendances de l'hôtel offrent un potentiel intéressant, que ce soit pour accueillir des personnes qui auraient besoin d'un appartement différent et adapté à leur condition, ou pour installer des services communaux, extra-communaux ou d'autres projets à définir.

2. Justification

- Lors des consultations villageoises et les réunions de la CLDR ont régulièrement été évoqués la nécessité de répondre aux besoins en logements adaptés pour nos séniors et de favoriser le maintien d'une vie sociale. Il s'agit ainsi d'anticiper les besoins liés aux changements structurels des ménages et au vieillissement de la population. La consultation réalisée par le Conseil Communal des Ainés va également dans ce sens.
- Les résultats de l'analyse socio-économique et les recherches liées au vieillissement de la population sont unanimes : il faut prévoir une réelle politique en matière de logements pour les aînés. Il s'agit de proposer des solutions innovantes qui ne remettent pas en cause l'existence des maisons de repos ou maisons de repos et de soins.

La Commune entend aussi continuer à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions, avec l'aide des services développés par le CPAS et par des prestataires de services (aide familiale, infirmières à domicile, ...). Cependant, le maintien à domicile connaît ses limites et ne convient plus à certaines catégories de la population :

- Les aînés en isolement social ;
- Les aînés pour qui un logement unifamilial n'est plus adapté de par sa taille notamment ;

- Les aînés qui souhaitent entrer dans une structure collective mais qui s'y refusent faute de moyens financiers : la pension mensuelle moyenne est de l'ordre de 1200/1300 € et les hébergements en MR(S) débutent à plus de 1500 € par mois en 2023;
- Les familles amenées à chercher une maison d'accueil soit pour le couple, soit pour un parent en perte d'autonomie ;

La réalisation et la valorisation d'infrastructures collectives permettent d'apporter une réponse partielle à cette demande de logements plus abordables.

- La construction de logements neufs aux endroits prédéfinis s'inscrit dans la politique de densification du cœur de Rendeux et dans la mutualisation des infrastructures déjà réalisées. Il est important d'assurer aux ainés un accès aisément aux services qui sont principalement localisés à Rendeux : cabinet médical, pharmacie, services communaux, commerces, espace Marie Schéres, etc. : La création de logements en plein cœur de Rendeux permet aussi de lutter contre l'isolement social.
- Le château s'inscrit dans le patrimoine remarquable de notre commune tant par sa situation géographique que par son esthétique, sans oublier son parc de 8 ha, espace vert de qualité au sein de Rendeux. L'acquisition du château et son aménagement en logements adaptés permettraient aux résidents, moyennant une location, d'accéder à un logement et au service de catering. Les repas chauds seraient proposés à prix démocratique par le restaurant du château ou bien par le service de repas à domicile du CPAS.

De façon transversale, le projet d'aménagement du château se justifie au travers des points suivants :

- *Le maintien d'un parc et la création d'un lieu vivant au cœur de Rendeux.* En effet, ce parc pourra accueillir de nombreuses activités et rencontres sociales.
- *Le patrimoine architectural :* Le château s'inscrit dans le patrimoine remarquable de notre commune tant par sa situation géographique que par son esthétique
- *La culture et l'associatif :* création de jardins partagés et autres projets didactiques et écologiques durables dans le parc.
- *Le sport :* création d'un parcours récréatif ou Vita dans le parc.
- *L'aspect commercial :* maintien du restaurant et création d'un service
- *L'intergénérationnel :* la proximité des appartements, des écoles et de la maison de village « Marie Schérès » est susceptible de tisser des liens intergénérationnels
- *La mobilité douce :* déplacements doux au château ou dans son parc, en lien avec les cheminements cyclo-piétons existants ou en cours de réalisation. La proximité de tous les commerces et administrations limiterait les déplacements en voiture.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Deux des défis de cette ODR sont de faire de Rendeux une commune où la convivialité et la solidarité se vivent au quotidien, dans lequel le bien-être des citoyens est au cœur des actions développées.

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En créant des locaux de rassemblement et de rencontre
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En valorisant les monuments et sites de la commune
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
 - En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
 - En adaptant l'offre locative et foncière aux besoins de la population
 - En renforçant l'attractivité des coeurs de villages

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Participation des acteurs locaux, habitants	+		+
Intégration du projet dans le bâti local (périmètre de protection)		+	
Pérennisation et développement de l'activité Horeca et de services(emploi)	+		+
Accessibilité à un lieu de convivialité pour l'ensemble de la population	+		
Soutien à l'économie locale et les circuits-courts	+	+	+
Cohésion sociale : intergénérationnels	+		
Utilisation de matériaux durables pour les constructions et travaux d'aménagements		+	+
Economie d'échelle au niveau des infrastructures et équipements			+

5. Localisation et statut du projet

OPTION 1.A. Propriété Strymes

Situation : Rue de La Roche, n° 39 à 6980 Rendeux

Statut patrimonial : propriété du CPAS.

Références cadastrales : Cme de Rendeux – 1^o division/Rendeux – section C – n° 268g

Situation au plan de secteur : en zone d'habitat à caractère rural

OPTION 1.B. L'ancienne gendarmerie

Situation : Rue Lavaux, n° 6 à 6980 Chéoux-Rendeux

Statut patrimonial : propriété communale.

Références cadastrales : Cme de Rendeux – 1^o division/Rendeux – section B – n° 775t et 775v

Situation au plan de secteur : en zone de services publics et équipements communautaires

OPTION 2. Le Chateau

Situation : Rue du Château, n° 2 à 6980 Rendeux

Statut patrimonial : propriété privée.

Références cadastrales : Cme de Rendeux – 1^o division/Rendeux – section B – n° 586d, 876d, 893h et 893d

Situation au plan de secteur : en zone de parc

6. Parties prenantes et porteur de projet

Porteurs du projet :

- Le CPAS de Rendeux

Partenaires du projet :

- AC de Rendeux

- Partenariat public-privé
- AIS
- CCCA

Piste de financement :

- Développement rural

7. Programme de réalisation

Les tâches déjà réalisées pour l'option :

L'Ancienne gendarmerie

- Maîtrise foncière

Le Château

- Création d'une commission « Château » avec les membres du Conseil communal
- Demande d'estimation CAI
- Contacts avec différentes structures : Idelux Projet Public, économiste, propriétaire ,...

Les tâches restant à réaliser pour l'option :

La Propriété Strymes

- Maîtrise foncière
- Désignation d'un auteur de projet
- Obtention et mise en œuvre d'un permis d'urbanisme

L'Ancienne gendarmerie

- Désignation d'un auteur de projet
- Obtention et mise en œuvre d'un permis d'urbanisme sur la partie non urbanisée

Le Château

- Acquisition du site (Château et parc)
- Lancement d'un marché de conception : appel à concours
- Recherche de partenariats avec des structures privées
- Mise en œuvre du projet sélectionné

8. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Permis d'urbanisme (Ancienne gendarmerie)	Oui/non	La Commune
Permis en adjudication (Strymes)		La Commune
Acquisition du Château	Oui/non	La Commune
Aménagements du Château	Oui/non	La Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nbre de logements créés (Strymes)	8	La commune
Nbre de logements créés (Ancienne gendarmerie)	2	La commune
Nbre de logements créés (Le Château)	15	La commune

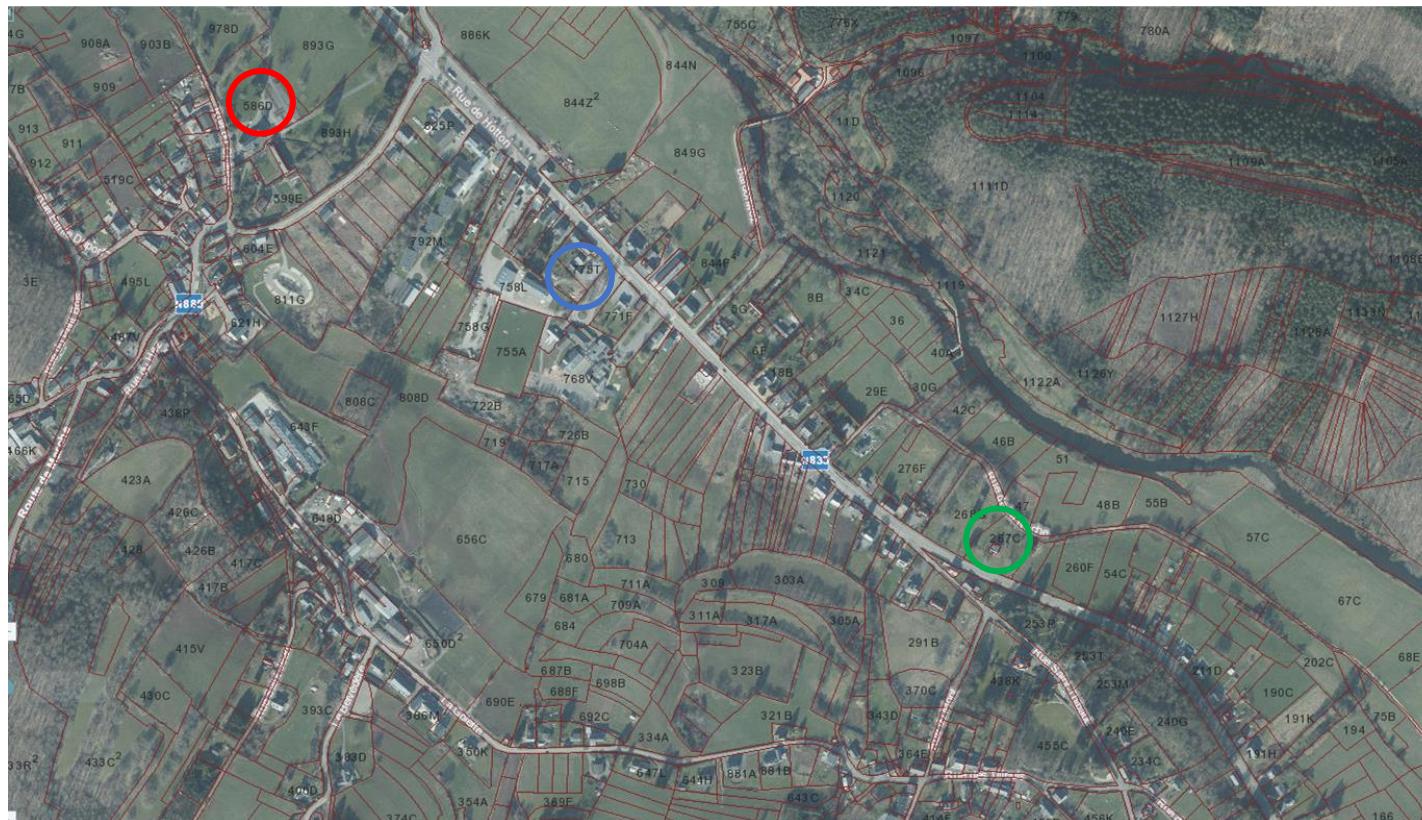
9. Annexes

Situation générale des trois sites :

La propriété Strymes

L'ancienne gendarmerie

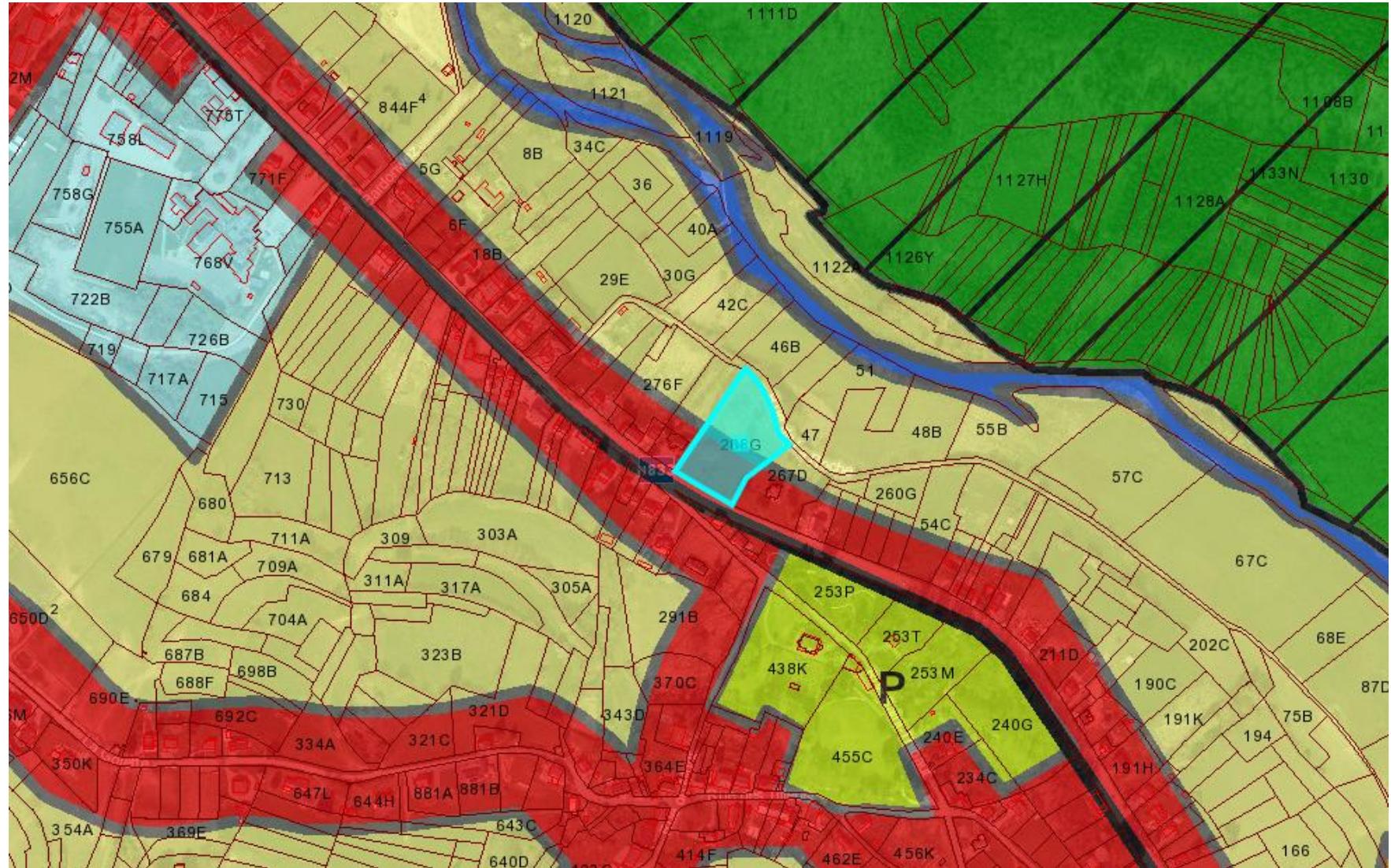
Le château

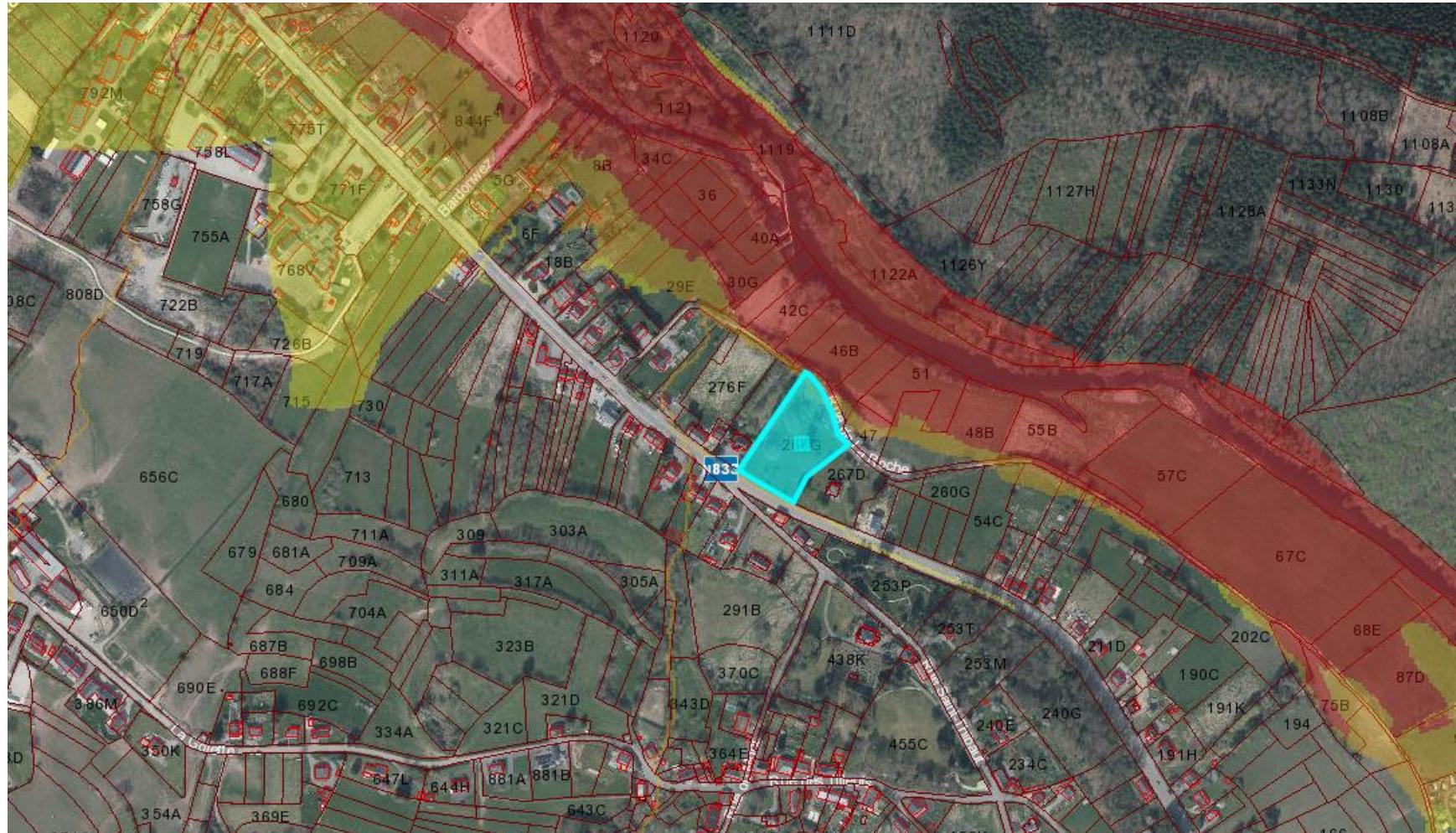


Situation et périmètre d'intervention cadastral, planologique et sur fond de cartographie de l'aléa d'inondation:

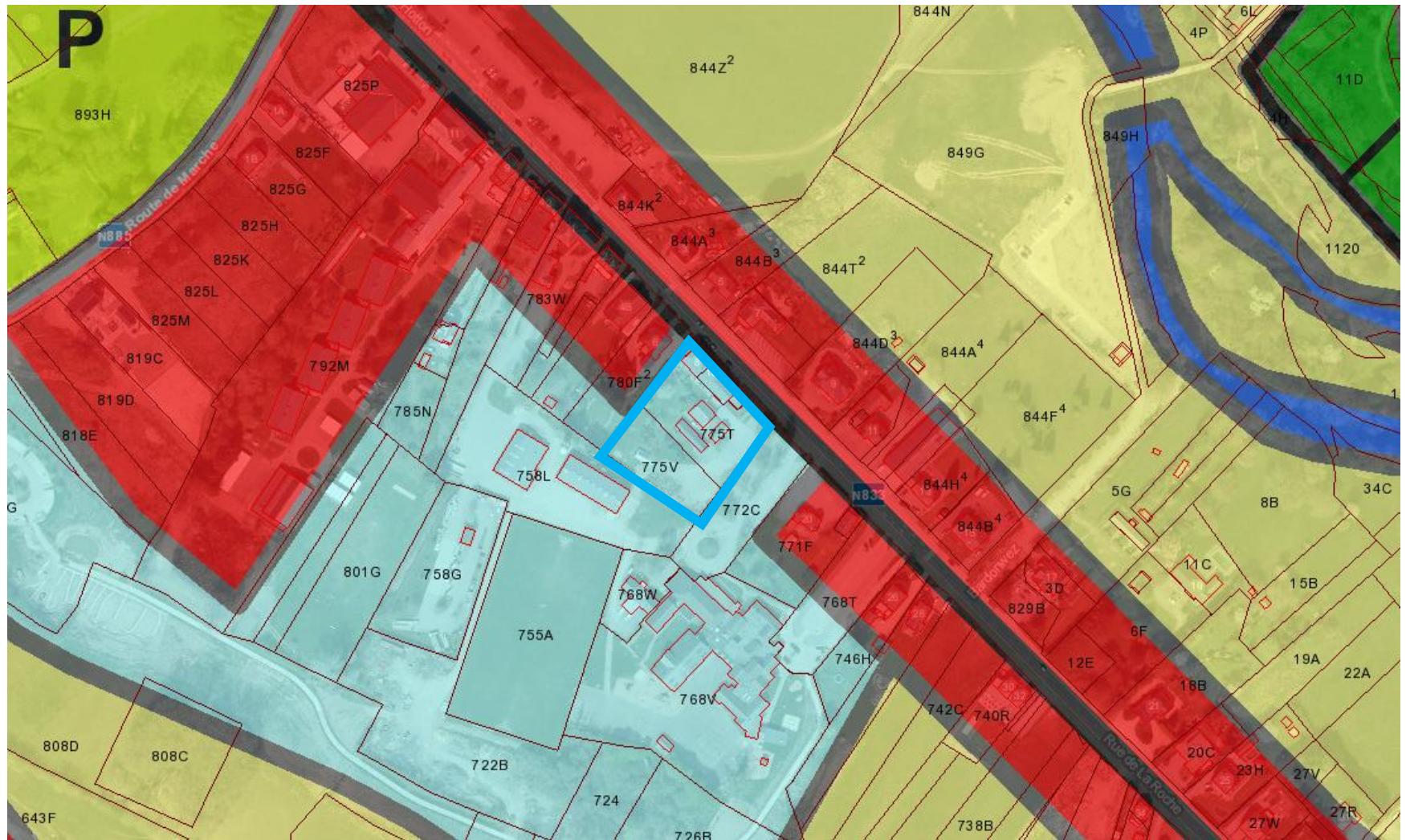
Propriété Strymes - Cme de Rendeux – 1^o division/Rendeux – section C – n° 268G

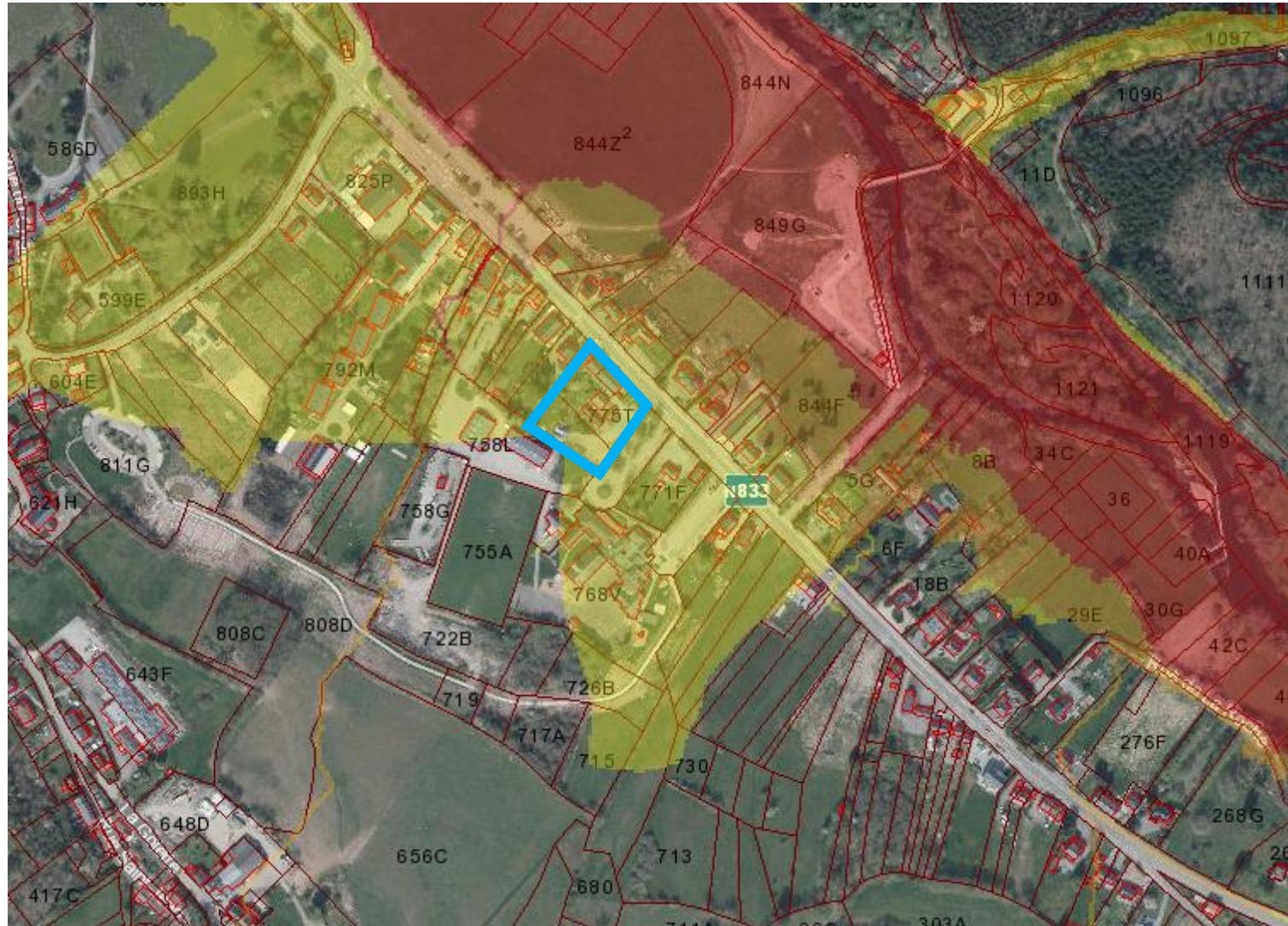




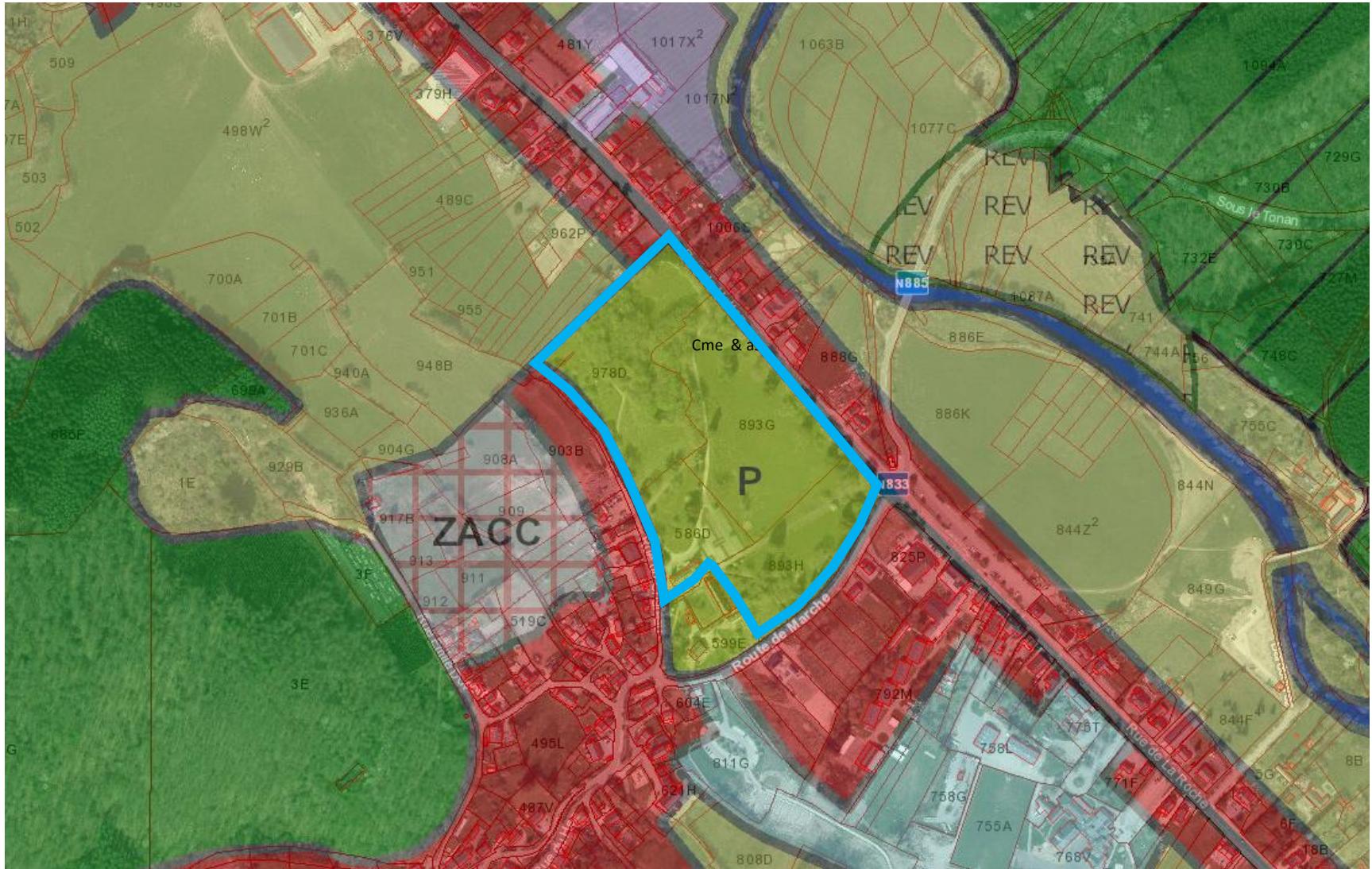


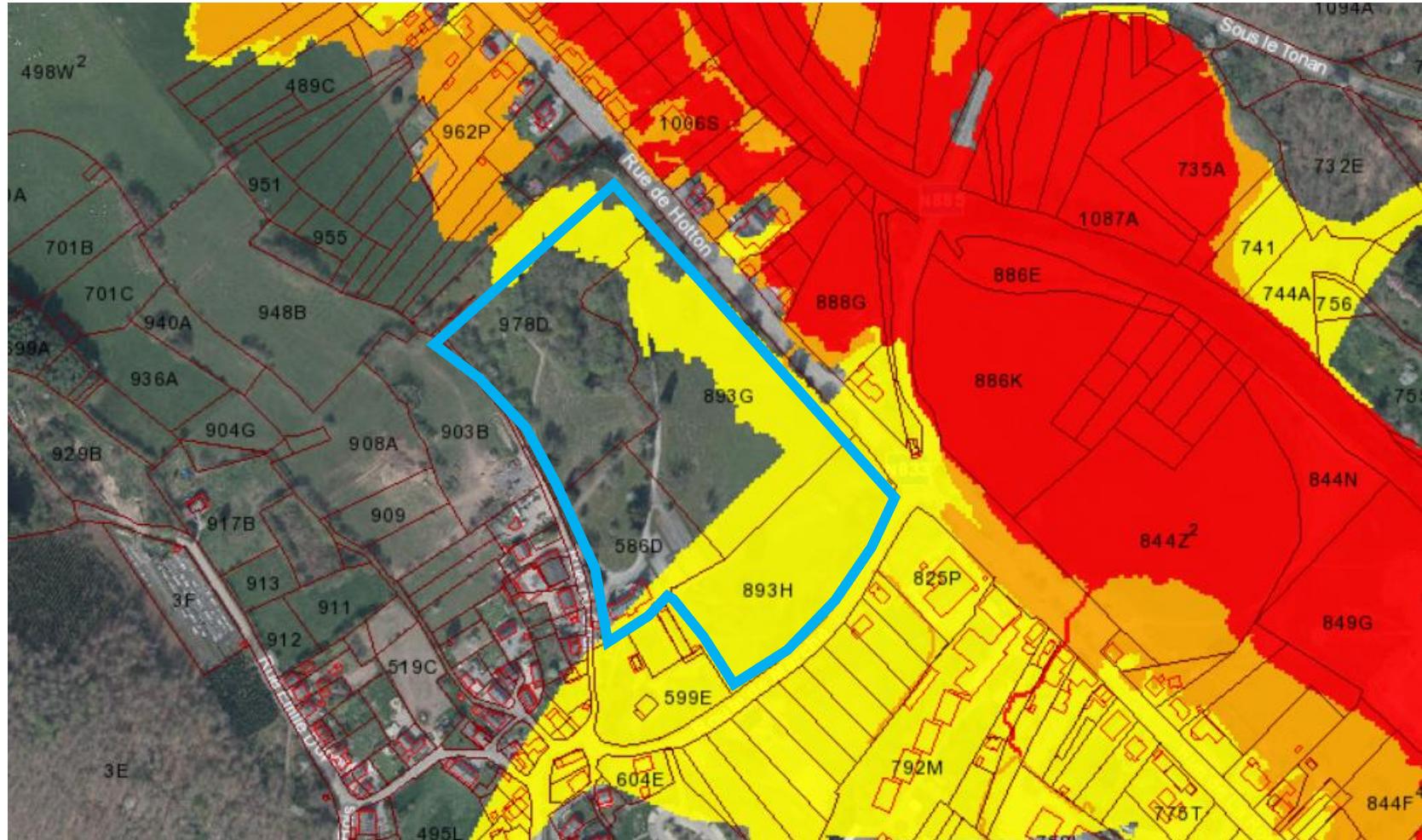
Ancienne Gendarmerie - Cme de Rendeux – 1° division/Rendeux – section B – n° 775t et 775v





Château de Rendeux - Cme de Rendeux – 1° division/Rendeux – section B – n° 893G, 893G, 978D et 586d





- Fiche n° 2.3
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entités : non localisées

1 Description du projet

Ce projet consiste à sécuriser les entrées et traversées des villages en marquant les entrées d'agglomération par des aménagements de la voirie avec un « effet de porte », en réalisant des dispositifs ralentisseurs ou en reconditionnent le profil de la voirie.

Ces aménagements vont :

- marquer physiquement les entrées des villages
- inciter à réduire la vitesse des automobilistes dans la traversée des villages
- permettre le partage de l'espace public par l'ensemble des usagers. En fonction des opportunités lors de l'activation de la fiche, une voie lente, préalablement identifiée dans la fiche projet 1.4 (Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes), pourra être intégrée.

- Les portes sont des lieux de transition entre l'espace bâti et l'espace rural et constituent des zones essentielles dans l'organisation du village. L'aménagement est à la fois esthétique et fonctionnel. Il s'agit de marquer visuellement l'identité du village d'une part, et de souligner que l'on rentre dans une agglomération d'autre part.
- Les traversées de village peuvent s'avérer accidentogènes et en inadéquation avec la notion de partage de l'espace public. En fonction du statut de la voirie, le projet vise à adapter, voire réduire la vitesse tout en assurant la qualité paysagère de l'espace public.

Cette fiche est à mettre en parallèle avec la fiche 2.6 Aménagement de la traversée de Rendeux.

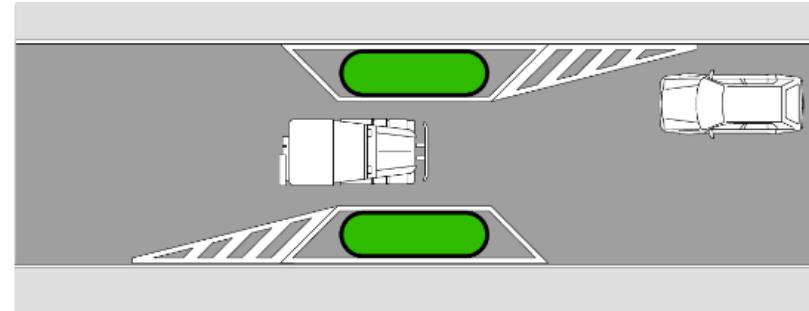
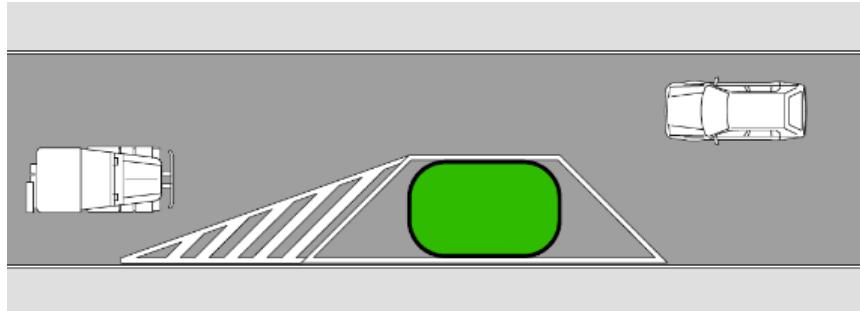
Concrètement, l'aménagement des entrées peut prendre plusieurs formes :

- Signalisation, plaque mettant en avant un élément constitutif du patrimoine culturel ou historique, parterre floral, sculpture, totems en bois
- Dispositifs d'aménagements légers (coussin, plateau, rétrécissement, marquage au sol, éclairage public, rétrécissement, couleurs et textures des revêtements, etc.)



Ce type de rétrécissement nécessite quelques recommandations :

- Penser à la visibilité et à la lisibilité
- Réduire les dangers propres aux îlots qui sont des obstacles
- Prendre en compte tous les usagers : les piétons, les PMR, les cyclistes...mais également les véhicules lourds propres aux zones rurales.



2 Justification

- Cette fiche projet est issue des groupes de travail constitués dans le cadre des consultations villageoises ainsi que des groupes de travail Sécurité Routière et Aménagement du Territoire mis en place par la CLDR. Les traversées de village peuvent être dangereuses et générer un sentiment d'insécurité tant pour les usagers locaux que les touristes. De plus, il est important que l'usager prenne conscience qu'il entre dans une zone urbanisée qui nécessite un surcroit de prudence.

De ces constatations, les consultations villageoises ont identifié les objectifs suivants :

- Gérer les espaces non urbanisables et les espaces publics de manière durable et concertée
- Créer des « portes d'entrée » du village (au niveau des ronds-points, portiques...)
- Marquer l'identité de la localité

La CLDR a également identifié ces objectifs :

- Marquer les endroits d'entrée et de sortie des villages et les rendre visibles
 - Assurer le partage de l'espace public avec les usagers faibles
 - Améliorer la sécurité en réduisant la vitesse
-
- Le PICM précise que pour Rendeux, il n'y a pas de tronçon fortement accidentogène, excepté la N833 au niveau de la traversée de Rendeux-Bas et Rendeux-Haut.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 5. Favoriser la mobilité douce, utilitaire et touristique
 - En créant du parage alternatif
 - En renforçant la sécurité des usagers faibles sur la route
- 6. Améliorer la sécurité routière
 - En aménageant et signalant les parkings publics et les passages dangereux
 - En sécurisant les déplacements des usagers faibles
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti, naturel et paysager**
 - En intégrant les espaces rues dans le contexte paysager
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle
 - En renforçant l'attractivité des coeurs de village

4 Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Consultation des populations villageoises sur les localisations	x		
Améliore la sécurité des usagers	x	x	x
Renforce le sentiment d'appartenance	x		
Prend en compte les usagers faibles	x		

5 Localisation et statut du projet

Toutes les entrées de villages, sans exclusion, sont susceptibles d'être aménagées. L'identification et la priorisation des aménagements se feront conjointement avec le gestionnaire du réseau (SPW ou commune), la CCATM et les habitants des villages concernés.

La traversée de Rendeux fait l'objet d'une fiche séparée (Fiche 2.6.), compte tenu de la spécificité et de la situation nodale de l'entité.

6 Parties prenantes et porteur de projet

Porteurs du projet :

- La commune de Rendeux

Partenaires du projet :

- La commission sécurité routière
- Le gestionnaire de la voirie concernée

- La région wallonne via ses différents programmes tels que le programme « Wallonie Cyclable »
- Les Services Techniques Provinciaux

Piste de financement :

- Le développement rural

7 Programme de réalisation

Des dispositifs ralentisseurs ont déjà été réalisés dans les villages de Magoster, Chéoux et Hodister.

Un projet du SPW vise à aménager le carrefour entre la RN883 et la rue du Pont de Marcourt.

- Choix de la localisation des aménagements
- Choix des aménagements
- Planification d'un plan d'entretien
- Evaluation et adaptation si besoin

8 Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nbre de réalisation	6	commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nbre d'accident	0	Police locale
Nbre d'infraction	0	Police locale

- Fiche n° 2.4
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : la commune

1 Description du projet

Le projet consiste à accompagner le PAEDC de Rendeux en assurant une aide au comité de pilotage et en proposant des actions qui pourraient être intégrées dans le programme comme :

- La création d'un réseau de chaleur sur le site de l'ancienne laiterie à réaménager pour autant que la commune dispose de la maîtrise foncière du site. Le réseau de chaleur pourrait relier la maison de village, l'église, les infrastructures présentes sur le site, les habitations privées, etc.
- Pérenniser l'engagement d'un écopasseur afin de promouvoir des actions ciblées :
 - Promotion des bienfaits de l'isolation par des exemples concrets et chiffrables sur la commune.
 - Démonstration à domicile des pertes d'énergies via une caméra thermique chez les citoyens de Rendeux.
 - Réalisation d'une « maison témoin » dans un bâtiment public dans l'ancien moulin de Bardonwez ou se trouve actuellement le GAL, afin d'y montrer et expliquer des projets de rénovation écologique éventuels.
- L'inclusion du monde agricole dans les actions du PAEDC en proposant par exemple des solutions de production de chaleur via la biométhanisation.
- La sensibilisation des citoyens à l'écoconduite, proposer des remises à niveau ou une aide à l'obtention du permis de conduire.
- L'électrification de la flotte de véhicule de la commune.
- Le placement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- La mise en place d'un projet éolien citoyen.
- La promotion de la pratique du vélo en partenariat avec le GRACQ avec l'aménagement de piste cyclables, dotation d'un nouveau mobilier urbain, dialogue avec le TEC, etc.
- La mise en place d'une « Eco-team » au sein de l'administration.
- L'organisation de formations « guide énergie » pour les citoyens et les assistants sociaux.

2 Justification

L'analyse socio-économique relève que le parc immobilier de la commune est composé majoritairement de maisons 4 ou 3 façades, de plus de 40 ans, propriété de ses occupants et peu isolé. Les consultations villageoises et différents GT, principalement le GT Environnement, ont mis en évidence la nécessité de répondre aux impératifs climatiques et d'initier le changement des pratiques à l'échelle locale. Au-delà de la réalisation de projets concrets, ce projet veut également communiquer et sensibiliser la population aux enjeux énergétiques identifiés dans le cadre du PAEDC.

Le projet d'assurer le suivi et la mise en œuvre du PAEDC fait référence aux projets suivants :

- Fiche 1.1. Aménagement de la Maison de village de Chéoux et ses abords
- Fiche 1.7. Développement d'initiatives de transition
- Fiche 2.5. Valorisation du site de la laiterie de Chéoux

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
 - En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
 - En apportant un soutien communal aux acteurs agricoles
 - En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
 - En atténuant les pollutions lumineuses
 - En poursuivant la mise en œuvre du PAEDC
 - En suscitant la réflexion autour de la valorisation des ressources comme l'eau, le bois et le soleil
 - En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie
 - En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier et du charroi communal
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle
 - En gérant le site de la laiterie de Chéoux
 - En remédiant aux incongruités planologiques

4 Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Création d'un réseau de chaleur		+	+
Engagement d'un écopasseur	+	+	+
Promotion des bienfaits de l'isolation		+	+
Démonstration à domicile des pertes d'énergies via une caméra thermique		+	+
Réalisation d'une « maison témoin »		+	+
Production de chaleur via biométhanisation		+	+
Sensibilisation à l'écoconduite	+	+	+
Électrification de la flotte de véhicule de la commune		+	+
Borne de recharge pour les véhicules électriques		+	+
Éolienne citoyenne	+	+	+
Promotion de la pratique du vélo	+	+	+
Mise en place d'une « Eco-team »	+	+	+
Organisation de formations « guide énergie »		+	+

5 Localisation et statut du projet

La localisation du projet est à préciser en fonction des actions et projets qui seront activés dans la fiche. Par exemple, le réseau de chaleur pourrait être localisé sur le site de l'ancienne laiterie de Chéoux vu sa position centrale dans le village et sa destination future non définie à ce stade.

Si le projet est activé, les bornes de recharge des véhicules électriques occuperont une position centrale. L'emplacement qui semble le plus indiqué est le cœur de la commune, c'est-à-dire depuis le carrefour entre la RN833 et la RN 885 jusqu'à l'école communale.

Le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne fixe les balises dont il faut tenir compte pour le choix d'un site. Les sites potentiels n'ont pas été identifiés à ce stade pour le territoire de la commune de Rendeux. Le cas échéant, un ancrage local sera privilégié en favorisant la démarche citoyenne. Dans certaines zones dégagées, isolées et bien exposées au vent, l'implantation d'une éolienne de petite puissance peut être pertinente particulièrement pour les agriculteurs. Cependant, la faisabilité d'un tel projet nécessite une évaluation approfondie qui doit être menée au cas par cas.

Un projet de biométhanisation agricole pourrait être envisagé à l'initiative d'un exploitant agricole.

6 Parties prenantes et porteur de projet

Porteurs du projet :

- Commune de Rendeux
- Comité de pilotage du PAEDC

Partenaires du projet :

- Le GRACQ
- Le GAL « pays de l'Ourthe »
- Le monde agricole de la commune de Rendeux

Piste de financement :

- Le développement rural et la commune

7 Programme de réalisation

La réalisation du projet sera calquée sur le planning du PAEDC.

8 Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Membres de la CLDR présent dans le comité de pilotage	2	PAEDC
Projets du PCDR repris dans le PAEDC	4	PAEDC

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Publication de l'état d'avancement du PAEDC dans le journal communal	2 fois par an	Commune
Nombre de projets du PAEDC menés à terme	2 par an	PAEDC

- Fiche n° 2.5
- Priorité : lot 2.
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : Chéoux

1. Description du projet

Cette fiche est consécutive à la fiche 1.2. « Acquisition de la laiterie de Chéoux. »

En cas d'acquisition du site, la commune devra l'affecter en tenant compte de sa localisation centrale dans le village, des infrastructures existantes, des demandes en logement ou de locaux à usages professionnels. Trois axes vont orienter la réflexion, en intégrant avec un axe transversal qui est le développement durable et la transition énergétique.

- Utiliser les infrastructures existantes.
- Assurer un accès au logement et à la propriété foncière pour les jeunes ménages par la création de terrains à bâtir, en assurant une continuité avec le bâti existant
- Créer des espaces qui permettent de lancer une activité économique, de l'artisanat, des petites entreprises

Pratiquement la commune va devoir :

1. réaliser les travaux d'infrastructures nécessaires aux affectations retenues : p.ex.
 - démolition de dalles bétonnées et de halls inutilisables situés dans les zones destinées à l'habitat
 - réalisation les travaux d'impétrants : eau, électricité, égouttage (station d'épuration)
 - aménagement d'une voirie d'accès vers la zone « artisanale »
 - aménagement d'un espace de coworking dans les anciens bureaux.
2. créer une coopérative énergétique : placement de panneaux solaires et création d'un réseau de chaleur.

2. Justification

- Les consultations villageoises et la CLDR ont soulevé l'absence de ZAEM et de hall relais susceptibles d'accueillir de jeunes entrepreneurs ou des TPE sur la commune. La CLDR intègre la complexité de la réhabilitation du site et s'accorde à dire qu'une réflexion globale doit être menée sur l'avenir du site. D'autre part, la difficulté des jeunes à accéder à la propriété a souvent fait écho à la problématique de l'emploi sur la commune.
- L'analyse socio-économique soulève l'absence de zones susceptibles d'accueillir de l'artisanat. Les trois zones d'activités économiques dans la commune sont limitées et deux d'entre-elles sont saturées. La mise à disposition d'une telle zone favorise l'économie locale, l'emploi local et, de facto, limite les déplacements.
- Ce projet doit viser l'autonomie énergétique. La création d'une coopérative d'énergie trouve toute sa pertinence dans la complémentarité entre les zones destinées à l'habitat et les zones artisanales. La réaffectation de bâtiments existants pour proposer de nouvelles activités va dans le sens d'une gestion durable du site.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
 - En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
 - En rénovant les sites de mise en valeur des paysages
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
 - En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier
 - En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie

- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle
 - En gérant le site de la laiterie de Chéoux
 - En poursuivant la politique foncière dynamique de la commune
 - En renforçant l'attractivité des coeurs de villages
 - En adaptant l'offre locative et foncière aux besoins de la population
 - En remédiant aux incongruités planologique

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Dépollution du site		+	
Réflexion globale l'aménagement du site	+	+	+
Démolition d'aménagements à vocation industrielle		+	
Utilisation d'infrastructures et bâtiments existants		+	+
Création d'un hall-relais et espace de coworking	+		+
Aménagement d'espaces réservés aux petites entreprises et artisanat	+		+
Aménagement d'espace pouvant accueillir de l'habitat	+		
Coopération et contribution solidaire au point de vue énergétique	+	+	+

5. Localisation et statut du projet

Situation : Rue Lavaux, n° 6 à 6980 Chéoux-Rendeux

Statut patrimonial : propriété privée.

Références cadastrales : Cme de Rendeux – 1^o division/Rendeux – section D – n° 958b, 955d, 867r

Situation au plan de secteur : en zone d'activité économique spécifiée S13

6. Parties prenantes et porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Commune de Rendeux

Partenaires du projet :

- La population
- Partenariat public/privé

Piste de financement :

- La commune et le développement rural

7. Programme de réalisation

1. Consultation de la population sur le programme d'affectation
2. Désignation d'un auteur de projet
3. Réalisation et acceptation d'un plan d'aménagement

4. Réalisation des travaux d'infrastructures
5. Création d'une coopérative énergétique
6. Réalisation d'un cahier de charges pour la location des immeubles à vocation artisanale
7. Mise en location

8. Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Obtention de la modification du plan de secteur	Oui/non	La commune
Réalisation des travaux d'infrastructures	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

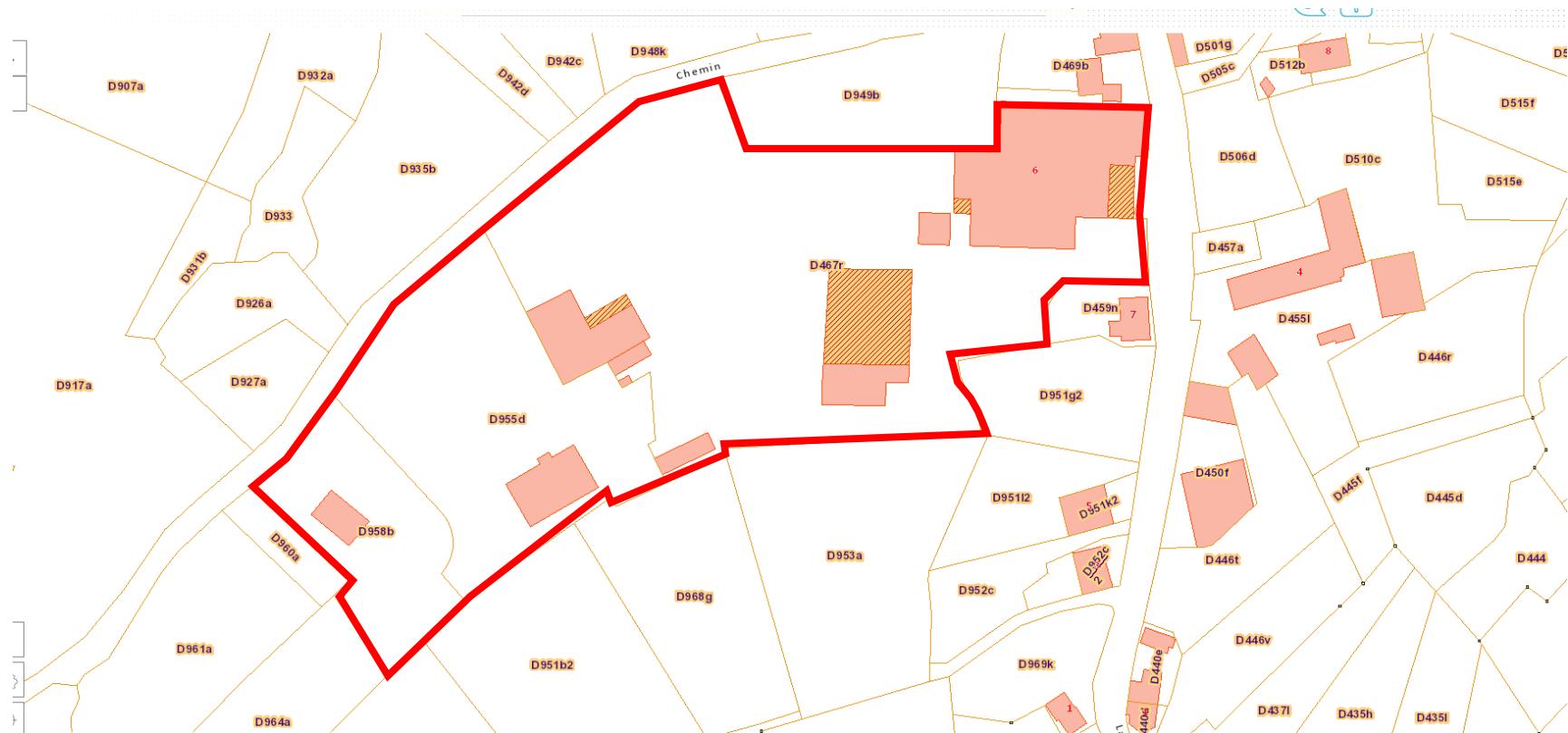
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Installation de TPE/PME	3	La commune
Construction de nouvelles habitations	3	La commune
Création de la communauté d'énergie	Oui/non	La commune

9. Annexes

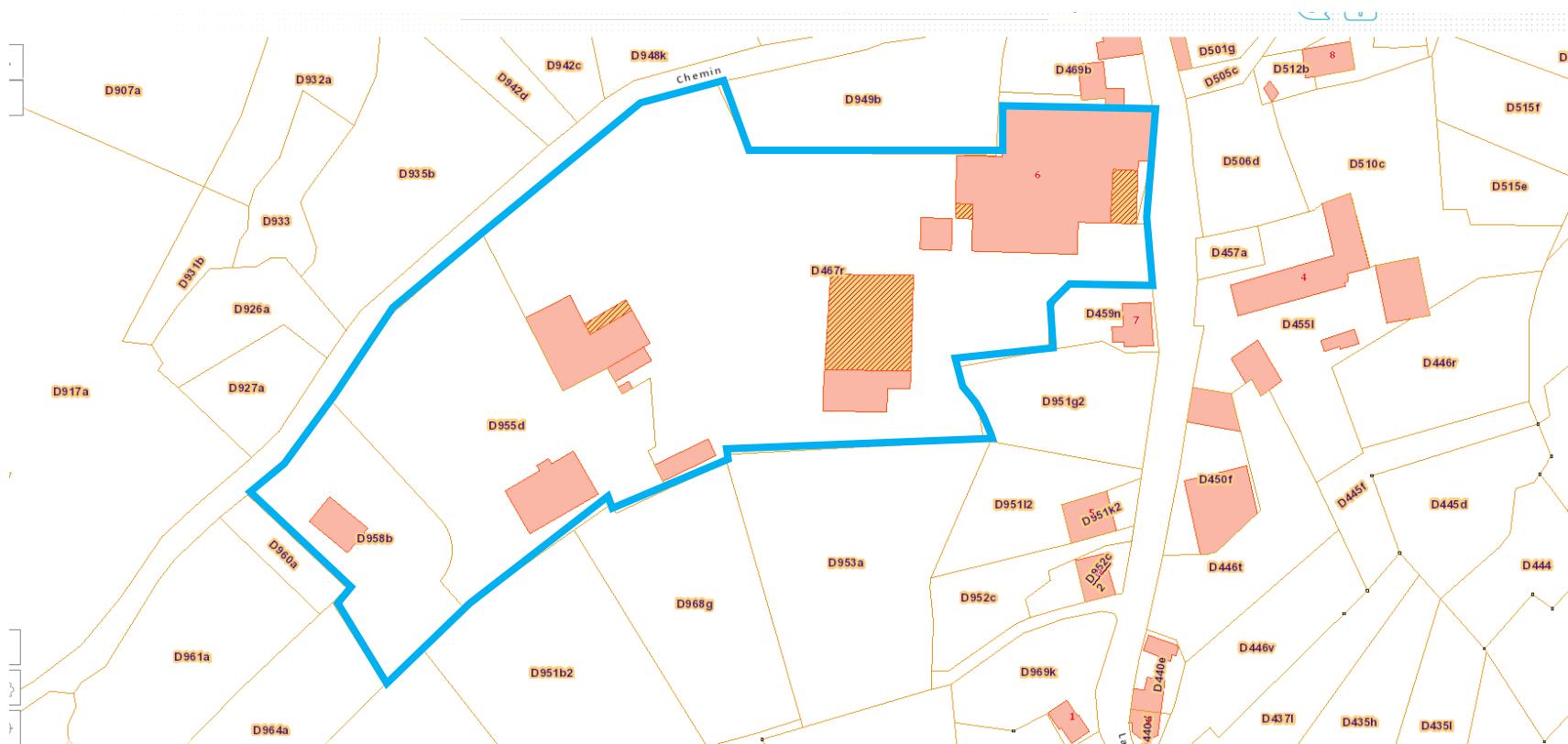
9.1. Plan de situation



9.2. Plan de situation cadastrale



9.3. Périmètre d'intervention



9.4. Plan de situation planologique



9.5. Dossier photographique

Entrepôts à démolir



Entrepôts à conserver



Bureaux



Bureaux



Station d'épuration





- Fiche n° 2.6
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : Rendeux

1 Description du projet

Le projet vise la sécurisation de la traversée de Rendeux le long de la voirie régionale RN833, sur une distance de 1.500 mètres, de la borne kilométrique 10.7 à la borne kilométrique 12.2, en incluant les espaces publics joignants. Ce projet assure la continuité de l'aménagement déjà réalisé de la RN833 dans la traversée de Ronzon et Rendeux-Haut dans le cadre du Plan Trottoirs.

Le projet prévoit :

- la création d'une zone verte arborée
- l'aménagement d'un espace réservé aux piétons et aux cyclistes. En fonction des opportunités lors de l'activation de la fiche, une voie lente, préalablement identifiée dans la fiche projet 1.4 (Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes), pourra être intégrée.
- la création d'îlots centraux destinés à ralentir la vitesse des véhicules et sécuriser les accès :
 - Au parking des magasins GOOSSE et GOSSIAU
 - Au restaurant l'Imprévu,
 - À la zone d'activité économique regroupant le centre paramédical et sportif Chromo + et diverses entreprises
 - Au parking du terrain de football

Les carrefours, au nombre de 2 (route de Marche et rue Haie Madame) sont aménagés afin d'inciter à une conduite prudente.

Le parking du terrain de football est réaménagé de façon à structurer le parage avec une entrée et une seule sortie connectée à la RN833. Une végétalisation en bordure de trottoir fournira un effet de porte.

2 Justification

- La voirie régionale RN833 traverse Rendeux de part en part, de façon rectiligne, ce qui favorise la vitesse et engendre un sentiment d'insécurité largement répercuté lors des consultations villageoises et en CLDR. Les trottoirs et les emplacements de parking sont mal définis, mettant en difficulté et en danger les piétons et les cyclistes. Cette voirie est bordée par des habitations et des commerces. Trois voiries se connectent à cet axe principal, dont la RN885 qui relie la rive Est à la rive ouest de l'Ourthe.
- Le PICM précise qu'il n'y a pas de tronçon fortement accidentogène, excepté la N833 au niveau de la traversée de Rendeux-Bas et Rendeux-Haut. La fiche projet 1.5 : Création de liaisons lentes et amélioration du réseau de voies lentes concerne les mesures d'accompagnement pour la mobilité dans la traversée de Rendeux.
- La poursuite des travaux de sécurisation de la traversée de Rendeux s'inscrit dans une logique d'aménagement déjà initiée par la commune et le SPW. Un radar tronçon a d'ailleurs été installé sur cette partie de voirie en 2021. Outre la sécurisation des lieux, ce projet facilite l'accès aux services et aux commerces et augmente l'attractivité du cœur de la commune. Cette fiche est à mettre également en lien avec la fiche 3.17. «Renforcement de la centralité de Rendeux».

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

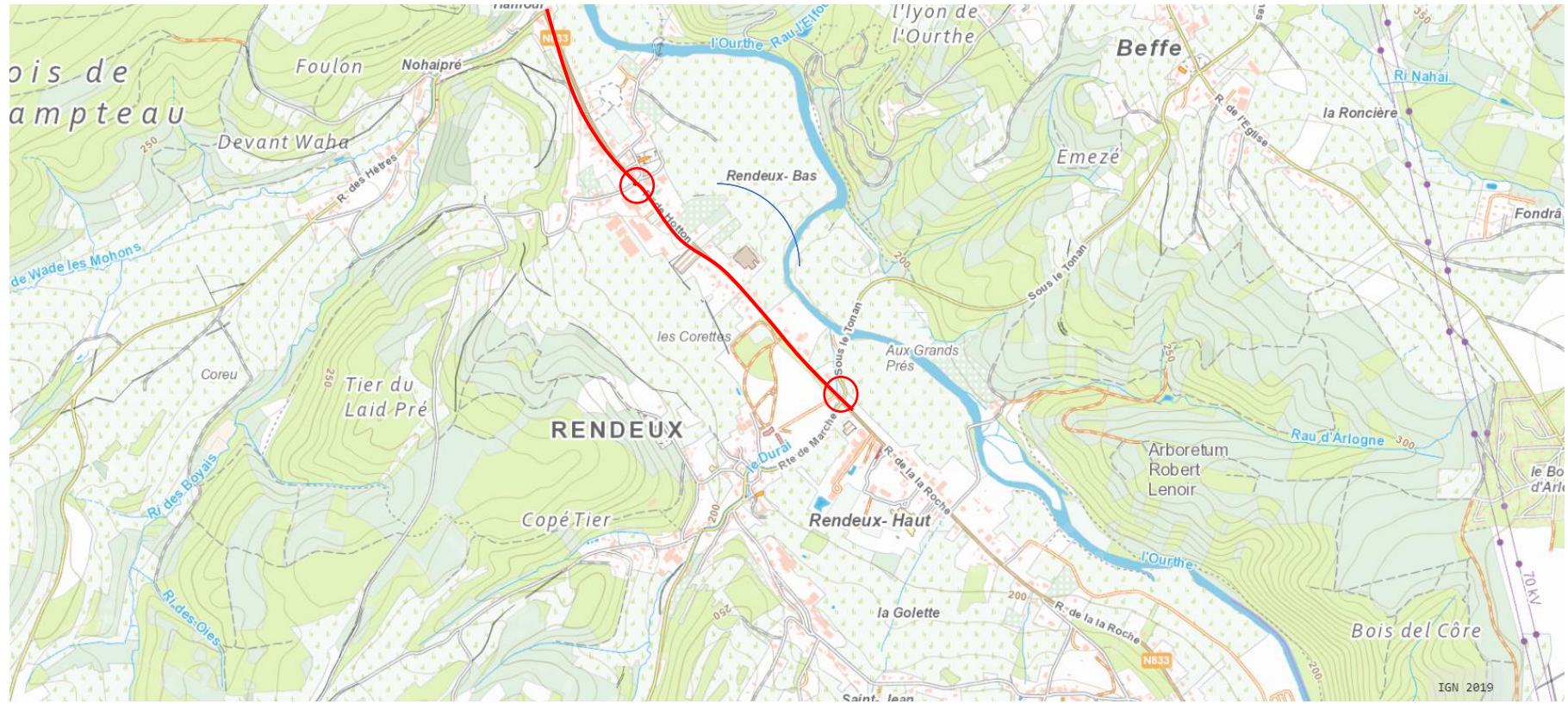
- 5. Favoriser la mobilité douce, utilitaire et touristique
 - En augmentant, en aménageant et en sécurisant le réseau de voie lente
- 6. Améliorer la sécurité routière
 - En sécurisant les déplacements des usagers faibles
 - En réduisant la vitesse de roulage des usagers

- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
 - En intégrant des espaces verts dans le contexte paysager
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
 - En s'inscrivant dans un plan global de mobilité

4 Impact du projet sur le développement durable

Impacts du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Favorise l'accès aux commerces et services	x		x
Les aménagements intègrent la mobilité douce	x	x	x
Les aménagements réduisent les zones accidentogènes	x		x

5 Localisation



— Tronçon envisagé

○ Carrefours à aménager

Statut du projet : voirie régionale N833 - DISTRICTDGO1-32-17

6 Parties prenantes et porteur de projet

La Commune

Le GRACQ

Le SPW

La zone de police Famenne-Ardenne

La CCATM

La CLDR

Les riverains

Porteurs du projet :

- La commune de Rendeux
- Le GRACQ

Partenaires du projet :

- Le SPW
- La zone de police Famenne-Ardenne
- La CCATM
- La CLDR
- Les riverains

Piste de financement :

- La Région Wallonne
- Le développement rural
- Le PIC

7 Programme de réalisation

- Identification et localisation des points noirs
- Concertation et programmation avec le gestionnaire de voirie

8 Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Réunion avec le SPW	oui	SPW, commune, GRACQ
Arrêté de programmation	oui	La commune
Réalisation d'aménagements	3	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nbre d'accidents	Diminution	Police locale

9 Annexes

Les endroits identifiés







Carrefour route de Marche



- Fiche n° 2.7 ACTION
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : La commune de Rendeux

1 Description du projet

Ce projet consiste à créer une plateforme ouverte aux Rendeusiens qui désirent signifier leurs disponibilités en tant que bénévoles. Il s'agit de réaliser un formulaire d'inscription destiné aux personnes ouvertes au bénévolat et de les mettre en lien avec des organisations en recherche de candidats.

La mise en relation sera disponible sur le site internet existant du SEL de Rendeux ("Ourth'SEL", Service d'Echanges Local). Néanmoins une page de présentation des deux services (le SEL + la plateforme du bénévolat) sera hébergée sur le site internet de l'administration communale afin de gagner en visibilité.

La plateforme pourra également servir de plateforme d'échange entre les différents comités de la commune de Rendeux (cf. Fiche 1.7 : Développement d'initiatives de transition) et de réseautage local.

Des plateformes de ce type existent déjà. La plateforme « Merciki » décrit son principe de fonctionnement de cette façon : « *rendez service autour de vous en faisant des choses que vous aimez et collectez des Mercis en retour. Ces Mercis vous permettront de recevoir à votre tour des coups de pouce ! Merciki s'engage également dans la lutte contre le gaspillage et les achats inutiles en mettant en place un système d'échange d'objets dont vous n'avez plus besoin* ».

La promotion de ce type de plateforme sera une alternative à la création d'une nouvelle plateforme. Favoriser l'existant c'est également optimiser les ressources communales.

2 Justification

Il s'agit d'une initiative de transition destinée à mettre en relation des citoyens de la commune et des associations. Le manque de bénévolats dans les associations est une problématique récurrente. De plus, l'information n'est pas aisément accessible pour un bénévole prêt à se mettre au service d'une association en recherche de ressources humaines et à participer aux actions existantes ou futures.

Le projet de mise en place d'une plateforme du bénévolat fait référence et est complémentaire aux projets suivants :

- Fiche lot 1 Développement d'initiatives de transition
- Fiche lot 2 Suivi du PAEDC
- Fiche lot 3 Développement du réseautage local
- Fiche lot 3 Organisation de formations et de groupes d'échanges sur les NTIC
- Fiche lot 3 Proposition de cours d'auto-école pour jeunes et des remises à niveau pour seniors

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontré :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En complétant l'équipement des différents comités
 - En développant des initiatives de transition
- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
 - En développant les circuits courts
 - En développant des réseaux d'échange
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En pérennisant l'offre de services
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
 - En suscitant la réflexion autour de la valorisation des ressources
 - En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie

4 Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Mise en relation de bénévoles avec des associations	+		+
Initiative de transition	+	+	+
Développement de la participation citoyenne	+		

5 Localisation et statut du projet

La plateforme du bénévolat a comme périmètre d'action tout le territoire communal de Rendeux. Il comprend l'ensemble de sa population.

6 Parties prenantes et porteur de projet

Porteur du projet :

- "Ourth'SEL", le Service d'Echanges Local de Rendeux

Partenaire du projet :

- La commune de Rendeux
- La population
- Les bénévoles déjà actifs sur le territoire

Piste de financement :

- Il s'agit d'une fiche « ACTION », le projet est immatériel et donc ne nécessite pas de moyen de financement

7 Programme de réalisation

- Réalisation d'un programme commun entre le SEL et la commune
- Réalisation d'un formulaire d'inscription
- Mise en ligne des services
- Promotion de la plateforme

8 Evaluation**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Mise en ligne de la plateforme	oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Mise en connexion minimum par an	15	Commune/SEL

- Fiche n° 2.8 ACTION
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : La commune de Rendeux

1 Description du projet

Le projet consiste à mettre en place un Conseil Consultatif des Jeunes. Il s'agit de créer un lieu de rencontre destiné aux jeunes de 12 à 18 ans pour leur permettre de s'exprimer et d'agir sur la commune. Le Conseil des Jeunes s'exprime sur des thématiques qui les concernent. Outre le dialogue entre jeunes, le Conseil est également un lieu de communication privilégié avec les mandataires communaux et les différents acteurs de la jeunesse de la commune. Le Conseil des Jeunes élabore des projets qui lui sont propres.

Les missions du Conseil Consultatif des Jeunes sont :

- Organiser des réunions de travail, avec l'échevin en charge de la jeunesse
- Animer les réunions
- Mettre en place des actions avec, par et pour les jeunes
- Organiser des rencontres (intergénérationnelles, multiculturelles, etc.)
- Se charger de la communication et de sa visibilité

Des personnes ressources peuvent aider à la mise en place et au suivi du Conseil Consultatif des Jeunes, comme le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie (CRECCIDE A.S.B.L.) et le Conseil provincial (Luxembourgeois) des Jeunes.

Le Conseil Consultatif des Jeunes peut prendre plusieurs formes. Il peut être purement et exclusivement consultatif, c'est-à-dire qu'il réagit uniquement aux sollicitations de la commune. A contrario, il peut être propositionnel en répondant, d'une part, aux sollicitations mais également en émettant des propositions à la commune.

La première étape consiste à dresser un *état des lieux* de la jeunesse sur le territoire communal, complémentairement au diagnostic du PCDR et à l'enquête réalisée par la FRW à destination des jeunes dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

L'étape suivante est l'organisation du fonctionnement du Conseil Consultatif des Jeunes. Il devra mettre en place une méthodologie afin de traiter les sujets, sur le fond et sur la forme, de façon De plus, le Conseil Consultatif des Jeunes devra rédiger un règlement afin de prévoir les modalités de la composition du Conseil Consultatif des jeunes et l'organisation de ses rencontres.

Enfin, il faudra fixer les modalités d'élection et prévoir ces différents items :

- Les conditions pour être candidat
 - Les conditions pour être électeur
 - Les modalités de vote
 - L'élection des candidats
 - La campagne électorale
 - La publication des résultats
-

2 Justification

Le Diagnostic partagé de Rendeux met en exergue différents aspects tels que la vitalité des villages et des différents groupements actifs sur la commune. Si les jeunes sont bien intégrés dans les comités de village, il n'existe actuellement pas de groupements spécifiquement dédiés aux jeunes et ayant une composante citoyenne.

La FRW a sondé les jeunes de 12 à 25 ans sur différentes thématiques telles que les forces et faiblesses du territoire, les projets et idées les plus importants à mener sur la commune et les ressources disponibles à destination des jeunes (infrastructures, événements, associations, etc.)

Mettre en place un Conseil Consultatif des Jeunes, c'est prendre en compte leurs avis mais également intégrer leurs propositions dans les politiques de développement de la jeunesse. C'est également préparer et renforcer la citoyenneté d'un public moins averti. Ce projet participe également à la démocratie locale. Il encourage les jeunes à s'impliquer et à participer à la vie communale. Le Conseil Consultatif des Jeunes est un engagement mutuel entre la jeunesse et la commune qui permet de renforcer les liens et la pertinence des projets.

Pour les jeunes, un Conseil Consultatif est synonyme d'autonomie, de responsabilisation mais également de mise en avant des talents qui composent la jeunesse de la commune.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontré :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant des initiatives de transition
 - En développant une offre suffisante en matière d'activités socio-culturelles
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En développant une dynamique de soutien aux jeunes

4 Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Collaboration entre la commune et les citoyens	+		
Dynamique associative	+		
Création d'un organe participatif	+		
Développement de la démocratie locale	+		
Pluralité des avis dans la politique communale	+		
Responsabilisation des jeunes de la commune	+		
Préservation des générations futures	+		+

5 Localisation et statut du projet

Le Conseil Consultatif des Jeunes concerne tout le territoire communal de Rendeux. Il comprend les jeunes de 12 à 18 ans et l'ensemble des acteurs de la jeunesse.

6 Parties prenantes et porteur de projet

Porteur du projet :

- La commune de Rendeux et les jeunes de la commune

Partenaires du projet :

- La commune de Rendeux
- L'échevin en charge de la jeunesse
- Les acteurs de la jeunesse
- Le CIRAC
- La Fondation Rurale de Wallonie
- Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie (CRECCIDE asbl)
- Conseil provincial des Jeunes
- AMO Mic-ados
- Miroir Vagabond

Piste de financement :

- Il s'agit d'une fiche « ACTION », le projet est immatériel et donc ne nécessite pas de moyen de financement

7 Programme de réalisation

Etat du dossier : enquête réalisée par la FRW

A réaliser :

- Actualisation de l'enquête
- Organisation d'élections
- Mises en place du Conseil

8 Evaluation

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Création du Conseil Consultatif des jeunes	Oui	Commune
Réalisation de la première élection	Oui	Commune
Rédaction du règlement	Oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunion par an	4	Commune
Avis ou proposition rédigée par an	3	Commune
Création d'activités propres au Conseil Consultatif des jeunes par an	1	Commune

- Fiche n° 2.9 ACTION
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : La commune de Rendeux

1 Description du projet

Ce projet consiste à la mise en place d'un accompagnement des Rendeusiens ou des associations Rendeusiennes pour la création d'un projet annuel subsidié par l'appel à projet de la Région wallonne « *BiodiverCité* ».

L'appel à projet de la Région wallonne « *BiodiverCité* » est une subvention annuelle mise à la disposition des communes qui en font la demande. Le but du projet est de : « *mettre en œuvre des politiques de protection et de restauration sur le territoire public, mais aussi pour mobiliser les citoyens à relever collectivement le défi pour plus de nature en Wallonie* ». Le montant maximum de la subvention est plafonné à 12 000 € par commune et par an.

Des idées de projets ont déjà été évoquées en CLDR par ses membres :

- Restaurer des milieux ouverts dans les anciennes carrières envahies par la végétation
- Inciter les particuliers à faire des gestes pour la biodiversité :
 - Plantation de variétés régionales ;
 - Fruitiers haute-tige de variétés locales ;
 - Prés fleuris ;
 - Nichoirs ;
 - Pas de pesticides ;
- Restaurer les prairies « maigres » via le pâturage ovin
- Valoriser l'Arboretum qui est le plus grand de Wallonie
- Recenser les arbres remarquables : actualiser la liste et informer les propriétaires et entrepreneurs

La Fondation Rurale de Wallonie (FRW) est partenaire pour les subventions « *BiodiverCité* ». Elle peut accompagner la commune dans son plan si elle le souhaite. Un appui technique est également disponible auprès des associations Adalia 2.0 et Ecowl.

2 Justification

Le projet tire son origine du constat de manque de coordination ou d'organe de référence concernant les thématiques liés à la nature et ce malgré une série de structures et d'outils de gestion, d'entretien et de valorisation de l'environnement : gestion différenciée (zéro pesticide), nouveau plan de gestion de la forêt, plan Maya, fauchage tardif, « Combles et clochers », etc. La CLDR a marqué son envie de redémarrer des actions concrètes telles que le projet RIPARIA et a également souhaité s'engager dans des projets liés à la biodiversité. Le projet RIPARIA avait pour but la restauration des berges érodées par le pâturage du bétail et la restauration de la biodiversité des berges colonisées par la balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase. De plus, à Rendeux, l'arboretum de Bardonwez possède de nombreuses essences.

L'administration communale de Rendeux ne dispose pas des ressources humaines suffisantes pour lui permettre d'endosser seule la gestion de la Nature. La mise en place d'un projet annuel intégrant une approche participative offre une solution adaptée aux moyens humains.

La mise en place d'un projet annuel lié à la biodiversité s'inscrit dans le processus de l'Agenda 21 Local. Cet agenda est un programme de développement durable visant à concilier de façon harmonieuse les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le diagnostic partagé de Rendeux met en exergue différents aspects. Il identifie notamment le cadre de vie naturel et patrimonial comme étant un atout majeur de la commune. Par ailleurs, la population a émis le souhait de pouvoir accéder plus facilement aux richesses environnementales de la commune. Elle aspire à diminuer les nuisances sur le territoire, à poursuivre les actions réalisées par le passé et à maintenir celles toujours en cours.

Ce projet fait référence aux projets suivants :

- Fiche lot 1 Soutien communal aux acteurs agricoles
- Fiche lot 1 Développement d'initiatives de transition
- Fiche lot 2 Mise sur pied d'un plan de prévention déchets et propreté
- Fiche lot 2 Création d'une plateforme du bénévolat
- Fiche lot 3 Restauration des murs en pierres sèches

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontré :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant des initiatives de transition
- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
 - En apportant un soutien communal aux acteurs agricoles
 - En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
 - En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
- 3. Préserver le territoire communal du tourisme de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
 - En favorisant un tourisme vert et éco-responsable
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
 - En suscitant la réflexion autour de la valorisation des ressources comme l'eau, le bois et le soleil
 - En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie
 - En gérant les forêts de manière durable

4 Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable			
	Social et culturel	Environnement	Economique
Implication de la population dans un projet lié à la biodiversité	+	+	
Sensibilisation de la population	+	+	
Mise en œuvre d'actions de préservation	+	+	+
Promotion des actions réalisées	+	+	
Augmentation du potentiel naturel de la commune	+	+	+
Promotion du caractère « vert » de la commune	+	+	+

5 Localisation et statut du projet

L'appel à projet de la Région wallonne « *BiodiverCité* » a comme périmètre d'action tout le territoire communal de Rendeux. Il comprend l'ensemble des milieux qui le composent ainsi que les différents acteurs et la population dans sa globalité.

6 Programme de réalisation

- Appel à projet via le bulletin communal *sous l'égide de la responsable communale de BiodiverCité*
- Création d'un comité de sélection reprenant des membres de la CLDR et des rendeusiens sensibilisés à l'écologie
- Sélection du projet annuel
- Mise en œuvre du projet
- Publicité autour du projet réalisé via le bulletin communal

7 Parties prenantes et porteur de projet

Porteurs du projet :

- La Commune de Rendeux et la population

Partenaires du projet :

- La Commune de Rendeux
- La population
- Le Département de la Nature et des Forêts
- Les agriculteurs
- Les experts et professionnels en matière de Nature (résidant à Rendeux)
- La Fondation Rurale de Wallonie
- Le GAL Pays de l'Ourthe
- Adalia 2.0
- Ecowal
- La conseillère Environnement de la Commune
- L'arboretum de Bardonwez
- CCTN
- Le groupe « Rendeux en transition »
- Pêcheurs
- Contrat Rivière Ourthe
- RSI Marcourt
- Les éleveurs locaux de moutons
- La section locale de Natagora
- Les écoles
- Le Patro la colombe
- Les cavaliers
- Le CPAS
- Les fabriques d'Eglises (cf. « Combles et Clochers »)

Piste de financement :

- Il s'agit d'une fiche « ACTION », le projet est immatériel et donc ne nécessite pas de moyen de financement

8 Evaluation**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation d'une publication afin de lancer un projet	Publiée	Commune
Approbation du projet par le Conseil communal	Approuvée	Commune
Rédaction des fiches projets	1 minimum par an	Rapport des fiches projets réalisées
Mise en place du groupe en charge du projet	Groupe constitué	Commune

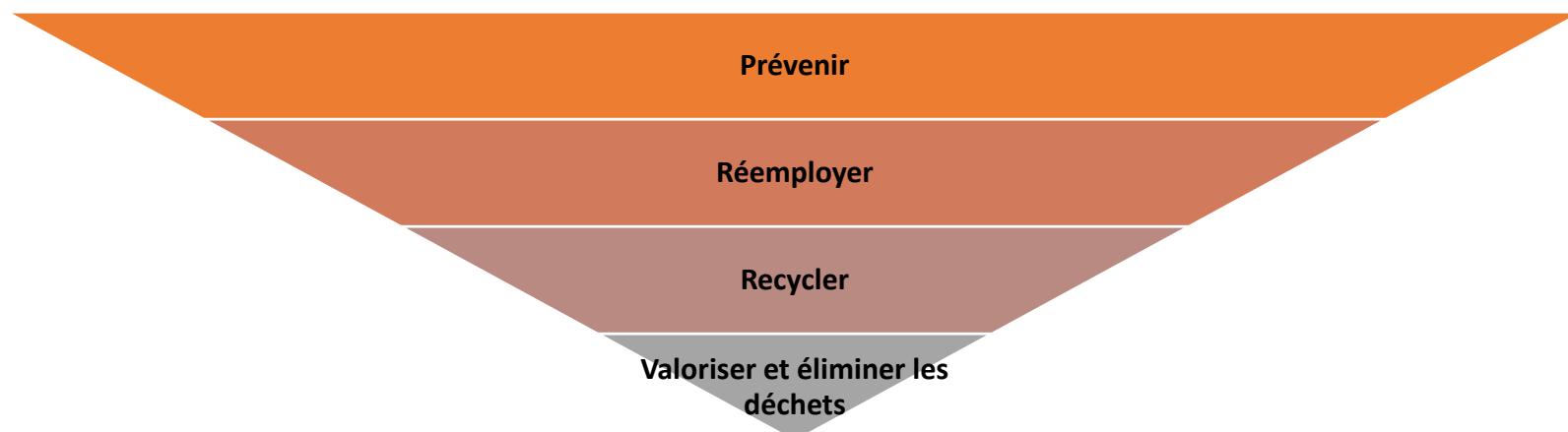
Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de projet minimum par an	1	Commune
Répondre à l'appel à projet annuel	1	Commune
Nombre de personnes impliquées dans le projet	> 10	Commune
Réalisation d'une publication sur la finalisation du projet	1	Commune

- Fiche n° 2.10 ACTION
- Priorité : lot 2
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : La commune de Rendeux

1 Description du projet

Ce projet consiste à élaborer un plan de sensibilisation visant à réduire les déchets au sein de la commune et à améliorer la propreté des lieux publics via des actions, des événements et de l'information. Il s'agit de sensibiliser les comités de village ainsi que tous les autres groupements qui organisent des manifestations à la problématique des déchets. Au même titre que la sécurité, lors d'une demande d'autorisation d'événement sur la commune, l'administration pourrait fournir un « Vadémécum Propreté ». Le Vadémécum pourra s'appuyer sur une approche théorique telle que l'échelle de Lansink. Cette échelle hiérarchise les différents traitements des déchets dans une optique d'économie circulaire :



L'agent communal en charge du service environnement endossera le rôle de personne ressource. Celle-ci aura pour rôle de mettre en place un Vadémécum et de le faire évoluer, d'organiser des rencontres et échanges et d'en assurer la promotion par les divers canaux de communication. Ce Vadémécum serait à disposition sur le site internet de la commune sous forme de fiche .PDF à télécharger dans la rubrique *règlements → Organisation d'évènements*.

La mise en place d'un groupe d'action dédié à la gestion des déchets et à la propreté favoriserait les contacts entre l'administration et les citoyens. Les deux agents constataateurs en place poursuivront leurs missions à savoir, assurer le rôle de relais entre les autorités communales et le citoyen, attirer l'attention des citoyens sur les actes inciviques et le dérangement public et, le cas échéant, utiliser la voie répressive par la rédaction d'actes administratifs.

2 Justification

Le Diagnostic partagé de Rendeux met en exergue différents aspects tels qu'un cadre de vie naturel et patrimonial à préserver. La propreté est un élément essentiel dans préservation du cadre de vie. De plus, la population a également émis le souhait de voir diminuer les déchets malgré les efforts réalisés par la commune.

Le groupe de travail de la CLDR « Rendeux en transition » a également organisé des réunions d'information.

Un ouvrier communal est spécialement dédié à la propreté des espaces publics. Il nettoie les abords de voirie ainsi que les parkings et les espaces de pique-nique. De plus, deux agents constataateurs ont été formés en matière de propreté publique. Chaque année, la commune organise, avec le CRO et le SPW (BeWaPP), le grand nettoyage de printemps des berges de l'Ourthe avec l'aide des citoyens de la commune.

Cette fiche pourrait être liée à la fiche projet du lot 1 : Développement d'initiatives de transition. Parmi le matériel dont pourrait se doter la commune, il serait envisageable de prévoir des infrastructures mobiles destinées aux déchets comme des poubelles de tri-sélectif ainsi que des gobelets réutilisables aux couleurs de la commune de Rendeux.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En complétant l'équipement des différents comités
 - En développant des initiatives de transition
- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
 - En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
- 3. Préserver le territoire communal du tourisme de masse en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
 - En déployant un plan de prévention déchets/propreté
 - En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie

4 Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable		
	Social et culturel	Environnement
	Economique	
Collaboration entre la commune et les citoyens	+	
Dynamique associative	+	
Création d'un organe participatif	+	
Développement de la démocratie locale	+	
Pluralité des avis dans la politique communale	+	
Responsabilisation des jeunes de la commune	+	
Préservation des générations futures	+	+

5 Localisation et statut du projet

La mise sur pied d'un plan de prévention « déchets et propreté » a comme périmètre d'action tout le territoire communal de Rendeux.

6 Parties prenantes et porteur de projet

Porteurs du projet :

- La commune de Rendeux
- Le groupe de travail « Rendeux en transition »

Partenaires du projet :

- La commune de Rendeux
- Les agents constataateurs
- Les agents communaux en charges de l'environnement
- Le GAL

Piste de financement :

- Il s'agit d'une fiche « ACTION », le projet est immatériel et donc ne nécessite pas de moyen de financement

7 Programme de réalisation

- Réunion d'information
- Création d'un groupe d'action
- Réalisation d'un Vadémécum
- Communication et distribution du Vadémécum Propreté

8 Evaluation**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Création d'un Vadémécum Propreté	oui	Commune
Formation des agents constataateurs au Vadémécum	oui	Commune
Mise en place d'un groupe d'action dédié à la gestion des déchets et à la propreté	oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Mise à jour du Vademecum par l'administration communal	Minimum 1 fois par an	Commune
Avis ou proposition reçue pour mettre à jour le Vademecum	3	Commune
Rencontres programmées afin d'échanger sur la thématique	2 par an	Commune

- Fiche n° 3.1
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : indéfini

1 Description du projet

Le projet consiste à doter la commune d'une salle dédiée aux sports. Il s'agira de construire un hall sportif capable d'accueillir une gamme variée de sport en intérieur. Le projet comprendra l'aménagement des abords (parking, pleine de jeux, sécurisation), la création d'une buvette, un revêtement polyvalent, des gradins mobiles et la création d'espace de stockage.

Le bâtiment sera doté de panneaux solaires.

2 Justification

La commune ne possède pas de hall sportif sur son territoire

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En aménageant une infrastructure sportive ouverte à tous
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En créant un espace de rencontre intergénérationnel



- Fiche n° 3.2
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Ronzon

1 Description du projet

Le projet consiste à rénover la chapelle de Ronzon afin de pouvoir offrir un espace de rencontre destiné aux habitants du village. Il 'agira de créer un accès PMR et de doter la chapelle de sanitaires et de mobilier (tables, chaises et rangements).

Justification

Les habitants de Ronzon ne disposent plus de locaux depuis la fermeture de l'ancienne salle. La rénovation de la chapelle participera à la sauvegarde d'un élément du patrimoine de la commune.

2 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale



- Fiche n° 3.3
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : indéfini

1 Description du projet

Le projet consiste à doter la commune d'un atelier rural afin de proposer une solution publique au développement des petites entreprises à la campagne. Aucun lieu n'a encore été défini mais le site de l'ancienne laiterie de Chéoux pourrait être une localisation de choix. L'accès est aisément accessible, le site a déjà accueilli une activité économique importante et il possède des bureaux dont l'accueil pourrait être mutualisé. Cette fiche est à mettre en parallèle avec la fiche 2. Valorisation du site de la laiterie de Chéoux.

Le projet comprendra l'aménagement des abords de l'atelier afin de garantir la sécurité des utilisateurs et un nombre de place de parking suffisant.

Une attention particulière sera donnée à la réduction de la consommation énergétique et à la production d'électricité solaire via des panneaux photovoltaïques.

2 Justification

La commune ne possède pas de petit pôle économique sur son territoire, contrairement aux communes voisines. L'atelier rural pourrait être un facilitateur à l'implantation de nouvelles activités économiques ainsi qu'une aide pour les jeunes indépendants.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 2. Maintenir, diversifier et développer **l'offre commerciale**, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
- 9. Penser **l'aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle



- Fiche n° 3.4
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Gênes

1 Description du projet

Le projet consiste soit à rénover, soit à construire une nouvelle salle à Gêne, en fonction des coûts qu'une rénovation pourrait entraîner. Le projet comprendra l'aménagement des abords de la salle afin de garantir la sécurité des utilisateurs et un nombre de place de parking adéquat.

Une attention particulière sera donnée à la réduction de la consommation énergétique et à la production d'électricité solaire via des panneaux photovoltaïques.

2 Justification

Depuis sa construction dans les années 50, quelques aménagements ont été réalisés par le comité de village et la commune a repeint l'intérieur en 2022. Aujourd'hui, la salle de Gênes nécessite une rénovation plus profonde ainsi qu'une remise aux normes, notamment énergétiques.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)

- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique globale**



- Fiche n° 3.5
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Marcouray

1 Description du projet

Le projet consiste à :

- aménager les abords de la salle de Marcouray
- créer une zone de parage
- isoler le bâtiment afin d'améliorer les performances énergétiques et diminuer sa consommation en énergie. Une étude préalable pourrait amener à réfléchir sur un système de chauffage n'utilisant pas d'énergie fossile.

2 Justification

Les principales faiblesses de la salle de Marcouray rénovée lors de la précédente ODR sont sa grande consommation énergétique et le manque de place de parking.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates

- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale



- Fiche n° 3.6
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Warisy

1 Description du projet

Le projet consiste à acquérir le bâtiment appartenant aux œuvres du doyenné par la commune et de l'aménager en maison de village ou en local de rencontre pour Warisy. Le projet comprend l'aménagement des abords de la salle afin de garantir la sécurité des utilisateurs et un nombre de place de parking suffisant.

Une attention particulière est donnée à la réduction de la consommation énergétique et à la production d'électricité solaire via des panneaux photovoltaïques.

2 Justification

L'objectif est de mettre à disposition des habitants du village de Warisy un local aux normes.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)

- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
-



- Fiche n° 3.7
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : indéfini

1 Description du projet

Le projet consiste à créer des logements communaux. Il pourrait se concrétiser par la construction de logements neufs ou par la transformation de bâtiments existants. La mise en œuvre de cette fiche pourrait nécessiter l'acquisition de terrains à bâtir ou de bâtiments. A ce jour, il n'y a pas de terrains, de logements ou bâtiments identifiés.

2 Justification

L'objectif de cette fiche projet découle l'analyse socio-économique. Celle-ci relève un coût de l'immobilier relativement élevé dans la commune, notamment dû à la concurrence du marché des secondes résidences, qui est un frein à l'installation de jeunes ménages.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.8
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : le territoire communal

1 Description du projet

Le projet consiste :

- à recenser les parkings publics de la commune et de dresser un plan schématique de leur localisation et du nombre de places disponibles. Ce plan pourra faire l'objet de publications ponctuelles. Le recensement est également l'occasion de relever d'éventuels manquements en termes de signalisation ou d'aménagement.
- à aménager des places cde parkings aux endroits identifiés lors du recensement.

2 Justification

Développer une offre de parkings publics sur le territoire va de pair avec l'augmentation de la population de la commune et l'attrait touristique grandissant pour les zones rurales touristiques.

L'aménagement de parking dans des lieux spécifiques permet de lutter contre un parage anarchique et d'affecter l'espace public disponible le long de certaines voiries aux usagers faibles.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 5. Favoriser la **mobilité douce**, utilitaire et touristique
- 6. Améliorer la **sécurité routière**
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.9
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Le projet consiste à dresser un inventaire des murs de pierres sèches de la commune à localiser et évaluer leurs états. Il s'agira ensuite de mettre les propriétaires des murs en relation avec une organisation capable de les restaurer. Le site de Saint Thibaut dispose d'un mur en pierre de l'époque médiéval dont la restauration serait opportune dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine de Rendeux.

2 Justification

La sauvegarde du patrimoine est un aspect de l'ODR plébiscité par la CLDR. Le travail d'inventaire des murs pourrait être intégré dans la fiche du lot zéro : « Renforcer l'attractivité des coeurs de villages ». Le projet consiste à valoriser et préserver le patrimoine rural des villages de Rendeux via un travail d'inventaire dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence wallonne du Patrimoine.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.10 ACTION
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à créer un plan de communication visant non seulement les ainés mais également les personnes isolées tant géographiquement que socialement. Ce plan de communication doit investir via tous les canaux de communication et dans tous les domaines où le terme « communiquer » prend son sens premier.

2 Justification

La Commission Communale Consultative des Ainés a réalisé en 2014 une enquête auprès des ainés de la commune afin d'appréhender leurs besoins. Il en ressort que les personnes ainées et isolées ont besoin d'interactions sociales et de réseaux de soutien social. L'isolement et la solitude entraînent des conséquences néfastes sur la santé physique et mentale.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)

- Fiche n° 3.11 ACTION
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à initier, à former et à partager les NTIC (Nouvelles Technologie d'Information et de Communication) à toutes les tranches de la population. Les NTIC représentent tous les outils à disposition en termes de télécommunication, d'informatique, d'audiovisuel, d'internet, de multimédias Ils sont présents dans des domaines aussi variés que l'économie, le social, l'éducation et le divertissement.

2 Justification

Si la CCCA a déjà anticipé cette problématique en organisant des initiations et des mises à niveau de l'outil informatique, les autres tranches de la population doivent avoir également accès aux NTIC :

- l'étudiant
- l'entreprise et l'indépendant
- le demandeur d'emploi
- la personne isolée
- le télétravailleur

Ces formations peuvent prendre la forme de sessions organisées mais également revêtir le caractère plus personnel d'un conseil entre amis ou connaissances.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)

- Fiche n° 3.12
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à organiser des cours théoriques sur le code de la route et la conduite sur le domaine public.

Ces cours peuvent avoir différentes finalités :

- la préparation du candidat à l'examen théorique du permis de conduire
- la mise à niveau des personnes conscientes de leur méconnaissance ou connaissance partielle du code la route
- une sensibilisation à une écoconduite et respectueuse des autres usagers de la route

Le public visé prioritairement est le suivant : les apprentis conducteurs, les ainés et tout autre usager de la voie publique qui le souhaite.

2 Justification

La possession et la conduite d'un véhicule motorisé ou autre est, malheureusement, généralement nécessaire à tout habitant d'une zone rurale telle que la commune de Rendeux. Elle est même souvent une condition à l'obtention d'un emploi. L'obtention d'un permis de conduire passe obligatoirement par la réussite d'un examen théorique dont l'apprentissage peut s'avérer laborieux et compliqué sans aide extérieure.

L'évolution du code de la route et les aménagements routiers peuvent compliquer la conduite pour des personnes âgées ou qui pratiquent peu la conduite automobile. Ces cours peuvent rendre confiance à ces usagers et leur permettre de reprendre plus sereinement le volant... ou le guidon.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 5. Favoriser la mobilité douce, utilitaire et touristique
- 6. Améliorer la sécurité routière

- Fiche n° 3.1
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : indéfini

1 Description du projet

Le projet consiste à doter la commune d'une salle dédiée aux sports. Il s'agira de construire un hall sportif capable d'accueillir une gamme variée de sport en intérieur. Le projet comprendra l'aménagement des abords (parking, pleine de jeux, sécurisation), la création d'une buvette, un revêtement polyvalent, des gradins mobiles et la création d'espace de stockage.

Le bâtiment sera doté de panneaux solaires.

2 Justification

La commune ne possède pas de hall sportif sur son territoire

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En aménageant une infrastructure sportive ouverte à tous
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En créant un espace de rencontre intergénérationnel



- Fiche n° 3.2
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Ronzon

1 Description du projet

Le projet consiste à rénover la chapelle de Ronzon afin de pouvoir offrir un espace de rencontre destiné aux habitants du village. Il 'agira de créer un accès PMR et de doter la chapelle de sanitaires et de mobilier (tables, chaises et rangements).

Justification

Les habitants de Ronzon ne disposent plus de locaux depuis la fermeture de l'ancienne salle. La rénovation de la chapelle participera à la sauvegarde d'un élément du patrimoine de la commune.

2 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale



- Fiche n° 3.3
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : indéfini

1 Description du projet

Le projet consiste à doter la commune d'un atelier rural afin de proposer une solution publique au développement des petites entreprises à la campagne. Aucun lieu n'a encore été défini mais le site de l'ancienne laiterie de Chéoux pourrait être une localisation de choix. L'accès est aisément accessible, le site a déjà accueilli une activité économique importante et il possède des bureaux dont l'accueil pourrait être mutualisé. Cette fiche est à mettre en parallèle avec la fiche 2. Valorisation du site de la laiterie de Chéoux.

Le projet comprendra l'aménagement des abords de l'atelier afin de garantir la sécurité des utilisateurs et un nombre de place de parking suffisant.

Une attention particulière sera donnée à la réduction de la consommation énergétique et à la production d'électricité solaire via des panneaux photovoltaïques.

2 Justification

La commune ne possède pas de petit pôle économique sur son territoire, contrairement aux communes voisines. L'atelier rural pourrait être un facilitateur à l'implantation de nouvelles activités économiques ainsi qu'une aide pour les jeunes indépendants.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 2. Maintenir, diversifier et développer **l'offre commerciale**, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
- 9. Penser **l'aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle



- Fiche n° 3.4
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Gênes

1 Description du projet

Le projet consiste soit à rénover, soit à construire une nouvelle salle à Gêne, en fonction des coûts qu'une rénovation pourrait entraîner. Le projet comprendra l'aménagement des abords de la salle afin de garantir la sécurité des utilisateurs et un nombre de place de parking adéquat.

Une attention particulière sera donnée à la réduction de la consommation énergétique et à la production d'électricité solaire via des panneaux photovoltaïques.

2 Justification

Depuis sa construction dans les années 50, quelques aménagements ont été réalisés par le comité de village et la commune a repeint l'intérieur en 2022. Aujourd'hui, la salle de Gênes nécessite une rénovation plus profonde ainsi qu'une remise aux normes, notamment énergétiques.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)

- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique globale**



- Fiche n° 3.5
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Marcouray

1 Description du projet

Le projet consiste à :

- aménager les abords de la salle de Marcouray
- créer une zone de parage
- isoler le bâtiment afin d'améliorer les performances énergétiques et diminuer sa consommation en énergie. Une étude préalable pourrait amener à réfléchir sur un système de chauffage n'utilisant pas d'énergie fossile.

2 Justification

Les principales faiblesses de la salle de Marcouray rénovée lors de la précédente ODR sont sa grande consommation énergétique et le manque de place de parking.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates

- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale



- Fiche n° 3.6
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Warisy

1 Description du projet

Le projet consiste à acquérir le bâtiment appartenant aux œuvres du doyenné par la commune et de l'aménager en maison de village ou en local de rencontre pour Warisy. Le projet comprend l'aménagement des abords de la salle afin de garantir la sécurité des utilisateurs et un nombre de place de parking suffisant.

Une attention particulière est donnée à la réduction de la consommation énergétique et à la production d'électricité solaire via des panneaux photovoltaïques.

2 Justification

L'objectif est de mettre à disposition des habitants du village de Warisy un local aux normes.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)

- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
-



- Fiche n° 3.7
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : indéfini

1 Description du projet

Le projet consiste à créer des logements communaux. Il pourrait se concrétiser par la construction de logements neufs ou par la transformation de bâtiments existants. La mise en œuvre de cette fiche pourrait nécessiter l'acquisition de terrains à bâtir ou de bâtiments. A ce jour, il n'y a pas de terrains, de logements ou bâtiments identifiés.

2 Justification

L'objectif de cette fiche projet découle l'analyse socio-économique. Celle-ci relève un coût de l'immobilier relativement élevé dans la commune, notamment dû à la concurrence du marché des secondes résidences, qui est un frein à l'installation de jeunes ménages.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.8
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : le territoire communal

1 Description du projet

Le projet consiste :

- à recenser les parkings publics de la commune et de dresser un plan schématique de leur localisation et du nombre de places disponibles. Ce plan pourra faire l'objet de publications ponctuelles. Le recensement est également l'occasion de relever d'éventuels manquements en termes de signalisation ou d'aménagement.
- à aménager des places cde parkings aux endroits identifiés lors du recensement.

2 Justification

Développer une offre de parkings publics sur le territoire va de pair avec l'augmentation de la population de la commune et l'attrait touristique grandissant pour les zones rurales touristiques.

L'aménagement de parking dans des lieux spécifiques permet de lutter contre un parage anarchique et d'affecter l'espace public disponible le long de certaines voiries aux usagers faibles.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 5. Favoriser la **mobilité douce**, utilitaire et touristique
- 6. Améliorer la **sécurité routière**
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.9
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Le projet consiste à dresser un inventaire des murs de pierres sèches de la commune à localiser et évaluer leurs états. Il s'agira ensuite de mettre les propriétaires des murs en relation avec une organisation capable de les restaurer. Le site de Saint Thibaut dispose d'un mur en pierre de l'époque médiéval dont la restauration serait opportune dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine de Rendeux.

2 Justification

La sauvegarde du patrimoine est un aspect de l'ODR plébiscité par la CLDR. Le travail d'inventaire des murs pourrait être intégré dans la fiche du lot zéro : « Renforcer l'attractivité des coeurs de villages ». Le projet consiste à valoriser et préserver le patrimoine rural des villages de Rendeux via un travail d'inventaire dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence wallonne du Patrimoine.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.10 ACTION
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à créer un plan de communication visant non seulement les ainés mais également les personnes isolées tant géographiquement que socialement. Ce plan de communication doit investir via tous les canaux de communication et dans tous les domaines où le terme « communiquer » prend son sens premier.

2 Justification

La Commission Communale Consultative des Ainés a réalisé en 2014 une enquête auprès des ainés de la commune afin d'appréhender leurs besoins. Il en ressort que les personnes ainées et isolées ont besoin d'interactions sociales et de réseaux de soutien social. L'isolement et la solitude entraînent des conséquences néfastes sur la santé physique et mentale.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)

- Fiche n° 3.11 ACTION
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à initier, à former et à partager les NTIC (Nouvelles Technologie d'Information et de Communication) à toutes les tranches de la population. Les NTIC représentent tous les outils à disposition en termes de télécommunication, d'informatique, d'audiovisuel, d'internet, de multimédias Ils sont présents dans des domaines aussi variés que l'économie, le social, l'éducation et le divertissement.

2 Justification

Si la CCCA a déjà anticipé cette problématique en organisant des initiations et des mises à niveau de l'outil informatique, les autres tranches de la population doivent avoir également accès aux NTIC :

- l'étudiant
- l'entreprise et l'indépendant
- le demandeur d'emploi
- la personne isolée
- le télétravailleur

Ces formations peuvent prendre la forme de sessions organisées mais également revêtir le caractère plus personnel d'un conseil entre amis ou connaissances.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)

- Fiche n° 3.12
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à organiser des cours théoriques sur le code de la route et la conduite sur le domaine public.

Ces cours peuvent avoir différentes finalités :

- la préparation du candidat à l'examen théorique du permis de conduire
- la mise à niveau des personnes conscientes de leur méconnaissance ou connaissance partielle du code la route
- une sensibilisation à une écoconduite et respectueuse des autres usagers de la route

Le public visé prioritairement est le suivant : les apprentis conducteurs, les ainés et tout autre usager de la voie publique qui le souhaite.

2 Justification

La possession et la conduite d'un véhicule motorisé ou autre est, malheureusement, généralement nécessaire à tout habitant d'une zone rurale telle que la commune de Rendeux. Elle est même souvent une condition à l'obtention d'un emploi. L'obtention d'un permis de conduire passe obligatoirement par la réussite d'un examen théorique dont l'apprentissage peut s'avérer laborieux et compliqué sans aide extérieure.

L'évolution du code de la route et les aménagements routiers peuvent compliquer la conduite pour des personnes âgées ou qui pratiquent peu la conduite automobile. Ces cours peuvent rendre confiance à ces usagers et leur permettre de reprendre plus sereinement le volant... ou le guidon.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 5. Favoriser la mobilité douce, utilitaire et touristique
- 6. Améliorer la sécurité routière

- Fiche n° 3.13
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à lutter activement contre la pollution lumineuse et de valoriser davantage l'obscurité nocturne.

Ce projet peut avoir deux axes différents mais complémentaires :

- un axe public qui vise à atténuer l'éclairage public
- un axe privé qui vise à sensibiliser le citoyen à l'usage inapproprié de l'éclairage extérieur.

La commune s'est déjà engagée activement dans cette voie en remplaçant l'éclairage public actuel par un éclairage LED plus ciblé . (Cf. annexes)

La sensibilisation du public pourrait se faire lors d'octroi de permis d'urbanisme ou par le biais d'information à la population. (fonction pédagogique de la CCATME)

2 Justification

La « pollution lumineuse » a un impact sur l'homme, les animaux et les écosystèmes. Comme dans de nombreux autres pays européens, et en particulier en Belgique, la pollution lumineuse a augmenté au Luxembourg au cours de ces dernières décennies. La lumière artificielle utilisée en abondance ou à mauvais escient ne met pas seulement en péril les habitats nocturnes des animaux, elle perturbe également le cycle jour-nuit de l'homme et a des effets nuisibles sur sa santé. Par ailleurs, l'excès d'émissions lumineuses est une source de gaspillage d'énergie et d'argent.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 6. Améliorer la sécurité routière
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale

- Fiche n° 3.14
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Hodister

1 Description du projet

Le projet consiste à rénover la salle d'Hodister. La salle et les commodités se trouvent au rez-de-chaussée. Actuellement l'étage est un logement inoccupé. Ce logement pourrait être transformé afin de pouvoir accueillir des camps de mouvement de jeunesse. Le projet comprendra l'aménagement des abords de la salle afin de garantir la sécurité des utilisateurs et un nombre de place de parking adéquat.

Une attention particulière sera donnée à la réduction de la consommation énergétique et à la production d'électricité solaire via des panneaux photovoltaïques.

2 Justification

La salle de Hodister nécessite une rénovation profonde ainsi qu'une remise aux normes, notamment énergétiques.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates

- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale



- Fiche n° 3.15
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à doter l'administration communale de Rendeux d'un plan de remplacement de ses véhicules thermiques par des voitures fonctionnant aux énergies renouvelables. Les véhicules concernés par le remplacement seront ceux arrivés en fin de vie et dont l'utilisation est compatible avec un changement de type de motorisation.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la flotte de véhicules, il conviendra de doter les parkings destinés aux employés de la commune de bornes de recharge. Les nouveaux bâtiments de la commune possèdent désormais des panneaux photovoltaïques, il est donc concevable de prévoir des batteries domestiques afin d'assurer le caractère renouvelable de la consommation des véhicules. De plus, un parking doté de bornes de recharge pourrait être mis à disposition des citoyens dans un lieu central de la commune. Il pourrait s'agir d'un partenariat public / privé.

2 Justification

L'élaboration de cette fiche projet est issue des réflexions en CLDR sur les enjeux énergétiques. Les règlementations européennes et belges imposent indirectement aux usagers d'abandonner le moteur thermique. Il en résulte le besoin d'une planification de ce changement ainsi que de repenser les infrastructures destinées à accueillir les véhicules. La raréfaction des ressources, les crises énergétiques, la pollution, la volonté d'un territoire en transition sont autant d'éléments qui viennent motiver la présence qu'une telle fiche projet à Rendeux.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 5. Favoriser la mobilité douce, utilitaire et touristique
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.16
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : Rendeux

1 Description du projet

Le projet peut se décliner sous divers axes :

- Localiser et densifier au centre de Rendeux les fonctions de services
- Assurer une bonne accessibilité à ces services
- Créer ou améliorer les espaces publics
- Encourager un maillage en mobilité lente entre les différents pôles et services
- Assurer une certaine mixité entre services et logement
- Créer de nouveaux accès qui privilégient la mobilité douce

La concrétisation de ces axes peut se traduire par l'acquisition de terrains ou bâtiments ou des aménagements de voiries ou d'espaces publics, de bâtiments.

En fonction des opportunités lors de l'activation de la fiche, une voie lente, préalablement identifiée dans la fiche projet 1.4 (Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes), pourra être intégrée.

2 Justification

Au cours de l'élaboration de ce PCDR, le centre de Rendeux a connu différentes constructions ou aménagement qui ont contribué à définir la centralité de Rendeux (Aire multi sport, pump track, cabiner rural, crèche jonction piétonne vers la salle Marie Schéres).

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 5. Favoriser la **mobilité douce**, utilitaire et touristique
- 6. Améliorer la **sécurité routière**
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.17
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : Marcourt

1 Description du projet

L'objectif de ce projet est d'aménager, de rénover et d'agrandir les infrastructures, bâties ou non bâties, qui accueillent les activités actuelles au centre du village de Marcourt et de créer des liaisons entre le maillage actuel et les différentes synergies.

La concrétisation de ce projet peut se traduire par :

- l'aménagement ou l'extension des bâtiments existants
- des aménagements de voiries et d'espaces publics.
- des créations de cheminements lents

2 Justification

Ce projet permet de pérenniser le pôle touristique qu'est la place de Chiroubles à Marcourt qui accueille plus de 5000 visiteurs par an au local du RSI, 9 marchés artisanaux en période estivale et divers ateliers à l'ancien presbytère.

Les locaux de rencontre actuels accusent une certaine vétusté et risque de ne plus répondre aux différentes normes en vigueur ni assurer leurs fonctions actuelles ou futures.

La commune a également fait l'acquisition d'un terrain jouxtant l'église et qui sera aménager en parking.

Ce projet pourra mettre en connexion le centre de Marcourt avec le nouveau tracé du Ravel. En fonction des opportunités lors de l'activation de la fiche, une voie lente, préalablement identifiée dans la fiche projet 1.4 (Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes), pourra être intégrée.

Ce projet aborde également de manière transversale :

- l'associatif
- l'intergénérationnel
- le culturel
- le social
- l'économique
- la conservation d'un patrimoine historique

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 5. Favoriser la **mobilité douce**, utilitaire et touristique
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.18
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : La commune

1 Description du projet

Ce projet consiste à doter la commune de Rendeux d'outil ou d'infrastructure afin de rendre son territoire résilient aux effets du changement climatique tels que les sécheresses ou les inondations. Pour ce faire, des zones tampons pourraient être mises en place dans les lieux de la commune les plus sensibles à ce genre d'événements. Cela pourrait se traduire par la construction de bassins d'orage accessibles aux acteurs du monde agricole ou par la mise en œuvre de zone d'immersion temporaire (ZIT). La création de digues ou de zone d'immersion temporaire peut également être une solution à la condition qu'elle ne renforce pas la canalisation et le débit des cours d'eau.

2 Justification

L'élaboration de cette fiche projet est issue d'un groupe de travail réservé aux agriculteurs de la commune ainsi que des réflexions des membres de la CLDR. La commune a connu ces dernières années des périodes de sécheresse importantes impactant la population et plus particulièrement le monde agricole représenté en nombre au sein de la commune. De plus, en juillet 2021, une importante inondation a occasionné de nombreux dégâts dans la commune, aux abords de l'Ourthe. La morphologie de la commune fragilise le territoire lors de fortes précipitations, que ce soit via le débordement du lit de l'Ourthe ou par le ruissellement de l'eau vers la vallée.

La lutte contre la sécheresse permet à la fois d'améliorer la qualité de production du monde agricole mais également d'améliorer la biodiversité par la création de zones humides.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 2. Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement de circuits courts
- 7. Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
- 8. Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
- 9. Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle

- Fiche n° 3.19
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Rendeux-Bas

1 Description du projet

Le projet consiste à rénover l'ancien presbytère de Rendeux-Bas, actuellement désaffecté et aménager le terrain sis à l'arrière du bâtiment. Les sous-sols sont actuellement occupés par l'Asbl Les Vignerons de Rendeux qui envisagent d'y installer leurs chais. Le rez accueille l'association « Le Maillon, qui collecte, trie et redistribue des vêtements aux plus démunis. Les étages n'ont pas encore d'affectation mais il pourrait y avoir une certaine cohérence entre l'aménagement de locaux destinés à la ruralité et la création de jardins partagés ou « Jardins de Curé » à l'arrière du bâtiment.

2 Justification

Ce bâtiment a une valeur patrimoniale certaine mais nécessite une rénovation profonde ainsi qu'une remise aux normes, notamment énergétiques. Une réflexion globale s'impose sur la totalité de la propriété communale mais le thème de la ruralité serait cohérent avec son environnement (vignes), la volonté de conserver des traces de la mémoire collective sur la ruralité et une vocation sociale.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti**, naturel et paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale

- Fiche n° 3.20.
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : octobre 2023
- Entité : Magoster

1 Description du projet

Ce projet consiste en la création d'un lieu de rencontre et de convivialité au centre du village de Magoster. Dans un souci de bonne gestion, les infrastructures pourront être sommaires afin de ne pas être redondantes avec la nouvelle maison de village de Beffe

2 Justification

- Cette demande est issue des consultations populaires et des réunions de CLDR. Etant donné qu'une nouvelle maison de village vient d'être construite à Beffe, la demande des habitants de Magoster se limite à disposer d'un modeste lieu de rencontre et de convivialité permettant de poursuivre l'organisation d'une série d'événements durant l'année comme le grand feu, un barbecue villageois, etc.
- L'analyse socio-économique montre que la vie associative est importante dans toute la commune de Rendeux et qu'elle participe à son attractivité. Le village de Magoster fait partie de l'ancienne commune de Beffe qui compte la plus forte densité de secondes résidences de la commune. L'intégration des seconds résidents passe par l'organisation d'activités où ceux-ci sont conviés ou acteurs. Les enfants à Magoster bénéficieraient aussi d'un endroit pour jouer et grandir ensemble.
- La commune de Rendeux a acquis en 2018 un terrain au centre de Magoster sur lequel était érigé un entrepôt datant des années 1980 et inutilisé. En 2022 et 2023, elle a démolri ce chancre, assuré la stabilité des talus et aménagé une plaine de jeu.

3 Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En développant une offre suffisante en matière d'activités culturelles
 - En créant des locaux de rassemblement et de rencontre
 - En complétant l'offre en maisons de village par des rénovations ou de nouvelles constructions
- 4. Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En pérennisant l'offre de services
 - En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
 - En développant une dynamique de soutien aux jeunes
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle
 - En renforçant l'attractivité des cœurs de villages

Fiche 3.21 : Redynamisation de la PISQ

- Fiche n° 3.21
- Priorité : lot 3
- Date d'actualisation : juin 2024
- Entité : Rendeux

Description du projet

Il s'agit de rénover, aménager et désenclaver la PISQ (Petite infrastructure sociale de quartier).

Ce projet se décline en trois thèmes :

- Améliorer les infrastructures existantes et les adapter aux personnes de tous âges
- Aménager des jardins partagés, des plantations de fruitiers, des potagers destinés à la permaculture dans un esprit didactique et de sensibilisation
- Rendre la PISQ plus accessible à la mobilité douce en la reliant au réseau de mobilité lente. En fonction des opportunités lors de l'activation de la fiche, une voie lente, préalablement identifiée dans la fiche projet 1.4 (Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes), pourra être intégrée.

Il faut tenir compte de la localisation du projet en zone d'inondation d'aléa moyen dans le choix des revêtements et des infrastructures fixes.

Justification

Les consultations villageoises ont mis en exergue la faible fréquentation de ce lieu pour des raisons structurelles et d'accessibilité. L'accès est difficile et son enclavement ne permettent pas d'exercer une surveillance visuelle sur les activités qui y sont pratiquées. La CLDR a émis le projet d'améliorer, d'adapter les infrastructures actuelles et de diversifier les activités sur le site afin d'attirer de nouveaux

utilisateurs (des personnes plus âgées, des jeunes, des touristes...) et de les sensibiliser à l'horticulture biologique, l'alimentation de qualité et la gestion des déchets.

Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- 1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
 - En aménageant et en adaptant les infrastructures actuelles
- 4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)
 - En créant un espace de rencontre intergénérationnel
- 5. Favoriser la mobilité douce, utilitaire et touristique
 - En reliant la PISQ au réseau de voie lente
- 6. Améliorer la sécurité routière
 - En sécurisant les déplacements des usagers faibles
- 7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine bâti, naturel et paysager**
 - En intégrant les espaces récréatifs dans le contexte paysager
- 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale
 - En créant des potagers et vergers partagés
- 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle
 - En réhabilitant et en intégrant des infrastructures existantes dans un plan global de mobilité

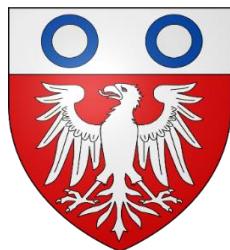
PCDR

Commune de

RENDEUX

—

Partie V - Lot zéro



FEVRIER 2024



1 LE LOT ZÉRO

1.1 Méthodologie

Le lot zéro compile les actions et les projets qui ont eu lieu ou sont en cours durant la période d'élaboration de l'opération de développement rural. Les actions ou projets repris en lot zéro peuvent avoir été initiés par la commune de Rendeux, la CLDR ou les habitants de Rendeux et ne sont pas repris en tant que fiches projets.

Les projets et actions sont classés selon les différents objectifs issus de la stratégie de développement (cf. Partie 4).

La stratégie pour la commune de Rendeux se décline en 3 défis comprenant 3 objectifs chacun. Des balises opérationnelles appelées « *Chemins pour y parvenir* » ont été formulées afin d'atteindre les objectifs ainsi fixés.

1.2 Tableau récapitulatif des objectifs

Défi A	Faire de Rendeux une commune où la CONVIVIALITÉ et la SOLIDARITÉ se vivent au quotidien, dans l'ensemble des villages
Objectif 1	Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates
<i>Chemins pour y parvenir</i>	En développant une offre suffisante en matière d'infrastructures sportives
	En développant une offre suffisante en matière d'activités culturelles
	En créant des locaux de rassemblement et de rencontre
	En complétant l'offre en maisons de village par des rénovations ou de nouvelles constructions
	En complétant l'équipement des différents comités
	En développant des initiatives de transition
Objectif 2	Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts
<i>Chemins pour y parvenir</i>	En développant les circuits courts
	En aménageant des espaces de distribution des produits de circuits courts
	En apportant un soutien communal aux acteurs agricoles
	En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
	En développant des réseaux d'échange
	En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
Objectif 3	Préserver le territoire communal du tourisme de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
<i>Chemins pour y parvenir</i>	En impliquant et en communiquant avec les différents acteurs du tourisme
	En étant attentif au maintien du caractère vert et durable de la commune
	En se dotant d'outils d'aménagement du territoire
	En développant des outils d'accueil numériques
	En réinventant les promenades à thème et les parcours découvertes
	En repensant des programmes structurés
	En aménageant des entrées de commune en lien avec l'image éco-responsable

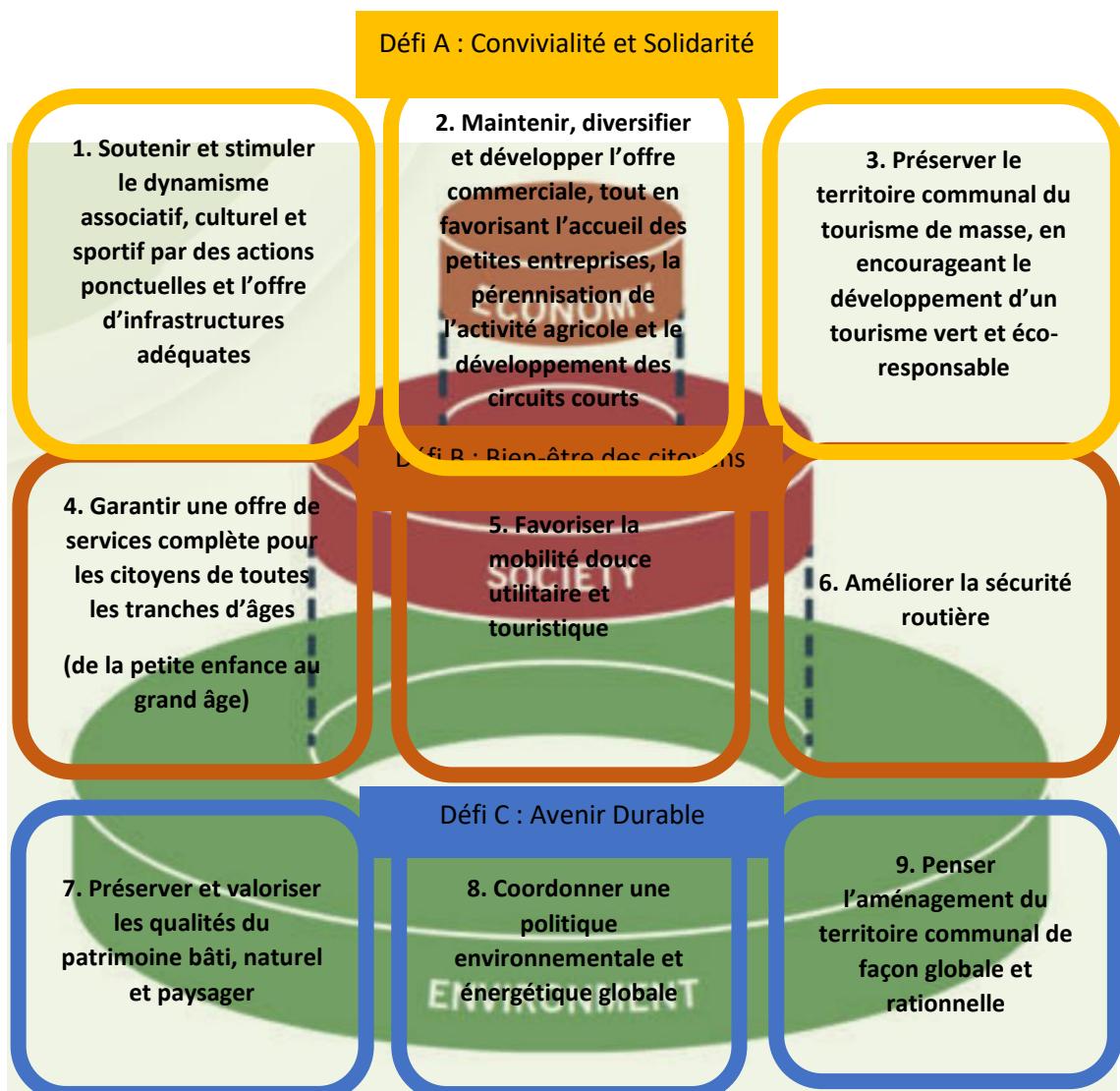


Défi B	Faire de Rendeux une commune dans lequel le BIEN-ÊTRE des citoyens est au cœur des actions développées
Objectif 4	Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges
<i>Chemins pour y parvenir</i>	En pérennisant l'offre de services existant : crèche, écoles, cabinet médical, logements séniors En renforçant les premières lignes de santé par la mise à disposition d'infrastructures adaptées En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs En développant une dynamique de soutien aux jeunes En garantissant un accueil suffisant de la petite enfance En réduisant la fracture numérique En attirant de nouveaux services paramédicaux ou sociaux
Objectif 5	Favoriser la mobilité douce utilitaire et touristique
<i>Chemins pour y parvenir</i>	En complétant le réseau de voies lentes En anticipant les besoins liés à l'évolution de la mobilité lente En créant du parage alternatif En assurant le résultat et la mise en œuvre du PIC Mobilité En sensibilisant les citoyens aux bienfaits de la marche et du vélo En sensibilisant les acteurs HORECA à l'accueil des cyclistes En organisant des trajets quotidiens à vélo et/ou piédestres En renforçant la sécurité des usagers faibles sur la route
Objectif 6	Améliorer la sécurité routière
<i>Chemins pour y parvenir</i>	En aménageant et signalant les parkings publics et les passages dangereux En assurant le résultat et la mise en œuvre du PIC Mobilité En aménageant les entrées et traversées d'agglomérations et de villages En sécurisant les déplacements des usagers faibles En formant les usagers au partage de l'espace public En offrant des tracés alternatifs

Défi A	Faire de Rendeux une commune fière de son passé et tournée vers un AVENIR DURABLE
Objectif 7	Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager
<i>Chemins pour y parvenir</i>	En identifiant des zones susceptibles d'être protégées En préservant les zones riches en biodiversité En dynamisant le développement de la nature En rénovant les sites de mise en valeur des paysages En encadrant les rénovations et les nouvelles constructions En intégrant la notion de développement durable dans les rénovations et les nouvelles constructions En valorisant les chapelles et églises de la commune En restaurant le petit patrimoine En valorisant les monuments et sites de la commune En amenant la population à s'approprier son patrimoine En intégrant des synergies transcommunales telles que le Parc Naturel des deux Ourthes
Objectif 8	Coordonner une politique environnementale et énergétique globale
<i>Chemins pour y parvenir</i>	En créant des initiatives de réduction de déchets En augmentant la propreté globale de la commune En atténuant les pollutions lumineuses En intégrant la production d'énergie renouvelable et la diminution de la consommation d'énergie dans les projets immobiliers publics et privés En poursuivant la mise en œuvre des projets du PAEDC En sensibilisant la population, principalement les élèves, aux enjeux climatiques En suscitant la réflexion autour de la valorisation des ressources comme l'eau, le bois, l'éolien et le soleil.



	En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie
	En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier et du charroi communal
	En gérant les forêts de manière durable
Objectif 9	Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
	En accompagnant la transition du site de la laiterie de Chéoux
	En densifiant le cœur de Rendeux-centre et en centralisant ses services
	En poursuivant la politique foncière dynamique de la commune
	En adaptant l'offre locative et foncière aux besoins de la population
	En créant des espaces de convivialité
	En anticipant la mutation des zones de loisirs
	En renforçant l'attractivité des coeurs de villages
	En remédiant aux incongruités planologiques
	En incluant la possibilité d'implantation artisanale ou de TPE sur son territoire
	En intégrant la mobilité douce dans les plans d'aménagement
	En encadrant les projets d'urbanisation dans les zones à risque



... Tout en améliorant la COMMUNICATION entre l'ensemble des acteurs du (et des) territoire et assurant un EQUILIBRE entre ses différentes composantes !



1.3 Liste des projets et actions repris en lot zéro

- ✓ **Création d'une voie lente de type « RAVeL » entre La Roche-en-Ardenne vers Rendeux.**
Le tracé définitif a été validé par tous les acteurs. Un auteur de projet a été désigné (projet transcommunal Rendeux - La Roche-en-Ardenne ;
 - Subside : 2.500.000 €.
 - Statut en 2023 : Demande de permis en cours
- ✓ **Création d'une salle de village à Beffe.**
Le projet initial était de rénover la salle actuelle (ancienne école). La construction d'un nouveau bâtiment a été privilégiée au vu des coûts de transformation trop élevés.
 - Subside : 240 000 €
 - Statut en 2023 : Construction terminée.
- ✓ **Rénovation de la passerelle de Rendeux vers Marcourt.**
Un champignon a attaqué certains éléments en bois de la passerelle. Par prévention, la commune en a fermé l'accès et a trouvé un accord avec l'entreprise TVB pour la rénovation du tablier.
 - Statut en 2023 : Travaux terminés
- ✓ **Lancement d'une enquête par la commune sur les zones blanches du territoire.**
Le territoire communal est mal desservi par les réseaux de téléphonie mobile, internet mobile (3G et 4G) et internet fixe. Soit le taux de couverture n'est pas optimal, soit les débits sont faibles. L'enquête sert à identifier les lieux qui posent un problème ainsi que leur nature.
 - Statut en 2023 : Enquête transmises aux opérateurs. Interventions de Proximus à Marcourt, Marcouray, Magoster, Devantave, Gênes et Ronzon
- ✓ **Création d'une voie lente entre Hamoul et la passerelle de Rendeux-Bas.**
 - Subside : 100 000 €
 - Statut en 2023 : Les SPT ont été désignés. Au vu du projet communal et des travaux repris au Plan Mobilité et Infrastructures, le cabinet va proposer au Gouvernement d'avancer les travaux pour 2024 afin de coller au projet communal. Ce dossier conjoint aurait pour avantage de créer un effet de porte sur la RN833 par un rétrécissement des voies de circulation avec création d'un trottoir à hauteur de Hamoul et ce au bénéfice de tous les usagers de la voirie.



- ✓ **Création d'une liaison entre l'école communale de Rendeux et l'Espace Marie Schérès.**
La commune a acheté des terrains en 2018 afin d'assurer une liaison piétonne entre l'école et le nouveau parking de l'Espace Marie Schérès.
 - Statut en 2023 : Travaux terminés.

- ✓ **Concertation pour la création d'un cabinet rural.**
La commune et la commission santé travaillent de concert afin de maintenir et attirer les premières lignes de santé sur le territoire.
 - Subside : 125 000 €
 - Statut en 2023 : Permis d'urbanisme délivré en mai 2021 pour 4 cabinets médicaux et 2 cabinets dentaires. Travaux terminés en 2023, 1 médecin et 2 dentistes y sont installés.

- ✓ **Création d'une aire de pumtrack à Rendeux.**
Le pumtrack est un circuit de sport fermé destiné à accueillir des BMX, VTT, skateboard, rollers, trottinettes, etc. Il est localisé le long de la nouvelle liaison entre l'école communale de Rendeux et l'Espace Marie Schérès.
 - Subside Infrasport : 75% du montant
 - Statut en 2023 : Travaux terminés

- ✓ **Création d'une aire multisports à Rendeux.**
Le projet est situé le long du parking de l'école communale.
 - Subside Infrasport : 75% du montant, Promesse ferme du subside Infrasport pour 422.030 € en janvier 2021. Attribution en date du 20/09/21.
 - Statut en 2023 : Travaux terminés.

- ✓ **Construction de logement sociaux/tremplins.**
Le projet est situé sur un terrain acquis par la commune à côté de la maison Strymes. Il intègre la construction de locaux pour 'Les Tournesols'. Permis d'urbanisme obtenu le 04/01/2022 pour la construction de 8 logements pour aînés et d'un équipement communautaire.
 - Statut en 2023 : L'architecte a été désigné par la commune, attribution en cours

- ✓ **Réaménagement de la salle de Hodister.**
Les fonctionnalités de la salle sont à revoir. Des logements étaient présents dans le bâtiment, ils seront aménagés en espace de stockage.
 - Subside : Travaux réalisés sur fonds propres.
 - Statut en 2023 : Travaux partiellement réalisés par le service travaux et phase d'attribution en cours pour le solde.

- ✓ **Création d'une plaine de jeux à Hodister.**
Le projet est situé à côté de la salle.
 - Subside : appel à projet 'C'est ma ruralité'
 - Statut en 2023 : Plaine de jeux installée en 2020

- ✓ **Réaffectation du presbytère de Marcourt.**
Des travaux sont nécessaires pour accueillir à nouveau des activités socio-culturelles après le départ du « CEC L'Atelier ». Le RSI assure dorénavant la gestion du bâtiment. Les ouvriers communaux ont réalisé certains travaux de rafraîchissement .

✓ **Transformation de l'oratoire de Waharday.**

La transformation de la chapelle dotera Waharday d'une petite salle de village. Le service travaux de la commune se charge de la transformation.

- Statut en 2023 : Travaux terminés

✓ **Engagement d'une coordinatrice culturelle.**

Elle est le relais entre la Maison de la Culture et les communes de Rendeux, Erezée et Manhay. L'objectif est de réaliser de nouvelles activités culturelles.

✓ **Sécurisation des voiries à Gênes.**

La sécurisation est réalisée via la pose de marquages et de panneaux.

- Statut en 2023 : Travaux terminés

✓ **Sécurisation des voiries à Magoster.**

La sécurisation est réalisée via la pose d'un plateau et d'une chicane.

- Statut en 2023 : Travaux terminés

✓ **Sécurisation du carrefour des 4 bras de Gênes.**

La sécurisation est réalisée via la pose de marquages colorés et de panneaux lumineux.

- Statut en 2023 : Travaux terminés

✓ **Rénovation de l'école communale de Rendeux.**

Il s'agit d'un projet identifié par le PALE.

- Subside : UREBA exceptionnel
- Statut en 2023 : Travaux terminés pour le chauffage et châssis. Travaux en cours (attribution en date du 24/09/21 pour la rénovation et l'isolation de la toiture).

✓ **Allocation d'un nouveau budget participatif.**

- Statut en 2023 : Réalisé

✓ **Création d'un marché local.**

Le projet est issu d'une concertation entre la commune et les maraîchers de la commune. Des infrastructures légères sont mises à leur disposition tous les jeudis, de 15h à 18h.

- Statut en 2023 : Réalisé

✓ **Lifting du bulletin communal.**

- Statut en 2023 : Réalisé

✓ **Mise à jour du site internet de la commune.**

- Statut en 2023 : Projet permanent

✓ **Création de « Je pédale pour ma forme » par le GAL.**

- Statut en 2023 : Réalisé

✓ **Création d'un GRACQ à RENDEUX.**

(Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens)

- Statut en 2023 : Réalisé



✓ **Modification des horaires du TEC.**

L'objectif était d'améliorer les correspondances et d'optimiser les trajets scolaires.

- Statut en 2023 : Contact pris

✓ **Création d'un nouveau comité : le « Comité des fêtes de Ronzon et Rendeux-Haut ».**

- Statut en 2023 : Réalisé

✓ **Rénovation de la villa Strymes.**

Deux logements destinés à des personnes à mobilité réduite ont été aménagés dans la maison Strymes.

- Statut en 2023 : Le logement du rez est occupé depuis la mi-octobre 2023.
- Subside : 135 000 €

✓ **Création d'un lotissement à proximité de la villa Strymes.**

Le lotissement est composé de 5 lots mis en vente par le CPAS. L'objectif est d'encourager l'installation de jeunes ménages sur la commune.

- Statut en 2023 : Les 5 lots sont vendus.

✓ **Création de 2 logements dans l'Espace Marie Schérès.**

- Statut en 2023 : Travaux terminés

✓ **Création d'un espace de convivialité derrière la maison communale.**

- Statut en 2023 : Travaux terminés

✓ **Participation à l'opération CAP'Hirondelles.**

Il s'agit d'une opération de sauvegarde des hirondelles subsidiée par la Wallonie et destinée aux communes et aux collectivités.

- Statut en 2023 : Aménagement réalisés

✓ **Création d'une page Facebook communale.**

Elle reprend les informations importantes de la commune à destination des citoyens.

- Statut en 2023 : Réalisé

✓ **Création de deux locaux polyvalents dans l'espace Marie Schérès.**

Les locaux seront, notamment, destinés aux ainés et aux sports.

- Statut en 2023 : Travaux terminés et locaux opérationnels.

✓ **Acquisition d'une parcelle à Magoster à côté de la chapelle.**

La parcelle servira à aménager un espace de convivialité pour les habitants du village qui ne disposent pas de salle.

- Statut en 2023 : Parcelle acquise et hangar démolí. Un espace convivial y est aménagé.

✓ **Acquisition d'une parcelle à Marcourt à côté du cimetière de Marcourt.**

La parcelle est destinée à accueillir un parking ainsi qu'une aire de dispersion.

- Statut en 2023 : Parcelle acquise et permis d'urbanisme délivré par le fonctionnaire délégué en date du 22/04/2022.



✓ **Promotion des villages via la photographie.**

Un appel à la population a été lancé par la commune afin de récolter des photos des villages, les afficher publiquement et les publier dans le bulletin communal.

- Statut en 2023 : Réalisé

✓ **Renforcer l'attractivité des coeurs de villages :**

Le projet consiste à valoriser et préserver le patrimoine rural des villages de Rendeux via un travail d'inventaire dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence wallonne du Patrimoine. La méthodologie d'inventaire provient de la « boîte à outils » développée par la section ATEPA (Assistance Territoire et Patrimoine) de la FRW.

- Statut en 2023 : Travail d'inventaire terminé en partenariat avec l'ASBL Lire au fil de l'Ourthe. 202 éléments recensés. Dossier transmis à la région. Les aménagements envisagés dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de village » participeront également à renforcer l'attractivité de Rendeux.



1.4 Tableau croisé entre les objectifs de la stratégie et le lot zéro

LOT ZÉRO		Soutenir et stimuler le dynamisme associatif, culturel et sportif par des actions ponctuelles et l' offre d' infrastructures adéquates	Maintenir, diversifier et développer l' offre commerciale, tout en favorisant l' accueil des petites entreprises, la pérennisation de l' activité agricole et le développement des circuits courts	Préserver le territoire communal du tourisme de masse, en encourageant le développement d' un tourisme vert et éco-responsable	Garantir une offre de services complète pour les citoyens de toutes les tranches d' âges	Favoriser la mobilité douce utilitaire et touristique	Améliorer la sécurité routière	Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager	Cordonner une politique environnementale et énergétique globale	Penser l' aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle
Création d'une voie lente de type « RAVeL » de La Roche vers Rendeux	V			V	V	V	V		V	V
Création d'une salle de village à Beffe	V			V	V	V	V		V	V
Rénovation de la passerelle de Rendeux vers Marcourt					V	V	V	V	V	V
Lancement d'une enquête par la commune sur les zones blanches du territoire	V	V		V	V	V	V			
Création d'une voie lente entre Hamoul et la passerelle de Rendeux-Bas				V	V	V	V	V	V	V
Création d'une liaison entre l'école communale de Rendeux et l'Espace Schérès	V		V	V	V	V	V			V
Concertation pour la création d'un cabinet rural	V	V		V	V	V	V			
Création d'une aire de pumptrack à Rendeux	V	V		V	V	V				
Création d'une aire multisports à Rendeux	V			V	V					
Construction de logement sociaux/tremplins				V			V			



Réaménagement de la salle de Hodister	V			V			V		
Création d'une plaine de jeux à Hodister	V			V					
Réaffectation du presbytère de Marcourt	V	V		V			V		
Transformation de l'oratoire de Waharday	V			V			V		
Engagement d'une coordinatrice culturelle	V	V							
Sécurisation des voiries à Gênes							V		
Sécurisation des voiries à Magoster							V		
Sécurisation du carrefour des 4 bras de Gênes							V		
Rénovation de l'école communale de Rendeux	V			V				V	
Allocation d'un nouveau budget participatif	V			V					
Création d'un marché local	V	V	V	V				V	
Lifting du bulletin communal	V	V		V					
Mise à jour du site internet de la commune	V	V		V					
Création de « Je pédale pour ma forme » par le GAL	V			V	V	V		V	
Création d'un GRACQ à RENDEUX	V			V	V	V		V	
Modification des horaires du TEC	V	V		V	V	V		V	
Création du comité « Comité des fêtes de Ronzon et Rendeux-Haut »	V								
Rénovation de la villa Strymes	V			V			V		V
Création d'un lotissement à proximité de la villa Strymes				V					V
Création de 2 logements dans l'Espace Marie Schérès				V			V		V
Création d'un espace de convivialité derrière la maison communale	V			V					
Participation à l'opération CAP'Hirondelles							V	V	
Création d'une page Facebook communale	V			V					
Création de deux locaux polyvalents dans l'espace Marie Schérès	V	V		V			V		
Acquisition d'une parcelle à Magoster à côté de la chapelle	V						V		
Acquisition d'une parcelle à Marcourt à côté du cimetière de Marcourt	V						V		
Promotion des villages via la photographie	V	V						V	
Renforcer l'attractivité des coeurs de villages	V	V	V	V	V	V	V	V	V
TOTAL	29	12	5	29	9	13	12	8	9



1.5 Carte des projets localisables du lot zéro

